

Ministere

Culture

Communication
Grands Travaux

LES JOURNALISTES
FRANCAIS EN 1990

Institut Français de Presse

Les journalistes
français en 1990

Radiographie d'une profession

MINISTERE DE LA COMMUNICATION



SJT
SERVICE JURIDIQUE
ET TECHNIQUE
DE L'INFORMATION

LES JOURNALISTES
FRANCAIS EN 1990

C.C.I.J.P.
COMMISSION DE LA CARTE

La documentation Française



Avertissement

Ce document est la reproduction numérique par scanner de l'édition papier de 1991, sans aucune modification. Toutefois, pour en faciliter la consultation, nous avons réintroduit un sommaire et des intertitres de façon à permettre une circulation entre les différentes parties du document.

Ce travail était la première d'une série des grandes enquêtes décennales sur la sociographie des journalistes français titulaires de la carte de presse menées par l'Institut Français de Presse / Université Panthéon-Assas à partir des données globales fournies par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) :

- DEVILLARD Valérie, LAFOSSE Marie-Françoise, LETEINTURIER Christine, RIEFFEL Rémy (2001), *Les Journalistes français à l'aube de l'an 2000. Profils et carrières*, Université Panthéon-Assas (Paris II) / LGDJ, 171 p. (Information et Communication). <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/nxfile/default/33587289-2d93-4a19-9eeb-aeae35c754d4/blobholder:0/?inline=true>
L'enquête statistique était complétée par une enquête qualitative sur les conditions d'accès à l'emploi : RUELLAN Denis, MARCHETTI Dominique (2001), *Devenir journalistes. Sociologie de l'entrée sur le marché du travail*, Paris, Documentation française, 167 p. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/EHESS/halshs-00800181>.
- Leteinturier Christine (2018), *Les Journalistes français en 2011. Radiographie des titulaires de la carte de presse 2011*, Editions Panthéon-Assas / Institut Français de Presse / Carism (ANR AMMEJ – CCIJP), 2018, 86 p.

L'enquête 2000 (portant sur les titulaires de la carte de presse 1999) comprend un volet concernant le devenir et les carrières de deux cohortes de nouveaux titulaires de la carte de presse (1990 et 1998). Ce dispositif d'analyse a été poursuivi, parallèlement au traitement des données globales de la CCIJP :

- LETEINTURIER Christine (2014), « Devenir journalistes en presse et le rester : un double défi », in LETEINTURIER Christine, dir. *Les journalistes français et leur environnement : 1990-2012. Le cas de la presse d'information générale et politique*, Editions Panthéon-Assas (IFP), 2014, pp. 19-58 (3 cohortes de journalistes entrés en 1990, 1998, 2008).
- LETEINTURIER Christine (2016), « Continuité/discontinuité des carrières des journalistes français encartés. Etude de deux cohortes de nouveaux titulaires de la carte de presse », *RECHERCHES EN COMMUNICATION* (Université de Louvain), n°43, <http://sites.uclouvain.be/rec/index.php/rec/article/view/10343/7723> ;
- BOURON Samuel, DEVILLARD Valérie, LETEINTURIER Christine, LE SAULNIER Guillaume (2017), *L'insertion professionnelle des diplômés des formations en journalisme*, IFP/CARISM/Université Panthéon-Assas, mai 2017 (Commandé par les Observatoires des métiers de l'audiovisuel et de la presse, en partenariat avec les CPNEF Audiovisuel, Presse et Journaliste, et l'Afdas ; avec le concours de la CCIJP) ; (3 cohortes de journalistes entrés en 1998, 2008 et 2013). <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/270c90dc-2664-4860-bded-68a3f8e7b656>

Institut Français de Presse
(Université Panthéon-Assas-Paris 2)

Les journalistes français en 1990

Radiographie d'une profession

Valérie Devillard
Marie-Françoise Lafosse
Christine Leteinturier
Jean-Pierre Marhuenda
Rémy Rieffel

avec la collaboration de
Claire Morin
Belkacem Mostefaoui
Isabelle Soing

Commission de la Carte d'Identité
des Journalistes Professionnels
Ministère de la Culture et de la Communication
Service Juridique et Technique de l'Information

Décembre 1991

Commission de la carte d'identité
des journalistes professionnels
221, rue Lafayette
75010 PARIS

Service juridique et technique
de l'information
69, rue de Varenne
75700 PARIS

© La Documentation française – Paris, 1992
ISBN : 2-11-002692-8

Pour citer cette édition numérique :

DEVILLARD Valérie, LAFOSSE Marie-Françoise, LETEINTURIER Christine, MARHUENDA Jean-Pierre, RIEFFEL Rémy (1992), *Les journalistes français en 1990. Radiographie d'une profession*, Documentation française (Service Juridique et Techniques de l'Information / SJTI. Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels / CCIJP), 140 p. Numérisation et mise en ligne, mars 2018. <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/nxfile/default/639372ab-f40b-4b39-a8ef-96c58a00280d/blobholder:0/?inline=true>

SOMMAIRE DE LA VERSION NUMERIQUE

SOMMAIRE ORIGINAL	8
INTRODUCTION.....	10
PREMIERE PARTIE : LES JOURNALISTES PROFESSIONNELS EN 1990	12
Chapitre 1 : une profession en expansion dans un marché stabilisé	13
Chapitre 2 : une profession plus jeune, plus féminisée, plus diplômée.....	21
Chapitre 3 : Les journalistes dans l'entreprise	36
Chapitre 4 : Les trajectoires des journalistes.....	58
Chapitre 5 : D'un journaliste à l'autre : profils.....	69
SECONDE PARTIE : LES JOURNALISTES PAR EUX-MEMES : CRISE D'IDENTITE ?	93
Chapitre 1 : Leurs motivations.....	95
Chapitre 2 : Les attentes.....	99
Chapitre 3 : Comment perçoivent-ils leur milieu ?	101
Chapitre 4 : Leur vision des métiers de la communication	107
Chapitre 5 : Leur attitude face aux mutations technologiques.....	111
Chapitre 6 : L'évaluation de l'avenir de la profession	113
CONCLUSION	115
ANNEXES	117
Annexe 1 : Méthodologie.....	118
Annexe 2 : Statuts et composition de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels.....	124
Index des tableaux et graphiques.....	132

Avant-propos

La chute du mur de Berlin, les affrontements sur la place Tien An Men, la liquidation du couple Ceaucescu et les « pseudo-exécutions » de Timisoara, la guerre du Golfe..., autant d'événements qui ont permis de mesurer, le plus souvent en direct à la télévision, l'impact des moyens modernes de communication. Y compris avec la part de manipulation et de désinformation induite par la course de vitesse engagée entre les médias pour triompher à l'audimat...

Confronté à ces réalités, que devient le journaliste ? Doit-il, sans état d'âme ni principes déontologiques superflus, suivre ce rythme infernal ? A-t-il la formation et les connaissances suffisantes pour déjouer les pièges qui se multiplient ? Dispose-t-il du recul nécessaire pour recouper l'information avant de la diffuser ?

Plusieurs sondages ayant mis en relief une baisse de crédibilité de la presse et des journalistes dans l'opinion publique, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels a voulu faire le point. Grâce aux données statistiques contenues dans les dossiers déposés à la CCIJP — et avec l'appui du Service juridique et technique de l'information — une équipe de l'Institut français de presse conduite par M. Rémy Rieffel a mené deux enquêtes, l'une quantitative, l'autre qualitative, sur la profession.

Le document qui en résulte, sujet de cet ouvrage, est une contribution à une meilleure connaissance de ceux qui, dans des conditions de plus en plus difficiles, tentent d'informer honnêtement et librement leurs concitoyens.

Claude DURIEUX
*Président de la CCIJP,
décembre 1991*

Présentation

Les médias ont connu depuis une décennie des mutations de grande ampleur. Citons entre autres, l'abandon du monopole de l'État dans l'audiovisuel, l'allongement considérable des temps d'antenne, l'essor des radios privées mais aussi l'évolution contrastée des différents secteurs de la presse écrite ou la diversification des agences de presse.

Acteurs et témoins essentiels de ces bouleversements, les journalistes ont dû s'adapter aux nouvelles données économiques, politiques, sociales et culturelles.

Un des enjeux — et non des moindres — de l'enquête initiée l'année dernière par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels consistait à appréhender la complexité de ces mouvements. Parce que les journalistes façonnent l'évolution de la presse et que celle-ci modifie les conditions d'exercice et les modes de représentation d'une profession, l'étude entreprise par l'Institut français de presse dépasse l'analyse sociologique. Elle ouvre d'importantes pistes de réflexion sur le devenir de la presse.

C'est notamment pourquoi le Service juridique et technique de l'information se félicite d'avoir pu s'associer à cette entreprise.

Christian PHELINE
*Chef du SJTI,
décembre 1991*

SOMMAIRE ORIGINAL

Sommaire

Introduction	5
Première partie	
Les journalistes professionnels en 1990	11
Chapitre 1	
Une profession en expansion dans un marché stabilisé	13
Le marché des médias : vers la récession ?	13
Des journalistes toujours plus nombreux	15
L'attribution de la « carte de presse »	18
Chapitre 2	
Une profession plus jeune, plus féminisée, plus diplômée...	21
Une féminisation de la profession en hausse continue	22
Un rajeunissement relatif de la profession	23
Où résident les journalistes ?	25
Leur origine sociale et leur situation familiale	26
Des sans-diplômes... aux surdiplômés...	27
Chapitre 3	
Les journalistes dans l'entreprise	37
Quelle est leur position ?	37
La presse magazine, premier secteur d'emploi	44
Un salaire mensuel brut moyen de 15 900 F en 1990	49
Un taux de chômage difficile à appréhender	54
Moins de onze ans d'ancienneté pour la majorité	54
Devenir journaliste : une première expérience dans le secteur médias-communication	56
Chapitre 4	
Les trajectoires des journalistes	59
Une entrée difficile mais... des carrières finalement « sans surprise »	59
Mobilité : ils changent plus facilement d'entreprise que de média	67
Chapitre 5	
D'un journaliste à l'autre : profils	71
Les journalistes de la presse écrite et de l'audiovisuel : comparaison	71
Les journalistes de la presse quotidienne régionale	76
Les pigistes	80
Les jeunes journalistes	85
Les diplômés des écoles de journalisme	90

Seconde partie	
Les journalistes par eux-mêmes : crise d'identité ?	95
Chapitre 1	
Leurs motivations	99
Comment entrent-ils dans la profession ?	99
Quels avantages et inconvénients lui voient-ils ?	101
Chapitre 2	
Les attentes	103
Chapitre 3	
Comment perçoivent-ils leur milieu ?	105
Un milieu concurrentiel	105
Un milieu peu homogène	106
Leurs appréhensions	109
Chapitre 4	
Leur vision des métiers de la communication	111
Un ensemble flou	111
Des jugements ambigus	112
Chapitre 5	
Leur attitude face aux mutations technologiques	115
Chapitre 6	
L'évaluation de l'avenir de la profession	117
Conclusion	119
Annexes	121
Annexe 1	123
Méthodologie	123
Étude qualitative	123
Étude quantitative	125
Annexe 2	131
Statut et composition de la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels	131
Index des tableaux et graphiques	138

INTRODUCTION

Introduction

Qui sont les journalistes ? Où travaillent-ils ? Quelles sont leurs formations ? Quels salaires perçoivent-ils ?...

La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), en collaboration avec le Service juridique et technique de l'information (SJTI), a souhaité mener une nouvelle étude sur les journalistes français afin de disposer d'une radiographie actualisée de la profession.

Les précédentes enquêtes ⁽¹⁾ (1964, 1973 et 1983) avaient permis de fournir de précieux renseignements sur ce sujet. Mais le milieu journalistique a, depuis lors, subi de profondes modifications. Pour ne prendre qu'un exemple, on comptait, en 1983, 18 000 journalistes titulaires de la carte professionnelle ; en janvier 1990, 26 000. En outre, sur l'ensemble des journalistes en activité à cette date (1990), le nombre des journalistes ayant obtenu la carte durant la période 1983-1989 s'élevait à 11 000, chiffre qui représente en tant que tel 44 % du total des journalistes titulaires en 1990. C'est dire l'accroissement rapide de cette population ces dernières années.

Cette simple constatation légitimait à elle seule de nouvelles investigations pour mettre à jour et approfondir les données précédentes. Il devenait en effet urgent d'observer avec plus de précision les phénomènes liés à l'arrivée de nouvelles classes d'âge dans la profession : l'évolution du taux de féminisation, du niveau des diplômes, des modalités d'entrée dans la profession, etc. Les informations disponibles à propos du marché de l'audiovisuel et de la presse écrite, du développement de la presse spécialisée grand public ou professionnelle au détriment relatif de la presse quotidienne, conduisaient par ailleurs à reconsidérer la répartition des journalistes par types de médias et d'entreprises.

L'objectif de cette nouvelle enquête qui porte, faut-il le préciser, sur l'année 1990, a donc été double : d'une part observer le développement de la profession, d'autre part cerner l'identité réelle du milieu. La première approche s'avérait indispensable pour appréhender les déterminants sociaux, économiques, voire culturels qui régissent l'activité journalistique depuis un certain nombre d'années. Il nous a en effet semblé que l'analyse des différents « par-

(1) – Centre d'études et de recherche sur les qualifications, Paris : *Les Journalistes*. Etude statistique et sociologique de la profession. – Paris ; Documentation française, 1974 (Dossier n° 9).

– Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, Paris : *50 ans de carte professionnelle* (Profil de la profession. Enquête socio-professionnelle). – Paris, CCIJP, 1986.

cours » suivis par les journalistes valait la peine d'être tentée pour mieux comprendre l'originalité de la situation actuelle. La seconde approche, étroitement liée à la précédente, reposait, quant à elle, sur l'idée que la profession de journaliste en France est, par définition, extrêmement hétérogène et que cette hétérogénéité rejaillit sur la perception que les journalistes ont d'eux-mêmes.

Cette approche évolutive et identitaire nécessitait dès lors deux types d'investigation, nettement différenciés.

D'abord une enquête purement quantitative fondée pour la première fois sur l'exploitation des dossiers de la Commission de la carte (CCIJP). Et ce, afin de définir le plus finement possible le profil sociologique des journalistes à partir des critères classiques tels que l'âge, le sexe, le niveau d'études, la fonction, les revenus, etc., mais aussi de données plus originales comme l'évolution de la « carrière », la mobilité professionnelle ou les caractéristiques propres de certaines populations spécifiques (journalistes de la presse écrite, de l'audiovisuel, de la presse quotidienne régionale, pigistes, jeunes journalistes, diplômés des écoles de journalisme). En dépit de certaines lacunes de l'information contenue dans les dossiers archivés par la Commission de la carte, on a procédé à la constitution d'un échantillon représentatif de 1 559 dossiers (à la suite d'un tirage au 17^e effectué sur les 26 502 dossiers répertoriés en novembre 1990) qui a fait ensuite l'objet de l'analyse quantitative proprement dite (voir annexe 1).

Ensuite, une enquête qualitative, seule à même d'évaluer l'impact de quelques phénomènes récents : l'introduction de l'informatique dans les rédactions, la concurrence accrue des modèles périphériques (métiers de la communication d'entreprise, de la publicité, des relations publiques), la perspective du grand marché européen de 1993. Avec également à l'esprit la volonté de mieux cerner les motivations, les attentes et les appréhensions des journalistes eux-mêmes à l'égard de leur métier. Il s'agissait par conséquent de saisir l'identité véritable de la profession à l'aube de la nouvelle décennie. Cette étude a été effectuée à l'aide d'une série d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de 57 journalistes, choisis à partir de critères très précis, visant à la meilleure représentativité possible par rapport à l'ensemble de la population (voir annexe 1).

Il convient d'emblée de préciser que les propos que nous avons restitués ont un caractère éminemment subjectif. Ils ne sauraient engager ni les auteurs de cette étude, ni ses commanditaires.

L'étude quantitative et l'enquête qualitative, bien que dissemblables dans leur principe, ont été conçues comme l'expression d'une certaine complémentarité. Le tableau statistique de la profession ne prend toute sa signification que confronté aux appréciations des acteurs eux-mêmes sur leur pratique professionnelle : tel est, du moins, le dessein qui a présidé à cette investigation sociologique.

PREMIERE PARTIE : LES JOURNALISTES PROFESSIONNELS EN 1990

Première partie

**Les journalistes
professionnels en 1990**

Chapitre 1 : une profession en expansion dans un marché stabilisé

Chapitre 1

Une profession en expansion dans un marché stabilisé

Le marché des médias : vers la récession ?

Le changement le plus important intervenu depuis la précédente enquête (1983) est la fin du monopole public sur l'audiovisuel et l'ouverture au privé du marché de la télévision et de la radio. Il existe désormais six chaînes de télévision hertzienne à couverture nationale, dont deux seulement relèvent du secteur public. Sur le plan radiophonique, les cinq stations à couverture nationale (réseau public de Radio-France et stations périphériques – RTL, RMC, Europe 1, Sud-Radio –) coexistent aujourd'hui avec des radios locales privées (1 600 en 1990, à statut commercial ou associatif) dont une minorité est regroupée au sein de réseaux nationaux (Nostalgie, Fun, NRJ...). Il y a donc eu dans l'audiovisuel des recrutements et ce phénomène est largement illustré par la croissance continue du nombre des reporters d'images et caméramen : 200 en 1970, 360 en 1982, ils sont 509 en 1990.

La situation dans le secteur de la presse écrite est plus complexe. Les statistiques annuelles ⁽²⁾ du Service juridique et technique de l'information montrent une stabilisation du marché de la presse pour ce qui concerne le nombre de titres et la diffusion totale annuelle.

Tableau 1. – Évolution du marché de la presse. Dénombrement des titres

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Presse quot. nat.	16	16	14	14	15	16	15	14
Presse quot. rég.	106	106	98	98	97	95	96	94
Presse rég. non quot.	448	364	339	262	269	332	328	307
Presse mag. info. gén.	77	69	57	53	55	56	54	57
Presse sp. gd publ.	897	766	767	827	830	850	813	825
Presse sp. tech. pro.	1 165	1 123	1 152	1 184	1 175	1 191	1 210	1 211
Presse gratuite	408	443	421	432	404	390	392	372

(Source SJTI)

Quot. : *quotidienne* ; nat. : *nationale* ; rég. : *régionale* ; mag. : *magazine* ; gén. : *générale* ; sp. : *spécialisée* ; gd publ. : *grand public* ; techn. pro. : *technique et professionnelle*.

(2) Tableaux Statistiques de la Presse/SJTI, Documentation française, annuel (dernière édition 1991).

Tableau 2. – Évolution du marché de la presse. (Diffusion totale annuelle en millions d'exemplaires)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Presse quot. nat.	787	805	770	766	786	763	749	743
Presse quot. rég.	2 199	2 222	2 199	2 171	2 176	2 153	2 170	2 126
Presse rég. non quot.	231	180	171	170	185	172	173	166
Presse mag. info. géné.	367	337	331	307	318	242	295	247
Presse sp. gd publ. (1)	1 582	1 436	1 505	1 561	1 648	1 667	1 592	1 630
Presse sp. tech. pro.	321	296	300	319	319	312	325	325

Quot. : *quotidienne* ; nat. : *nationale* ; rég. : *régionale* ; mag. : *magazine* ; géné. : *générale* ; sp. : *spécialisée* ; gd publ. : *grand public* ; techn. pro. : *technique et professionnelle*.

(1) Hors presse gratuite.

Mais par ailleurs le chiffre d'affaire de l'ensemble de la presse augmente régulièrement : 64 % (en francs courants) entre 1982 et 1989, de même que pour chacune des catégories de presse dans les proportions suivantes entre 1982 et 1989 :

- 78 % pour la presse quotidienne nationale ;
- 59 % pour la presse quotidienne régionale (7^e jour compris) ;
- 14 % pour la presse régionale non quotidienne ;
- 44 % pour la presse magazine d'information générale ;
- 54 % pour la presse spécialisée grand public ;
- 96 % pour la presse spécialisée technique et professionnelle ;
- 157 % pour la presse gratuite.

Cette progression s'explique par l'accroissement des recettes de publicité, même si la part relative de la presse écrite croît moins vite que celle de la télévision et par la hausse du prix de vente des publications.

Tableau 3. – Évolution du marché de la presse. Chiffres d'affaires par secteurs (en milliards F/francs courants)

	1982	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Presse quot. nat.	4,08	4,75	5,57	6,13	6,59	6,94	7,26
Presse quot. rég.	8,33	9,86	10,44	11,13	11,72	12,54	13,23
Presse rég. non quot.	1,34	0,97	1,07	1,23	1,28	1,38	1,53
Presse mag. info. géné.	2,66	3,05	3,54	3,35	3,50	3,89	3,84
Presse sp. gd publ.	11,72	12,86	14,06	15,30	16,18	16,22	18,11
Presse sp. tech. pro.	3,34	3,60	4,13	4,46	5,02	5,99	6,54
Presse gratuite	1,34	1,66	2,05	2,23	2,49	2,67	3,45
Ensemble Presse	32,81	36,75	40,86	43,83	46,78	49,63	53,96

(Source SJTI)

Quot. : *quotidienne* ; nat. : *nationale* ; rég. : *régionale* ; mag. : *magazine* ; géné. : *générale* ; sp. : *spécialisée* ; gd publ. : *grand public* ; techn. pro. : *technique et professionnelle*.

Des journalistes toujours plus nombreux

Tableau 4. – Évolution du nombre de cartes de journaliste professionnel attribuées par la CCIJP

	1965	1970	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Titulaires	6 697	7 881	8 889	11 945	12 113	12 546	13 048	13 314	14 109	14 528	14 924	15 261	15 745	16 459
Stagiaires	1 484	1 690	1 856	4 191	1 834	1 774	2 088	2 201	2 285	2 301	2 266	2 657	2 826	3 019
Pigistes	285	426	535	829	1 027	1 026	1 133	1 245	1 408	1 593	1 698	1 891	2 087	2 344
Stag. pigistes	174	290	298	292	420	432	499	530	580	649	685	831	848	869
Rep. photo.	460	538	603	676	678	687	721	718	723	737	744	769	762	808
Rep. photo. pig.	91	150	195	315	356	415	434	470	518	555	589	638	642	639
Rep. dess.	34	46	56	52	52	50	40	41	40	44	50	40	39	43
Rep. dess. pig.	76	81	107	134	130	130	104	111	123	117	117	104	81	62
Rep. cameramen	49	200	258	130	146	55	85	90	90					26
Rep. camer. pig.			22	24	24	22	25	19	16	25	22	17	8	4
Rep. images				155	137	283	285	275	251	370	394	422	441	479
Sténo. réd.	276	278	276	299	309	308	297	291	293	288	256	248	243	232
Sténo. réd. pig.			2	5	11	12	18	11	8	10	13	8	5	5
Réd. révis.				46	22	73	67	83	107	109	119	127	144	168
Réd. traduct.				35	51	51	56	68	76	67	69	65	76	78
Chômeurs	80	50	186	261	333	523	642	685	699	790	813	868	881	830
Directeurs	284	313	352	380	398	430	440	416	423	438	468	505	537	549
TOTAL	9 990	11 943	13 635	16 619	18 041	18 817	19 982	20 568	21 749	22 621	23 227	24 451	25 865	26 614

Ensemble pig.	706	947	1 157	1 599	1 968	2 037	2 213	2 386	2 653	2 949	3 124	3 489	3 671	3 923
Prop. pig./tot.	7,1	7,9	8,5	9,6	10,9	10,8	11	11,6	12,1	13	13,4	14,2	14,4	14,7

(Source CCIJP)

Stag. : stagiaire - rep. : reporter - pig. : pigiste - dess. : dessinateur - photo. : photographe - réd. : rédacteur - révis. : réviseur - traduct. : traducteur - prop. : proportion.

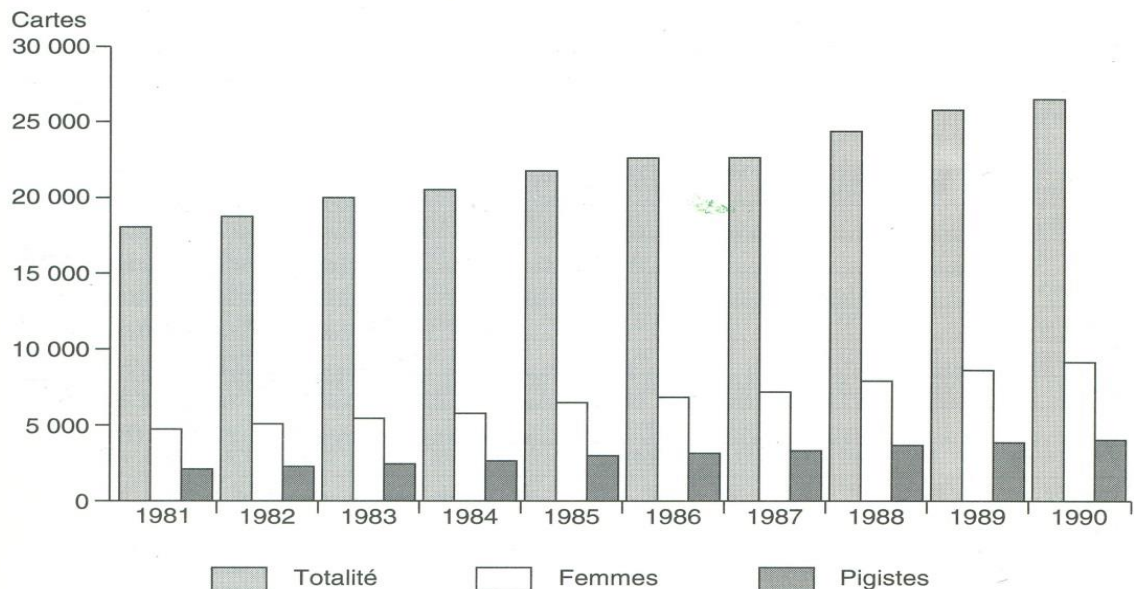
Si on s'intéresse d'abord aux charges rédactionnelles, leur pourcentage relatif par rapport au chiffre d'affaires est à peu près stable autour des valeurs suivantes (d'après les chiffres du SJTI) :

- 14 % pour la presse quotidienne nationale ;
- 15,5 % pour la presse quotidienne régionale ;
- 16 % pour la presse régionale non quotidienne ;
- 12 % pour la presse magazine d'information générale ;
- 9 % pour la presse spécialisée grand public ;
- 16 % pour la presse spécialisée technique et professionnelle.

Il n'en reste pas moins que la masse salariale globale consacrée aux journalistes est en augmentation ; ceci permet d'une part de satisfaire à la hausse des rémunérations et d'autre part de favoriser également le recours à de nouveaux collaborateurs. Il s'agit alors soit de recrutements sur des postes stables soit d'un recours accru aux pigistes (cf. tableau 4, page 15).

Le nombre total des pigistes titulaires de la carte a augmenté de 145 % depuis 1980 (1 599 en 1980, 3 923 en 1990) alors que le nombre total des titulaires de la carte n'a augmenté dans le même temps que de 60 %. S'il y a effectivement croissance relative du marché, de la demande des entreprises, elle s'oriente plutôt vers une main d'œuvre plus souple à gérer.

Graphique 1 - Évolution du nombre des journalistes professionnels



Autre croissance remarquable, celle du nombre des journalistes femmes : elles représentaient un quart de la population des journalistes titulaires de la carte en 1981 (date à laquelle le dénombrement des femmes a commencé) ; elles en constituent le tiers aujourd'hui. La féminisation est donc sensible mais elle touche plus particulièrement la catégorie des pigistes : les femmes représentaient en 1981 31,7 % des pigistes contre 40,5 % en 1990.

La courbe de la répartition des journalistes titulaires du timbre 1990 (cartes délivrées en 1989) permet d'observer des périodes d'accroissement du nombre des nouveaux entrants.

Graphique 2 - Répartition des titulaires 90 suivant l'année de leur première inscription

Nombre de premières inscriptions

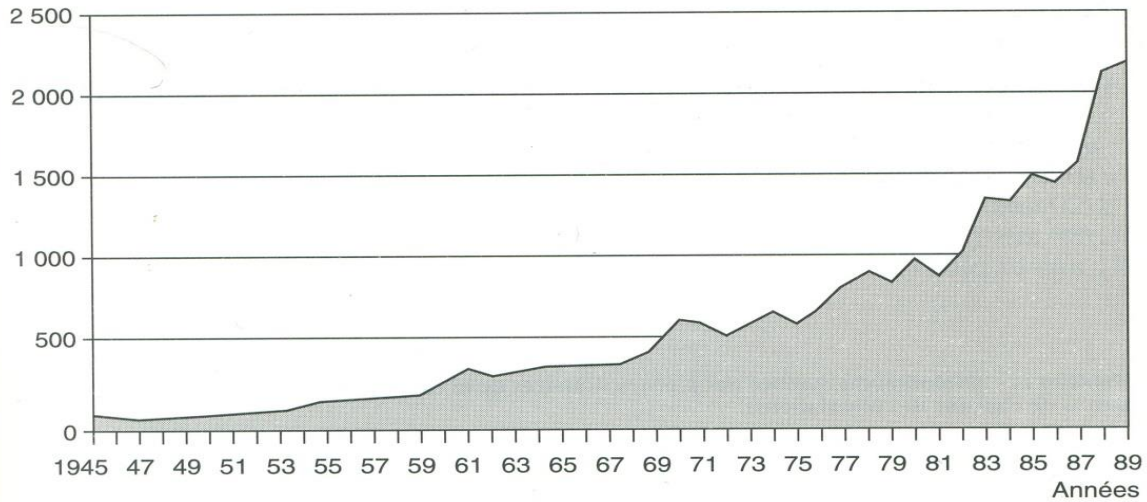


Tableau 5. – Évolution du nombre des femmes titulaires de la carte de journaliste professionnel

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Titulaires	2 609	2 855	3 073	3 336	3 667	3 888	4 178	4 422	4 756	5 141
Stagiaires	689	718	862	922	1 007	1 035	1 063	1 294	1 411	1 541
Pigistes	395	431	458	521	612	1 593	715	827	946	1 075
Stag. pig.	174	176	207	233	278	312	309	422	443	435
Rep. photo.	22	26	30	31	37	40	40	43	44	60
Rep. photo. pig.	28	30	36	40	47	51	57	66	71	70
Rep. dess.	2	2	1	1	0	3	3	1	4	6
Rep. dess. pig.	14	14	10	7	11	11	11	10	4	3
Rep. cameramen	1	0	2	2	1	0	0	0	0	0
Rep. camer. pig.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rep. images	1	5	4	2	7	9	11	13	18	23
Sténo. réd.	263	264	264	255	257	254	222	219	213	204
Sténo. réd. pig.	11	11	14	11	8	10	12	7	5	5
Réd. rév.	7	28	26	28	46	44	58	61	74	87
Réd. trad.	36	34	38	38	39	41	45	40	46	47
Chômeurs	126	157	200	181	180	242	281	297	297	296
Directeurs	35	34	41	43	45	49	55	57	59	62
TOTAL	4 413	4 795	5 266	5 651	6 242	6 669	7 060	7 779	8 391	9 055
Prop./total	24	25	26	27	29	29	30	32	33	34

(Source CCIJP)

Stag. : stagiaire - rep. : reporter - photo. : photographe - pig. : pigiste - réd. : rédacteur - rév. : réviseur - trad. : traducteur.

Trois années marquent des points d'inflexion caractérisant ce phénomène :
– 1970 avec un passage à 607 premières inscriptions contre 443 en 1969 ;
– 1977 avec un passage à 800 premières inscriptions contre 663 l'année précédente ;
– 1983 avec 1 310 nouvelles inscriptions contre 995 en 1979.

Autrement dit, l'ancienneté professionnelle des journalistes titulaires du timbre 1990 s'établit comme suit :

5 ans et moins (1989/1985) : 33,7 % ,
6/10 ans (1984/1980) : 21,2 % ,
11/20 ans (1979/1970) : 26,1 % ,
21/30 ans (1969/1960) : 13 % ,
31 ans et plus (1959/1945) : 5,4 % .

Tableau 6. – Évolution du nombre des pigistes titulaires de la carte professionnelle (en % de chacune des populations)

Année	Ensemble	Pigistes	% Ens.	Pig. hom.	% Ens.	% Pig.	Pig. fem.	% Ens.	% Pig.
1981	18 041	1 968	10,9	1 346	9,8	68,3	622	14	31,7
1982	18 817	2 037	10,8	1 375	9,8	67,5	662	13,8	32,5
1983	19 982	2 213	11	1 488	10,1	67,2	725	13,7	32,8
1984	20 568	2 386	11,6	1 574	10,5	65,9	812	14,3	34,1
1985	21 749	2 653	12,1	1 697	10,9	63,9	956	15,3	36,1
1986	22 621	2 949	13	1 885	11,8	63,9	1 064	15,9	36,1
1987	23 227	3 124	13,4	2 020	12,4	64,6	1 104	15,6	35,4
1988	24 451	3 489	14,2	2 157	12,9	61,8	1 332	17,1	38,2
1989	25 365	3 671	14,4	2 202	12,9	59,9	1 469	17,5	40,1
1990	26 614	3 923	14,7	2 335	13,2	59,5	1 588	17,5	40,5

(Source CCIJP)

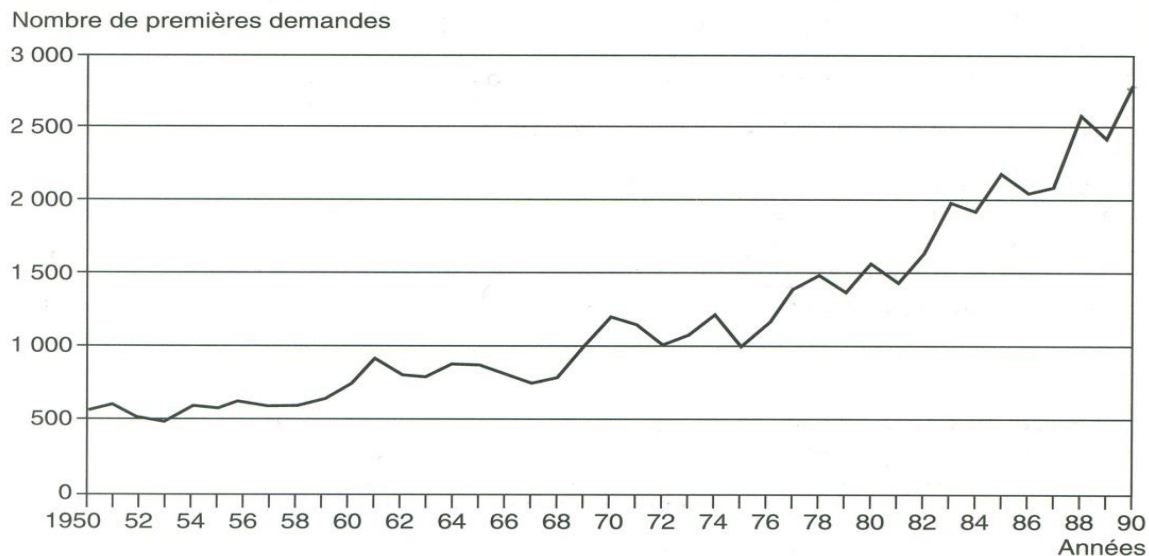
Pig. : pigiste - hom. : hommes - fem. : femmes - Ens. : ensemble.

L'attribution de la « carte de presse »

L'augmentation régulière du nombre des journalistes titulaires, mais surtout l'accroissement continu du nombre des premières demandes de cartes (+30 % entre 1970 et 1980 et +78 % entre 1980 et 1990) illustrent la croissance de l'activité de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) mais sont aussi le signe de l'attrait pour cette profession !

Notons que le volume des dossiers traités pour une première demande ne correspond pas au nombre des cartes effectivement attribuées. En 1989, par exemple, 2 416 dossiers de premières demandes ont été examinés et seulement 2 140 nouvelles cartes ont été attribuées.

Graphique 3 - Répartition annuelle des premières demandes de carte



Cette courbe commence en 1950. En effet, entre 1945 et 1949, période de l'épuration, l'ensemble des journalistes ayant exercé durant la période 1939/1944 a été contraint de reconstituer des dossiers de première demande en attestant l'absence d'activités de collaboration pendant l'occupation allemande. C'est ainsi que la CCIJP a traité 6 692 dossiers en 1945, 2 939 en 1946, 1 037 en 1947 et 863 en 1948.

Rappelons rapidement la procédure mise en œuvre à la CCIJP.

Pour une première demande, c'est au candidat à l'obtention de la carte professionnelle de remplir un dossier. Il fournit un curriculum vitae, une attestation d'employeur et, sur un formulaire mis au point par la CCIJP, décrit sa fonction, sa qualification, indique son salaire et certifie que le journalisme est bien son activité principale (en conformité avec l'article L. 761.2 du Code du travail). En effet, la carte professionnelle ne peut être attribuée que si deux conditions essentielles sont remplies :

- que le journalisme soit l'activité principale et donc la source dominante de ses revenus ;
- qu'il exerce son activité dans un média audiovisuel ou dans une publication ou une agence reconnue par la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et donc pourvue d'un « numéro de commission paritaire ».

Ces éléments vérifiés, la Commission attribue la carte. L'impétrant reçoit une carte de stagiaire, pendant deux ans puis une carte de titulaire. Sa carte est renouvelée chaque année. S'il est statutaire dans une entreprise médiatique, le renouvellement est simple dans la mesure où la CCIJP s'appuie alors,

pour vérifier la déclaration individuelle, sur le dossier déclaratif de l'entreprise qui fournit la liste de ses journalistes.

Quant aux pigistes, ils doivent faire la procédure seuls. Ils remplissent donc un bordereau de renouvellement qu'ils accompagnent des pièces justificatives de leurs activités dans les médias (attestations du ou des employeurs principaux) et de leur niveau de revenus (bulletins de paie).

Mais la Commission n'attribue pas nécessairement la carte professionnelle à tous ceux qui en font la demande. Les demandes rejetées peuvent l'être pour des raisons diverses :

- activité non journalistique à l'intérieur de l'entreprise média ;
- activité rédactionnelle dans un support non reconnu par la Commission paritaire. C'est le cas, en particulier, des publications créées par des organisations variées aux fins de communication interne ou de promotion externe ;
- insuffisance de ressources, c'est à dire, part du journalisme dans l'activité générale du demandeur.

Chapitre 2 : une profession plus jeune, plus féminisée, plus diplômée...

Chapitre 2

Une profession plus jeune, plus féminisée, plus diplômée...

Il s'agit de dresser ici le profil des journalistes professionnels en collectant des données simples telles que le sexe, l'âge, le lieu de résidence, la formation initiale (études et formation professionnelle suivies avant l'entrée dans la profession). C'est en somme une photographie de la morphologie de la population des journalistes professionnels en 1990 qui est proposée ⁽³⁾.

Nous avons tenté d'effectuer des comparaisons avec les résultats des enquêtes précédentes. Cependant, des méthodes différentes ayant été appliquées à ces diverses enquêtes, ces comparaisons se sont avérées difficiles.

Le premier obstacle pour établir une comparaison de l'évolution des profils sociologiques des journalistes réside dans la nature particulière des échantillons retenus. L'enquête de 1973 étudiait en priorité 5 141 journalistes ayant obtenu leur première carte d'identité de journaliste professionnel au cours des années 1964-1971. Seuls les nouveaux entrants étaient pris en compte dans cette étude. L'enquête de 1983, elle, a été réalisée sur l'ensemble de la profession, à partir de 9 000 questionnaires, mais a reposé sur la bonne volonté des journalistes à répondre aux questions posées dans le cadre du questionnaire.

Le second obstacle, pour mener à bien cette comparaison, est lié à la nature de la source à partir de laquelle s'est créé l'objet d'étude statistique. Il s'agissait en 1983, de l'envoi de questionnaires et non de l'exploitation d'une source existante, celle des dossiers déposés à la Commission, comme ce fut notre cas.

Certains points tels que la description de la situation familiale ou l'origine socio-professionnelle des journalistes n'ont pu être traités dans l'enquête quantitative car ces données ne figuraient pas dans les dossiers de la Commission.

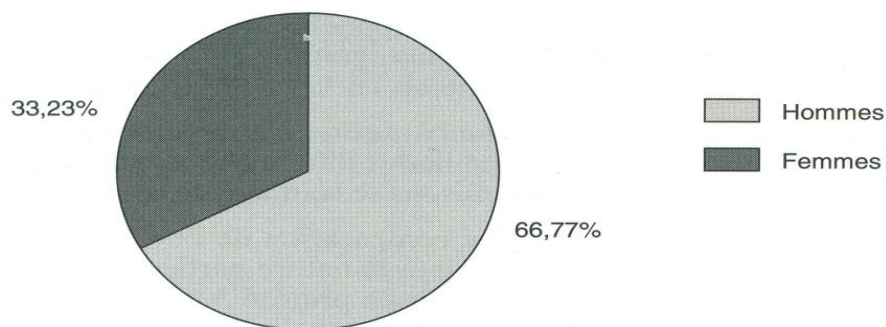
En contrepartie, l'étude qualitative a permis de combler certaines lacunes de la source statistique. En outre, nous avons utilisé des données globales permettant la comparaison avec l'ensemble de la population française ou avec certaines populations périphériques.

(3) Les résultats numériques extraits de la base de données ont été le plus souvent arrondis à une décimale près ; ceci explique l'existence de légères distorsions sur les résultats indirects issus de calculs sur ces données (cf annexe 1).
Précisons que les commentaires qui accompagnent certains tableaux et graphiques utilisent parfois des informations destinées à les compléter.

Une féminisation de la profession en hausse continue

Un tiers de la population étudiée est constitué de femmes : 33,23 % contre 66,77 % d'hommes. Ce pourcentage est à rapprocher de celui des professions de l'information, des arts et des spectacles qui est de 34,8 % contre 65,2 %

Graphique 4 - Répartition des journalistes par sexe



La féminisation de la profession se poursuit et s'accélère ; elle n'est cependant pas spécifique au seul milieu des journalistes.

L'évolution du pourcentage des femmes au sein de la profession a été constante entre 1974 et 1990. De 1974 à 1979 leur proportion a varié de 19,5 % à 23,4 % de l'ensemble de la population des journalistes professionnels. Depuis 1980 (cf. tabl. 5 p. 17), leur progression est de l'ordre de un point par année (de 24 % à 34 %). En dix-sept ans les femmes sont passées d'une proportion inférieure au quart à celle d'un tiers.

L'analyse de la répartition par sexe et par âge des journalistes professionnels confirme l'existence d'un déséquilibre manifeste entre les hommes et les femmes, au détriment de ces dernières.

Cette distorsion tend à se réduire pour atteindre un point de quasi équilibre pour les moins de 25 ans (51,4 % pour les hommes, contre 48,6 % pour les femmes). Mais plus les tranches d'âges sont élevées, plus le pourcentage des femmes décroît : les femmes entre 26-30 ans perdent quatre points. A partir de 31 ans, elles représentent moins d'un tiers de la profession : elles ne sont plus que 30,5 % entre 41-45 ans contre 69,5 % d'hommes. A partir de 46 ans, elles regroupent un quart des effectifs de la profession.

En somme, il y a une progression manifeste des femmes dans la profession, inversement proportionnelle à leur âge.

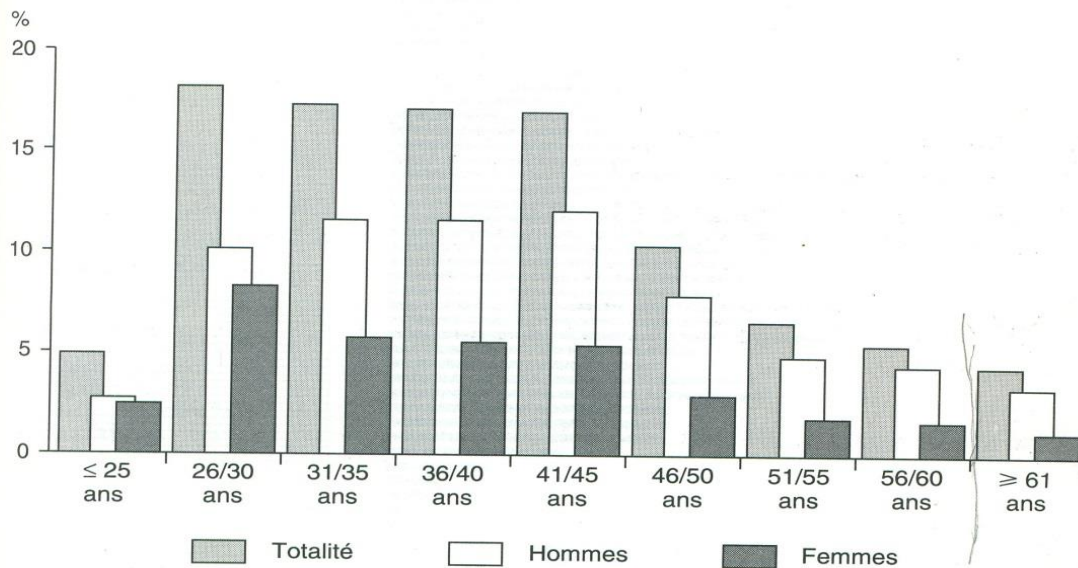
Tableau 7. – Répartition par sexe et par âge (en %)

	Hommes	Femmes
≤ 25 ans	51,4	48,6
26/30 ans	55,2	44,8
31/35 ans	67,2	32,8
36/40 ans	68,3	31,7
41/45 ans	69,5	30,5
46/50 ans	74	26
51/55 ans	74,7	25,3
56/60 ans	75,2	24,8
≥ 61 ans	76	24

Un rajeunissement relatif de la profession

Nous avons respecté une partition par classes d'âges de cinq ans en cinq ans. Les deux classes extrêmes, moins de 25 ans, et plus de 61 ans sont restées ouvertes. L'âge minimal et l'âge maximal pour ces deux catégories étaient respectivement de 18 ans et de 80 ans.

Graphique 5 - Répartition par âge et sexe (% de l'ensemble)



Les quatre classes d'âges les plus représentées, – celles entre 26 et 45 ans – regroupent 68,8 % des journalistes professionnels observés.

Elles se distribuent de manière homogène comme suit :

18 % pour les 26-30 ans ;

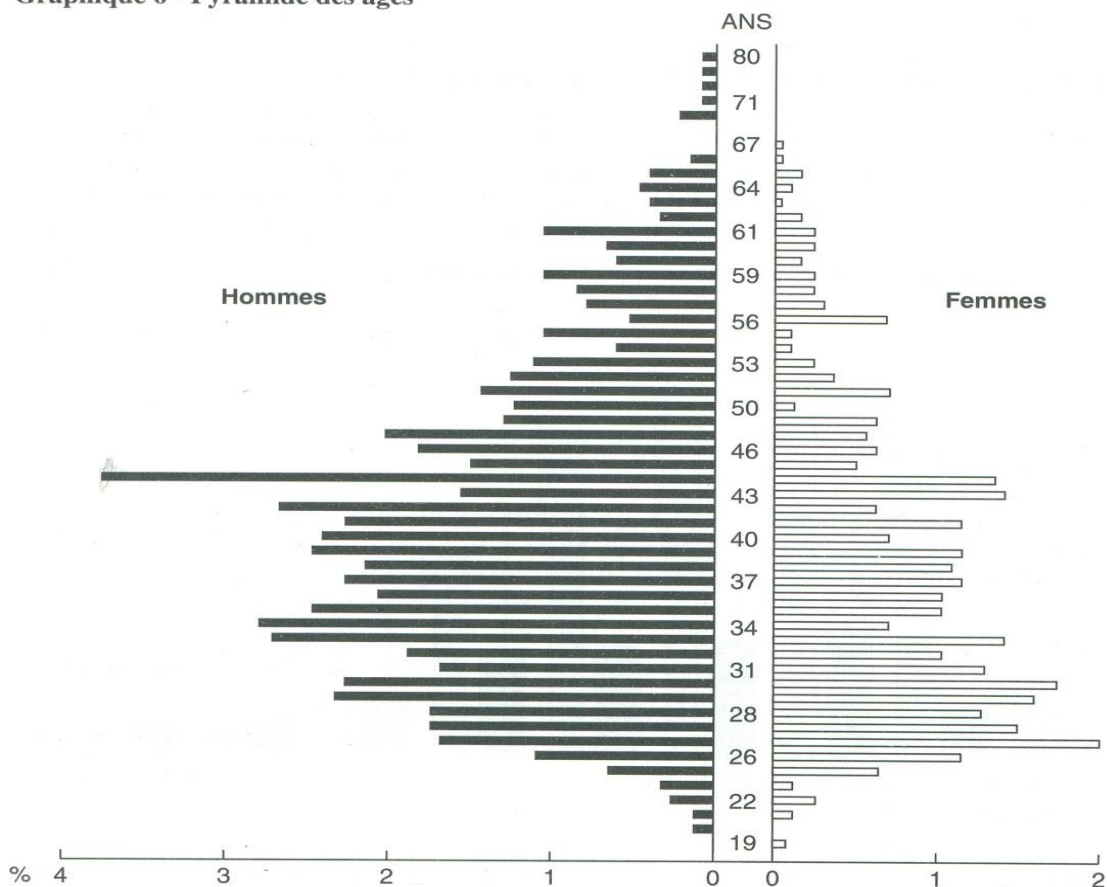
17,1 % pour les 31-35 ans ;

16,6 % pour les 36-40 ans ;
17,1 % pour les 41-45 ans ⁽⁴⁾.

Il est intéressant de remarquer que 33 ans et 44 ans sont les âges les plus représentés avec respectivement 5 % et 4 % des effectifs totaux.

Entre 46 et 60 ans, les effectifs diminuent nettement par rapport aux classes d'âges précédentes : de 17,1 % pour les 41-45 ans, on passe à 10,4 % pour la catégorie suivante. Les effectifs se réduisent de moitié à partir de 51 ans : les 51-55 ans représentent 6,3 % de l'échantillon, et enfin les 56-60 ans regroupent 5,2 % des journalistes étudiés.

Graphique 6 - Pyramide des âges



(4) En 1989, les moins de 25 ans représentaient 8,4 %, et les plus de 60 ans 9,3 % de l'ensemble des professions de l'Information, des Arts et du Spectacle (catégorie 35), selon « l'enquête Emploi » de l'INSEE de 1989. Selon la même enquête, les 25-39 ans représentent 43,8 % de la catégorie contre 50,2 % des journalistes professionnels, les 40-49 ans, 26,5 % contre 27,1 %, et enfin, les 50-59 ans 11,5 % contre 12,4.

Les classes d'âges les plus creuses de l'échantillon sont celles des moins de 25 ans et des plus de 61 ans, avec 5 % et 4,2 % des effectifs totaux. La pyramide des âges est construite sur une base très étroite : les classes les plus jeunes, – les moins de 25 ans –, sont faiblement représentées. L'hypothèse la plus probable est celle de l'allongement du temps des études : les jeunes sont moins nombreux à se présenter avant 25 ans sur le marché du travail.

En 1983, les moins de 25 ans représentaient 3 % de l'ensemble de la population étudiée. Ils progressent donc de deux points en 1990. Les 26-30 ans passent de 15,4 % à 18 %. Au total, les moins de trente ans représentent des effectifs en constante progression. Un premier constat devrait donc s'imposer, celui du rajeunissement des journalistes professionnels. Mais, la classe d'âge suivante, celle des 31-35 ans connaît un déficit d'environ 5 %, elle ne représente plus que 17,1 % des effectifs totaux contre 23,2 % en 1983. Lorsque l'on compare la population des moins de 35 ans, on s'aperçoit que celle-ci diminue très légèrement : 40,1 % en 1990 contre 41,6 % en 1983.

En revanche, la tranche d'âge supérieure, – les 36-45 ans –, regroupait en 1983 29,8 % de la population contre 33,7 % à l'heure actuelle. Et enfin, les plus de 46 ans ne regroupent plus que 26,1 % des effectifs contre 28 % en 1983. Cette catégorie connaît une sérieuse chute de ses effectifs depuis 1964 où elle représentait 35,6 % de la population des journalistes.

En somme, les moins de 45 ans sont les plus représentés, en progression par rapport aux enquêtes précédentes : ils constituent 73,6 % de la population observée contre 71,6 % en 1983. C'est dans cette mesure que l'on peut parler d'un relatif rajeunissement de la profession.

Où résident les journalistes ?

La majorité des journalistes professionnels, – soit 61,1 % d'entre eux –, réside en Région parisienne tandis que 36,4 % résident en province et 2,5 % hors-métropole ⁽⁵⁾.

(5) Le découpage géographique est organisé autour de dix grandes régions :

- Région parisienne : Val d'Oise, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Paris ;
- Nord : Pas-de-Calais, Nord ;
- Est : Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône, Doubs, Jura, Territoire de Belfort ;
- Bassin Parisien-Est : Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube, Yonne, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne ;
- Bassin Parisien-Ouest : Manche, Calvados, Orne, Seine-Maritime, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire, Indre, Cher ;
- Ouest : Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente, Charente-Maritime ;
- Sud-Ouest : Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Landes, Lot-et-Garonne, Lot, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aveyron, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Garonne, Ariège ;
- Sud-Est : Allier, Puy-de-Dôme, Loire, Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Haute-Loire, Cantal, Ardèche, Drôme ;
- Méditerranée : Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Lozère, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes Maritimes, Corse ;
- Outre-mer, auquel nous avons agrégé les résidents à l'étranger.

Tableau 8. – Répartition géographique (en % de l'ensemble)

	Région parisienne	Province	Hors métropole
Totalité	61,1	36,4	2,5
Femmes	25,5	7,4	0,3
Hommes	35,6	29	2

Depuis 1983, on assiste à un renforcement de cette concentration parisienne : 55,2 % d'entre eux habitaient dans cette région à cette date.

Cette évolution semble s'être faite au détriment des régions de l'Ouest (4,6 % contre 7 % en 1983), du Nord (1,9 % contre 2,8 %), du Bassin parisien-Ouest (3,6 % contre 5 %). Les autres régions (Sud-Est, Méditerranée, Est, Sud-Ouest, Bassin parisien-Est) sont restées globalement stables.

Cette répartition reflète approximativement celle du lieu d'exercice.

Leur origine sociale et leur situation familiale

Contrairement aux enquêtes précédentes qui fournissaient quelques indications sur les origines sociales et la situation familiale, l'étude quantitative n'apporte aucun élément statistique en la matière puisque ces renseignements n'existent pas dans les dossiers de la Commission.

L'approche qualitative offre quelques pistes qui confirment ce que l'on sait déjà par ailleurs, à savoir que les journalistes sont majoritairement issus d'un milieu social favorisé.

En effet, sur 57 journalistes interrogés, 21 d'entre eux ont un père cadre supérieur (dont 9 sont enseignants, universitaires ou chercheurs), 9 un père membre d'une profession libérale. Autrement dit, plus de 50 % des journalistes de l'échantillon (30 sur 57) proviennent de classes sociales privilégiées. Ceux dont le chef de famille est cadre moyen sont au nombre de 9 ; artisan/commerçant au nombre de 6 ; journaliste au nombre de 5 ; employé au nombre de 3 et ouvrier au nombre de 2. Pour les deux restants, il a été impossible d'élucider la profession du père (décédé ; retraité). On ajoutera que près de la moitié des mères ne travaillent pas (28 sur 57), tandis qu'environ 50 % d'entre elles (29 sur 57) exercent des métiers aussi différents qu'institutrice, secrétaire, avocate, comédienne, employée de banque, esthéticienne ou agricultrice.

La situation familiale des journalistes reflète l'évolution des mœurs : 51 % (29 sur 57) sont mariés, 21 % sont célibataires et 10,5 % vivent en union libre (mais il a été malaisé, dans certains cas, de différencier ces deux dernières situations) alors que 17,5 % sont divorcés. Globalement, et avec toutes les réserves qui s'imposent, ces chiffres doivent être proches de la réalité puisque, dans de nombreux entretiens, les journalistes mettent l'accent sur la difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée. Le fort pourcentage de divorcés illustre parfaitement cet état de fait. « C'est un métier très destructurant mentalement... Totalement incompatible avec une vie de famille » ou encore : « Pour le conjoint, ce n'est pas évident. Il ne sait jamais quand je vais rentrer à la maison... Il faut que le conjoint soit fort ».

On peut, à travers cette enquête par entretiens, dessiner le profil du conjoint du point de vue professionnel. En dépit de quelques refus de réponse ou de réponses floues, il est possible d'affirmer que, majoritairement, les conjoints ou conjointes exercent une activité professionnelle (rares sont ceux qui ne travaillent pas) qui se répartit assez équitablement entre cadres moyens, commerçants et employés : infirmière, aide-soignante, libraire, documentaliste sont les métiers les plus souvent cités. Peu d'entre eux appartiennent aux professions libérales ou aux cadres supérieurs (avocat, expert-comptable, ingénieur) ou au monde journalistique lui-même. Quelques uns, enfin, ont une occupation artistique.

Des sans-diplômes... aux surdiplômés...

Les données sur les études poursuivies comportent plusieurs éléments collectés à partir des curriculum-vitae des journalistes :

- *le niveau d'études* : c'est un indice culturel. Plus de la majorité des journalistes ont un niveau d'études supérieures. Rappelons que ce niveau peut avoir été atteint sans qu'un diplôme ait été effectivement obtenu ;
- *les diplômes obtenus* : afin d'évaluer le phénomène du cumul de diplômes, nous avons distingué le 1^{er} et le 2^e diplômes obtenus. Le 1^{er} est d'un rang supérieur ou égal au 2^e. Ce rang n'indique pas l'ordre chronologique d'un diplôme par rapport à un autre ;
- *les disciplines* choisies pour un premier et second diplôme de niveau Bac +N, et plus particulièrement les « écoles de journalisme » afin de mieux cerner leur poids dans la profession.

Le niveau d'études

Tableau 9. – Niveau d'études des journalistes par sexe (en % de l'ensemble)

	Primaire	Technique	Secondaire	Supérieur	NC	Total
Totalité	1,2	7,3	20,5	68,8	2,1	100
Hommes	1	5	16,3	43	1,4	66,7
Femmes	0,1	2,3	4,1	25,8	0,7	33,3

NC : non communiqué.

68,8 % des journalistes professionnels ont un niveau d'études supérieures, 20,5 % un niveau d'études secondaires.

7,3 % des journalistes professionnels ont atteint un niveau technique. On observe, pour les cameramen et les photographes l'intérêt d'un passage, lors du service militaire, par l'ECPA (Etablissement cinématographique et photographique des armées) : 15,9 % d'entre eux, âgés entre 23 et 59 ans, ont bénéficié de cette formation.

Le pourcentage de journalistes à atteindre le niveau d'études supérieures n'a cessé de progresser depuis 1964 : il est passé de 38 % en 1964 à 46 % en 1973, et de 66,2 % en 1983 à 68,7 % en 1990. Il est plus important chez les

moins de 40 ans (entre 85 et 72,2 %) que pour l'ensemble de la population (68,8 %). Le plus fort taux d'études supérieures concerne les 26-30 ans (85 %). Il décroît ensuite sensiblement pour les classes d'âges suivantes ; c'est à partir de la classe des 41-45 ans qu'il devient inférieur à la moyenne.

L'incidence de l'âge sur le niveau d'instruction atteint par les journalistes professionnels est un facteur déterminant.

Tableau 10. – Niveau d'études des journalistes par âge (en %)

	Primaire	Technique	Secondaire	Supérieur	NC
≤ 25 ans	0	8	10	78	0
26/30 ans	0	6	9	85	0
31/35 ans	0	5,9	14,7	78,9	0,5
36/40 ans	0,6	5,4	20	72,2	1,8
41/45 ans	1,8	8,2	23	67	0
46/50 ans	1	9,7	30	57,3	2
≥ 51 ans	2,5	8,9	34,8	41,8	7

NC : non communiqué.

Les femmes ont un niveau d'instruction plus élevé que celui des hommes. Elles sont plus nombreuses à atteindre le niveau d'études supérieures : 78 % contre 64,4 % des hommes. L'écart de niveau d'instruction entre les femmes et les hommes ne cesse d'augmenter : en 1983, le rapport était de 73,8 % contre 63,6 %.

Les femmes de moins de 40 ans ont un niveau d'instruction « études supérieures » plus élevé que l'ensemble de la population féminine (78 %). Les 26-30 ans ont un taux d'accès au niveau d'études supérieures de l'ordre de 93,5 %. A partir de 41 ans, il décroît : de 69 % pour les 41-45 ans, il passe à 34,4 % pour les plus de 61 ans.

Tableau 11. – Niveau d'études des femmes par âge (en %)

	Primaire	Technique	Secondaire	Supérieur	NC
≤ 25 ans	0	10,4	6,8	82,8	0
26/30 ans	0	1,2	5,3	93,5	0
31/35 ans	0	4,2	10,1	85,7	0
36/40 ans	0	4,4	8,5	83,9	3,2
41/45 ans	1,9	10,9	17,6	69	0,6
46/50 ans	0	13,6	16,3	70,1	0
≥ 51 ans	1	13	28	50	8
% moy. fem.	0,5	7,1	12,5	78	1,9
% pop. tot.	1,2	7,3	20,5	69	2

moy. : moyenne - fem. : femmes - pop. : population - tot. : totale - NC : non communiqué.

Les hommes de moins de 40 ans ont un niveau d'instruction, « études supérieures » plus élevé que l'ensemble de la population masculine (61,5 %). De la même façon c'est la classe d'âge 26-30 ans qui culmine avec 79 %. A partir de 41 ans, les pourcentages s'infléchissent globalement.

Tableau 12. – Niveau d'études des hommes par âge (en %)

	Primaire	Technique	Secondaire	Supérieur	NC
≤ 25 ans	0	5,3	14,8	76,3	3,6
26/30 ans	0	9,5	11,5	79	0
31/35 ans	0	5,8	17,9	74,4	1,9
36/40 ans	0,6	5,3	25,1	68,4	0,6
41/45 ans	1,1	6,8	25,4	61,5	0
46/50 ans	0,8	7,8	35	53,8	2,6
≥ 51 ans	3,6	7,7	39,3	43,5	5,9
% moy. hom.	1,5	7,4	24,5	64,4	2,2
% pop. tot.	1,2	7,3	20,6	68,8	2,2

moy. : moyenne - hom. : hommes - pop. : population - tot. : totale - NC : non communiqué.

Les diplômes obtenus

Moins de 10 % de la population étudiée n'a aucun diplôme.

18,7 % ont atteint le Bac. 56,7 % possèdent des diplômes d'études supérieures ⁽⁶⁾ : 11,5 % possèdent une licence ou un diplôme équivalent à Bac +3, et 19,8 % une maîtrise ou un diplôme équivalent à Bac +4.

Tableau 13. – Diplôme le plus élevé des journalistes (en %)

	Totalité
Aucun	9,6
CEP	1
Brevet	4,4
CAP-BEP	6,2
BAC	18,7
BTS	5
Bac + 2	8,5
Bac + 3	11,5
Bac + 4	19,8
Bac + 5	8,6
Autre	3,3
NC	2,8

NC : non communiqué.

(6) 75,4 % de la population étudiée est donc titulaire du baccalauréat et/ou d'un diplôme d'études supérieures contre 40 % pour l'ensemble de la population française de plus de 18 ans.

30,3 % des journalistes professionnels ont pour seul diplôme des diplômes d'études primaires ou secondaires.

Ils se décomposent par ordre décroissant comme suit :

18,7 % n'ont que le baccalauréat ;

6,2 % n'ont qu'un CAP ou BEP ;

5,4 % n'ont qu'un CEP ou BEPC.

18,3 % des journalistes professionnels ont obtenu un second diplôme, dont 14,8 % un diplôme d'études supérieures (avec 10 % de licence-maîtrise).

Tableau 14. – Second diplôme des journalistes (en %)

	Totalité
Aucun	81,7
CEP	0
Brevet	0
CAP-BEP	0,8
BAC	2,4
BTS	0,7
BAC + 2	2
BAC + 3	6,8
BAC + 4	3,2
BAC + 5	0,5
Autre	1,7
NC	0

NC : non communiqué.

67,7 % des journalistes sans diplômes ont plus de 41 ans. Le constat est sans surprise, l'âge ayant une réelle incidence sur le rang du diplôme atteint.

Tableau 15. – Répartition du diplôme le plus élevé par âge (en %)

	≤ 25 ans	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	≥ 51
Aucun	8	3,3	4,7	7,2	10,6	14,6	21,1
Prim. + Sec.	8	6,1	4,1	9	14,7	20,4	18,3
BAC	10	13,9	25,9	16,8	19,4	17,5	23,9
BAC + N *	74	76,7	64,1	64,6	54,7	45,6	26,1
NC	0	0	1,2	2,4	0,6	1,9	10,6

Prim. : Primaire - Sec. : Secondaire - NC : non communiqué.

* y compris autre.

Rappelons que 9,6 % de l'échantillon observé ont déclaré n'avoir obtenu aucun diplôme (7). Les hommes y sont surreprésentés : 84,4 % contre 15,6 % de femmes.

(7) Selon l'enquête INSEE 1988, 32 % de la population française n'est titulaire d'aucun diplôme.

Tableau 16. – Comparaison des journalistes diplômés et non diplômés, par sexe et par âge (en %)

	Non diplômés	Diplômés	Ensemble
Hommes	84,4	64,9	66,7
Femmes	15,6	35,1	33,2
≤ 25 ans	4,3	5,1	5
26/30 ans	6,5	19,2	18
31/35 ans	8,6	17,9	17,1
36/40 ans	12,9	17	16,6
41/45 ans	19,3	16,8	17,1
46/50 ans	16,1	9,7	10,4
≥ 51 ans	32,3	14,1	15,8

Tableau 17. – Journalistes diplômés du primaire et du secondaire : répartition par sexe et par âge (en %)

	Diplômés prim./sec.	Ensemble
Hommes	72,7	66,7
Femmes	27,3	33,3
≤ 25 ans	3,5	5
26/30 ans	12	18
31/35 ans	17	17,1
36/40 ans	14	16,6
41/45 ans	19,5	17,1
46/50 ans	13	10,4
≥ 51 ans	20	15,8

prim. : primaire - sec. : secondaire.

Le nombre de diplômés d'études supérieures a crû de manière considérable. Parmi ceux-ci, les diplômés d'instituts d'études politiques (IEP) représentent 8,42 %. 18,3 % des journalistes professionnels sont titulaires d'un second diplôme de l'enseignement supérieur, soit 30 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Ce phénomène de cumul de diplômes est une des évolutions caractéristiques de la formation des étudiants dans les années 80 : le milieu journalistique professionnel reflète cette évolution.

Les femmes sont plus diplômées que les hommes, quelle que soit la classe d'âge observée. Elles ont des diplômes d'un rang plus élevé que ceux des hommes.

64,1 % d'entre elles ont un diplôme d'études supérieures contre 51,2 % des hommes. 18,3 % des hommes ont une maîtrise ou un diplôme équivalent à Bac +4 contre 22,9 % de femmes.

Tableau 18. – Diplôme le plus élevé des journalistes par sexe (en %)

	Ensemble	Hommes	Femmes
Aucun	9,6	12,2	4,6
CEP	1,2	0,5	1
Brevet	4,4	5,7	1,9
CAP-BEP	6,2	6	6,7
BAC	18,7	20	16
BAC + 2	13,5	12,3	16
BAC + 3	11,5	9,9	14,6
BAC + 4	19,8	18,3	22,9
BAC + 5	8,6	7,5	10,6
Autre	3,3	3,2	3,4
NC	2,8	3	2,3

NC : non communiqué.

La catégorie Bac +N est la plus fortement représentée chez les 25/30 ans. Pour les hommes de moins de 25 ans le pourcentage culmine à 75,9 %, tandis que pour les femmes de 26-30 ans le pourcentage culmine à 86,9 %. La plus petite fréquence est celle des 51-55 ans tant pour les femmes (28,6 %) que pour les hommes (30,5 %).

Jusqu'à 40 ans, pour les femmes ayant obtenu des diplômes d'études supérieures, les pourcentages de ces classes d'âges sont supérieurs au pourcentage moyen féminin (64,1 %) : en effet, ils oscillent de 75,7 % à 86,9 %. Inversement, après 41 ans, ils chutent.

Tableau 19. – Journalistes femmes : diplôme le plus élevé par âge (en %)

	Prim. + sec.	BAC	BAC + N	NC
≤ 25 ans	12	7,8	80,2	0
26/30 ans	0,5	13,6	86,9	0
31/35 ans	0	22	77,4	0,6
36/40 ans	5,7	15	75,7	3,6
41/45 ans	21	15,3	63	0,7
46/50 ans	22,4	23,6	54	0
≥ 51 ans	24,7	25,7	36,2	13,4
% moy. fem.	9,5	17	71	2,5
% pop. tot.	12,8	20,7	62,7	3,1

Prim. : Primaire - sec. : secondaire - NC : non communiqué - moy. : moyenne - fem. : femmes - pop. : population - tot. : totale.

Jusqu'à 45 ans, pour les hommes ayant des diplômes d'études supérieures, les pourcentages sont supérieurs à leur pourcentage moyen de 58,4 % : ils varient de 59 % à 75,9 %. A partir de 51 ans, ils fléchissent jusqu'à 33,3 %.

Tableau 20. – Journalistes hommes : diplôme le plus élevé par âge (en %)

	Prim. + sec.	BAC	BAC + N	NC
≤ 25 ans	6,9	13,8	75,9	3,5
26/30 ans	11	16	72,3	0,7
31/35 ans	6,4	30,8	61,5	1,3
36/40 ans	11,7	18,5	67,8	2
41/45 ans	15	25,6	59	0,4
46/50 ans	25	21,6	50	3,4
≥ 51 ans	21,6	31,4	34,2	12,8
% moy. hom.	15	23	58,4	3,6
% pop. tot.	13	20,7	63	3,3

Prim. : Primaire - sec. : secondaire - NC : non communiqué - moy. : moyenne - hom. : hommes - pop. : population - tot. : totale.

Les disciplines

Les disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé

Le classement des disciplines (en % de la population des diplômés de l'enseignement supérieur) dans lesquelles a été obtenu le premier diplôme d'enseignement supérieur est le suivant :

- lettres (20 %) ;
- journalisme (19,5 %) ;
- droit et sciences politiques (17,4 %) ;
- sciences humaines (16,5 %).

Les filières information et communication ne représentent que 8,1 % : cela tient sans doute à leur relative « jeunesse ». En revanche, les formations scientifiques et technologiques sont très minoritaires (environ 5 % chacune).

Tableau 21. – Les disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé (en %)

	Hommes	Femmes	Totalité
Lettres	13,5	27,6	20
Droit/sc. pol.	17,9	14,3	17,4
Sc. hum.	15,6	16	16,5
Sciences	3,7	5,4	4,6
Technique	6	3,9	5,5
Art. graph.	2,4	2,7	2,7
Commerce	2,7	1,8	2,5
Beaux-arts	3,1	1,3	2,5
Journalisme	22,2	13,2	19,5
Info/comm.	6,4	9,6	8,1
NC	5,3	3,6	0,1

Sc. : Sciences - pol. : politiques - hum. : humaines - graph. : graphiques - Info/comm. : Information/communication - NC : non communiqué.

Les disciplines choisies par les diplômés du supérieur font également apparaître des différences entre les hommes et les femmes : c'est le journalisme qui l'emporte chez les hommes (22,2 %) et les lettres chez les femmes (27,6 %). On trouve ensuite, chez les hommes, le droit et les sciences politiques (17,9 %) puis les sciences humaines (15,6 %) et chez les femmes les sciences humaines (16 %), le droit (14,3 %) puis le journalisme (13,2 %).

Les disciplines du second diplôme d'études supérieures

L'ordre des disciplines est le suivant : journalisme (22 %), droit/sciences politiques (17,8 %), lettres (17,3 %), sciences humaines (13,1 %) et information/communication (10,1 %). Cette importance relative du journalisme comme discipline du second diplôme s'explique par le fait que, désormais, la plupart des écoles (sauf les IUT) requièrent un niveau d'études supérieur au baccalauréat, – en général Bac + 2 minimum –. Il n'est cependant pas rare que les étudiants qui s'y présentent soient déjà titulaires d'un diplôme de niveau Bac +3 ou Bac +4.

Les diplômés en journalisme

14,8 % de la population d'ensemble sont diplômés d'écoles de journalisme : parmi eux, 9,8 % sont issus d'écoles reconnues par la profession (dont 5 % des filières universitaires et 4,8 % des écoles professionnelles).

Tableau 22. – Diplômés en journalisme (en % de chacune des populations)

	Hommes	Femmes	Totalité
Éc. reconnues	10	9,2	9,8
dt univ.	4,6	5,9	5
dt prof.	5,4	3,2	4,8
Éc. non reconnues	4,9	5,4	5,1
Total	14,9	14,6	14,8

Éc. : Écoles - dt univ. : dont universitaires - dt prof. : dont professionnelles.

On ne perçoit pas de différence notable entre les hommes et les femmes quant à la fréquentation des écoles professionnelles : les pourcentages pour chacune des populations sont très proches de ceux de l'ensemble. Toutefois, les écoles professionnelles reconnues semblent plutôt fréquentées par les hommes, les femmes ayant plutôt opté pour les formations universitaires reconnues ou les écoles professionnelles non reconnues.

Le pourcentage relatif des diplômés d'écoles de journalisme dans la population totale des journalistes professionnels décroît.

Il était de 6 % en 1964, de 20 % en 1973, de 17,7 % en 1983. Le chiffre paraît difficile à comparer avec celui de 1983 : 10,1 % avaient suivi la filière « journalisme » ; 7,2 % la filière « journalisme et lettres » ; 0,4 % la filière « journalisme et mathématiques », soit au total 17,7 %. Mais la précision

concernant les écoles de journalisme demeurait très aléatoire. L'augmentation du nombre des journalistes est supérieure à celle des diplômés des écoles. En effet, celles-ci n'ont pas suivi l'évolution de la demande, malgré la reconnaissance de nouveaux établissements ⁽⁸⁾ et la création de nouveaux cycles de formation en attente de leur agrément. Peut-être aussi une fraction des diplômés de ces écoles s'orientent-ils vers d'autres activités que le journalisme.

L'enquête qualitative permet d'obtenir quelques renseignements supplémentaires.

En effet, sur les 57 journalistes interrogés, 16 d'entre eux sont passés par une école de journalisme (10 par des écoles reconnues, 6 par des écoles non reconnues). Le pourcentage est donc largement supérieur à la moyenne observée par l'enquête quantitative puisqu'il est de 28 %. Les jugements sur la formation reçue et sur l'utilité des écoles reconnues sont, dans l'ensemble, plutôt positifs. Celles-ci ont, pour principal mérite, d'apporter des connaissances techniques et d'intégrer les étudiants dans un réseau de sociabilité qui peut s'avérer précieux par la suite. « C'est le meilleur moyen quand on ne connaît personne. Beaucoup de gens de ma promotion diraient la même chose » ; « Il faut des écoles de journalisme. Elles sont nécessaires pour l'apprentissage des techniques, mais pas suffisantes pour la culture générale. La meilleure formation reste les instituts d'études politiques et une année d'école de journalisme, voire deux, mais pas plus ». « Elles sont utiles car elles permettent d'acquérir du recul par rapport à la profession, des compétences techniques indispensables. Elles évitent aux journalistes débutants de faire certaines erreurs ; néanmoins elles ne sont pas la panacée. La profession doit rester ouverte aux autres professionnels et aux gens venant d'horizons divers ».

Les jugements favorables sont donc souvent pondérés et rarement totalement louangeurs. On reproche aux écoles un certain traditionalisme (« L'enseignement, quand j'y étais, était axé sur la presse écrite, pas assez sur l'audiovisuel. C'était un peu obsolète ») ou un certain conformisme (« Je ne pense pas avoir appris grand-chose. L'enseignement était très pompeux. C'était très scolaire »). Mais ces critiques émanent surtout des journalistes qui ont suivi une scolarité de ce type dans les années 60 et 70. L'un de nos interlocuteurs, âgé de 34 ans, reflète davantage l'opinion des plus jeunes : « C'est la meilleure et la pire des choses. C'est comme dans la musique, ça dépend. 10 % sont formidables, 10 % n'ont rien à y faire ; 80 % sont moyens ».

Les souvenirs de ceux de notre échantillon qui ont suivi l'enseignement d'écoles non reconnues sont encore plus mitigés. « C'était très bien dans le sens où je souhaitais continuer mes études (doctorat) en même temps. Mais je ne tiens pas cette école pour excellente. Mais il y a de bons journalistes qui en sont sortis ! » ; « C'est bien au départ une formation. Mais on apprend souvent sur le tas ».

(8) En 1983, le Centre transméditerranéen de Communication de l'Université d'Aix-Marseille ; en 1991, l'Institut pratique du Journalisme à Paris.

Chapitre 3 : Les journalistes dans l'entreprise

Chapitre 3

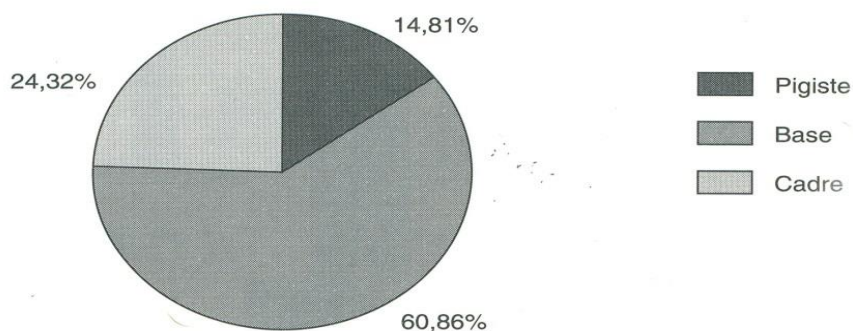
Les journalistes dans l'entreprise

Quelle est leur position ?

Fonctions

Dans un souci de clarté, les fonctions des journalistes sont décrites par rapport à la nature des tâches accomplies dans l'exercice du métier. La notion « cadre » n'est pas prise ici au sens statutaire – les journalistes ayant tous un statut de cadre – mais au sens de fonction effective d'encadrement. *A contrario*, les journalistes sans fonction d'encadrement ont été répertoriés « base » quelles que soient par ailleurs leur notoriété ou leur ancienneté professionnelle (voir annexe 1).

Graphique 7 - Fonctions des journalistes



14,81 % des journalistes en activité en 1990 sont pigistes ⁽⁹⁾, soit 12,9 % des hommes et 18,5 % des femmes. 7,7 % d'entre eux, soit plus de la moitié, sont « multisupports » c'est à dire, qu'ils pigent pour plusieurs entreprises de

(9) Voir p. 80 : « Les pigistes ».

presse ; a contrario, 7,1 % des pigistes travaillent pour une seule entreprise. La proportion des pigistes n'a cessé d'augmenter depuis 1980 où elle représentait 9,6 % des journalistes.

60,86 % sont journalistes de base (58,4 % des hommes et 65,6 % des femmes). Ils sont fortement représentés dans les classes d'âge 26/35 ans (24,1 % de l'ensemble) et 36/45 ans (20 % de l'ensemble). Les femmes sont surreprésentées dans le groupe des 26/35 ans : 29 % des femmes pour 21,7 % des hommes.

24,32 % des journalistes ont des fonctions d'encadrement. Ils sont majoritairement présents dans les tranches 36/45 ans (9,5 %) et 46/55 ans (6,1 %). Cette situation reflète classiquement le fait qu'on accède généralement à des fonctions d'encadrement après avoir exercé la profession au niveau « base » pendant un certain temps.

On peut constater dans cette catégorie une forte disparité entre hommes et femmes : on trouve, dans ce groupe des journalistes « cadres », 4 hommes pour une femme (soit 19,1 contre 5,2 % pour l'ensemble). Par rapport à leurs populations respectives, 28,6 % des hommes sont cadres contre seulement 15,8 % des femmes.

Ceci peut s'expliquer par le fait que la population des femmes est plus jeune. La moitié des cadres masculins a plus de 45 ans, les femmes étant nettement déficitaires dans ces classes d'âges. Néanmoins, il est clair que les femmes accèdent plus difficilement aux fonctions d'encadrement : à âge égal, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes.

Graphique 8 - Fonctions des journalistes (en % de chacune des populations)

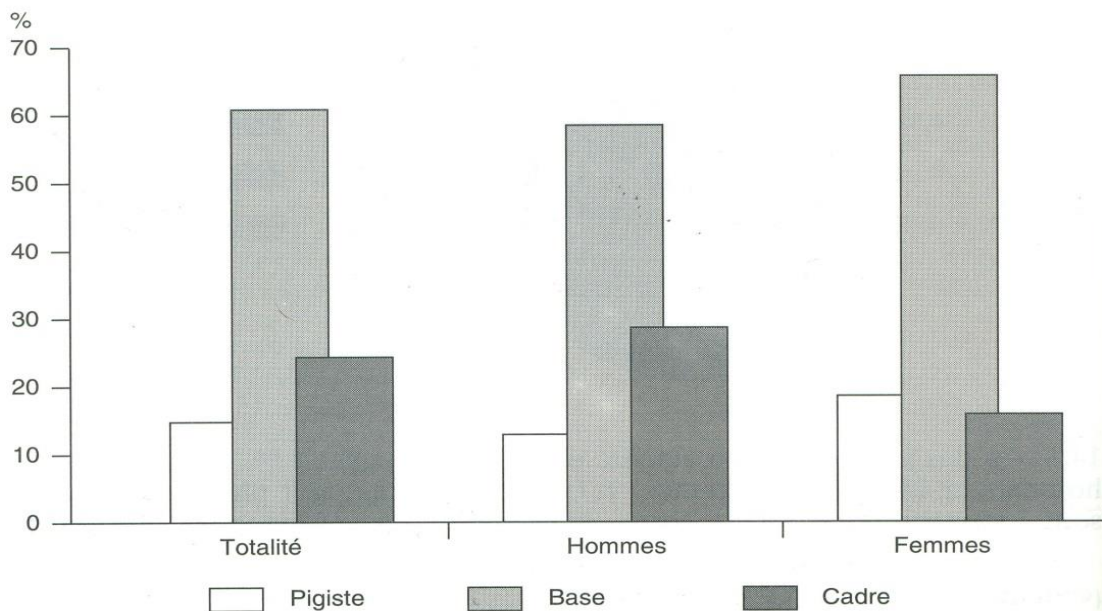
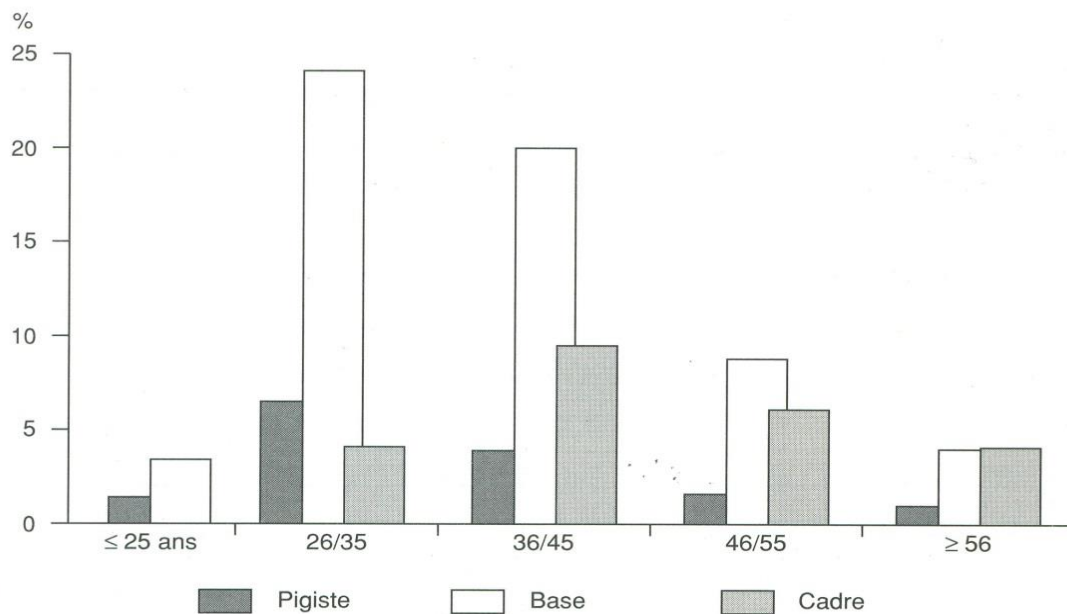


Tableau 23. – Fonctions des journalistes par sexe et par âge (en % de chacune des populations)

Hommes	< 25	26/35	36/45	46/55	≥ 56	Total
Pigiste	1,5	5,5	4	1,2	0,6	12,8
Base	2,5	21,7	20,1	9,7	4,4	58,4
Cadre	0	5	5,2	7,5	5,5	28,6
Femmes	< 25	26/35	36/45	46/55	≥ 56	Total
Pigiste	1,3	9	4,3	2	1,8	18,4
Base	5,6	29	20	7,4	3,6	65,7
Cadré	0,1	0,8	7,5	3,5	1,7	15,8

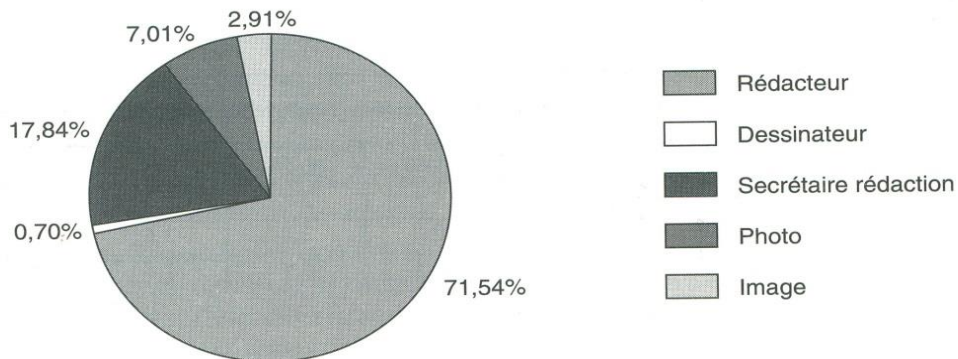
Graphique 9 - Fonctions des journalistes par âge (en % de l'ensemble)



Qualifications

La spécificité des différentes tâches effectuées par l'ensemble des journalistes a été saisie au travers de quatre grandes catégories : rédaction, secrétariat de rédaction/maquette/graphisme, photographie, image (film et vidéo), une cinquième catégorie isolant la tâche trop particulière des dessinateurs.

Graphique 10 - Qualifications des journalistes



71,5 % des journalistes sont affectés aux tâches de rédaction.

17,8 % relèvent de la catégorie « secrétariat de rédaction/maquette/graphisme ».

7 % sont photographes.

2,9 % relèvent de la catégorie « image ».

0,7 % sont dessinateurs.

Tableau 24. - Qualifications des journalistes par sexe (en % de chacune des populations)

Qualification	Totalité	Hommes	Femmes
Rédacteur	71,4	70,1	74,1
Secr. rédac.	17,8	15,7	22
Photo	7	9,1	2,9
Image	2,9	4,1	0,5
Dessinateur	0,7	0,8	0,3

Secr. rédac. : Secrétaire de rédaction.

Concernant les tâches rédactionnelles, la répartition homme-femme est sensiblement la même, compte tenu de leurs populations respectives (70,1 % des hommes, 74,1 % des femmes). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à effectuer des tâches techniques : secrétariat de rédaction/maquette/graphisme (22 % des femmes pour 15,7 % des hommes). En revanche, elles sont pratiquement absentes des spécialités « photographie »

(2,9 % des femmes et 9,1 % des hommes) et « image » (0,5 % des femmes et 4,1 % des hommes).

Tableau 25. – Qualifications des journalistes par âge (en % de l'ensemble)

Qualification	≤ 25	26/35	36/45	46/55	≥ 56
Rédacteur	3,2	25,4	24	11,3	7,1
Secr. rédac.	1,2	5,7	5,7	3,4	1,5
Photo	0,3	2,5	2,4	0,9	0,4
Image	0,1	0,7	0,9	0,8	0
Dessinateur	0	0,1	0,3	0	0

Secr. rédac. : Secrétaire de rédaction.

La distribution des qualifications en fonction des groupes d'âge reflète assez fidèlement, sans phénomène notable, la distribution des âges au travers de l'ensemble de la population des journalistes observée.

Croisements fonctions/qualifications

81,8 % des cadres sont affectés à des tâches de rédaction et 15 % relèvent des tâches « secrétariat de rédaction/maquette » ; ceux-ci sont presque exclusivement des hommes (13,1 %).

67,9 % des journalistes de base sont aussi affectés aux tâches de rédaction, et 22,4 % aux activités « secrétariat de rédaction/maquette » avec, ici, une représentation équivalente des hommes et des femmes (respectivement 11,6 % et 10,8 %). 6,5 % sont photographes, essentiellement des hommes (6 % contre 0,5 % de femmes). 2,5 % des journalistes de base exercent dans la spécialité « image » et ce sont tous des hommes.

68,8 % des pigistes sont affectés aux tâches de rédaction (33,7 % d'hommes et 35 % de femmes). 17,3 % sont photographes (14,2 % d'hommes et 3 % de femmes) et 7,7 % sont cameramen/reporteurs d'images.

Tableau 26. – Croisements fonctions et qualifications (en % de chacune des populations)

	Pigiste			Base			Cadre		
	Ens.	H.	F.	Ens.	H.	F.	Ens.	H.	F.
Rédacteurs	68,8	57,7	84,3	67,9	67,8	67,8	81,8	80,1	87,9
Secr. rédac.	3,4	2,9	4,1	22,4	18	30,1	15	16,7	8,3
Photo	17,3	24,3	7,2	6,5	9,3	1,3	2,1	1,6	3,2
Image	7,7	10,9	3,1	2,5	3,9	0	1	1,2	0
Dessin	2,6	3,5	0,9	0,5	0,6	0,3	0	0	0

Ens. : Ensemble - H. : Hommes - F. : Femmes - Secr. rédac. : Secrétaire de rédaction.

Incidence de la formation initiale

La distribution du niveau d'études et des diplômes obtenus au regard de la fonction permet d'observer que les pigistes sont plus nombreux à avoir un niveau supérieur : 72,7 % que la population d'ensemble (68,7 %). Les cadres sont un peu moins nombreux à avoir un niveau supérieur (67,3 %), et nettement plus nombreux à avoir un niveau secondaire (24,2 %, contre 20,5 % pour l'ensemble).

Tableau 27. – Niveaux d'études par fonctions (en % de chacune des populations)

	Ensemble	Pigiste	Base	Cadre
Primaire	1,2	0,8	1,2	1,3
Technique	7,3	6,9	8,1	5,7
Secondaire	20,5	16,8	19,9	24,2
Supérieur	68,7	72,7	68,3	67,3
NC	2,1	2,6	2,3	1,3

NC : non communiqué.

Ces phénomènes s'expliquent par l'âge : les jeunes journalistes proportionnellement plus nombreux chez les pigistes appartiennent à des classes d'âges globalement plus diplômées alors que les cadres ont majoritairement plus de 35 ans, âge à partir duquel le pourcentage des journalistes ayant un niveau supérieur décroît.

Tableau 28. – Disciplines du diplôme le plus élevé par fonctions (en % de chacune des populations)

	Ensemble	Pigiste	Base	Cadre
Aucune	40,3	34,6	39,9	44,7
Lettres	11,4	12,5	12,4	8,1
Droit/sc. pol.	9,9	10,8	9,4	10,5
Sc. humaines	9,4	9	10,7	6,3
Sciences	2,6	3,4	2	3,6
Technique	3,1	4,3	2,9	2,8
Arts graph.	1,5	0	2	1,3
Commerce	1,4	0,8	1,4	1,8
Beaux-arts	1,4	3	1,1	1,3
Journalisme	11,1	10,8	10	14,2
Info/comm.	4,6	6	4,9	2,8
NC	2,8	4,3	2,7	2,1

Sc. : Sciences - pol. : politiques - graph. : graphiques - Info/comm. : Information/communication - NC : non communiqué.

Les cadres sont moins nombreux que la population d'ensemble à avoir fait des études de lettres, ce qui tient au fait qu'ils sont majoritairement masculins, les femmes étant globalement plus nombreuses dans cette discipline. Ils sont également moins nombreux à avoir suivi des études en sciences humaines, certainement du fait de leur âge, cette discipline étant plus représentée chez les jeunes. En revanche, ils sont plus nombreux dans les sciences ainsi que dans la filière journalisme (14,2 %).

Les pigistes et les bases sont plus nombreux à être issus des filières universitaires information-communication, de création plus récente.

Au regard des qualifications on trouve un fort taux de niveau d'études technique dans la catégorie des secrétaires de rédaction-rédacteurs graphistes (21,9 %) ; ceux-ci sont de ce fait moins nombreux à avoir un niveau secondaire ou supérieur.

Répartition géographique

Les pigistes sont nettement plus nombreux en région parisienne : 16,8 % des journalistes parisiens contre 11,7 % des journalistes de province. Ceci tient surtout au fait que la presse magazine et la presse spécialisée, qui ont le plus largement recours aux pigistes, sont localisées en région parisienne alors que la presse régionale en emploie peu.

Les cadres sont globalement un peu moins nombreux en province. Là encore, la presse quotidienne nationale, la presse magazine et spécialisée qui ont un pourcentage de cadres plus élevé que la moyenne sont des entreprises parisiennes.

En revanche, la fonction « base » est plus fréquente en province : 64 % des journalistes contre 57 % en région parisienne.

Tableau 29. – Fonctions et qualifications : répartition géographique (en % de chacune des populations)

Fonctions	Rég. par.	Province	Ensemble
Pigiste	16,8	11,7	14,8
Base	57,3	64,2	60,8
Cadre	25,5	23,3	24,4
Qualifications			
Rédaction	69,4	74,5	71,4
Secr. réd.	21,1	12,8	17,8
Photo	6	8,7	7
Image	2,7	3,3	2,9
Dessin	0,8	0,7	0,7

Rég. par. : Région parisienne - Secr. réd. : Secrétaire de rédaction.

Les journalistes affectés aux tâches de rédaction sont proportionnellement plus représentés en province : 74,5 % contre 69,3 % en région parisienne. Les tâches de secrétariat de rédaction/maquette occupent nettement plus de journalistes parisiens, 21,1 %, que de provinciaux, 12,8 %. Cette donnée est à prendre avec précaution : en effet, les rédacteurs polyvalents de la presse régionale qui font aussi du secrétariat de rédaction ont été saisis comme rédacteurs.

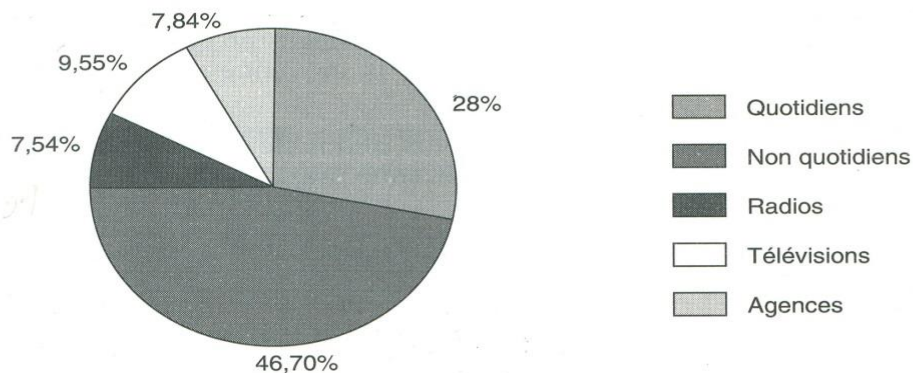
La presse magazine, premier secteur d'emploi

La presse non quotidienne est le premier secteur d'emploi pour les journalistes : 46,7 % y travaillent.

Viennent ensuite, par ordre décroissant :

- la presse quotidienne (28 %) ;
- la télévision (9,55 %) ;
- les agences (7,84 %) ;
- la radio (7,54 %).

Graphique 11 - Répartition des journalistes par médias



En affinant l'observation par types d'entreprises, on obtient l'ordre suivant :

- la presse spécialisée grand public regroupe 22,2 % des journalistes ;
- la presse quotidienne régionale 19,2 % ⁽¹⁰⁾ ;

(10) Voir p. 76 : « Les journalistes de la presse quotidienne régionale ».

- la presse spécialisée technique et professionnelle 13,3 % ;
- la presse quotidienne nationale 8,8 % ;
- la télévision publique 6,7 % .

Tableau 30. – Répartition des journalistes par types d'entreprises (en %)

Presse quotidienne nationale	8,8
Presse quotidienne régionale	19,2
Presse régionale non quotidienne	2,6
Presse magazine information générale	5,2
Presse spécialisée grand public	22,2
Presse spécialisée technique et professionnelle	13,3
Presse institutionnelle	3,4
Radios nationales	5,4
Radios locales	2,1
Télévisions publiques	6,7
Télévisions privées	2,8
Agences généralistes	6,5
Agences spécialisées	1,3

Répartition des hommes et des femmes

La distribution par sexe fait apparaître des différences notables selon les entreprises observées.

Tableau 31. – Répartition des hommes et des femmes par types de médias (en % de chacune des populations)

	Totalité	Hommes	Femmes	Ratio H/F
Quotidiens	28	33,5	16,8	4
Non quotidiens	46,7	39,8	61,2	1,3
Radios	7,5	7,9	6,9	2,3
Télévisions	9,5	10,9	6,7	3,4
Agences	7,8	7,7	8,3	1,8

33,5 % des hommes travaillent en presse quotidienne pour seulement 16,8 % des femmes. Ce phénomène est particulièrement accentué en presse quotidienne régionale qui emploie 4,6 hommes pour une femme soit 15,7 % de journalistes masculins pour 3,4 % de journalistes féminins (23,5 % des hommes et 10,4 % des femmes).

Le secteur de la télévision est aussi à dominante nettement masculine : 3,4 hommes pour 1 femme. C'est un peu plus vrai pour le secteur public,

3,7 hommes pour une femme, que pour le secteur privé. Ce taux de féminisation (3 hommes pour une femme) un peu plus important dans le privé peut s'expliquer sans doute par la constitution plus récente des équipes.

A l'inverse, la presse non quotidienne, magazine et spécialisée, emploie la majorité des femmes : 61,1 % de femmes pour 39,2 % d'hommes. Dans ce secteur, la presse spécialisée grand public emploie un homme pour une femme, soit 11 % pour chaque groupe ; 33,4 % des femmes y travaillent, soit une femme sur trois alors que seuls 16,7 % de l'ensemble des hommes y sont employés.

Tableau 32. – Ratio homme/femme par types d'entreprises

Entreprises	
Quotidiens régionaux	4,6
Télévisions publiques	3,7
Régionaux non quotidiens	3,3
Quotidiens nationaux	3,1
Télévisions privées	3
Magazines d'information générale	2,4
Radios nationales	2,3
Radios locales	2,3
Presse institutionnelle	1,6
Agences spécialisées	1,5
Agences généralistes	1,5
Presse sp. technique et prof.	1,3
Presse sp. grand public	1

Sp. : spécialisée - prof. : professionnelle.

Incidence de l'âge

Concernant la presse quotidienne, nationale et régionale, la classe d'âge la mieux représentée est celle de 36/45 ans. Cette distribution se confirme pour la presse quotidienne nationale quel que soit le sexe considéré.

A l'inverse, elle s'inverse pour ce qui est de la situation des femmes en presse quotidienne régionale où elles sont en plus grand nombre dans la tranche des 26/35 ans, : ceci est à mettre en relation avec la féminisation des classes les plus jeunes.

En presse spécialisée grand public, les journalistes se trouvent très majoritairement dans les groupes des 26/35 ans et 36/45 ans, où ils sont pratiquement à parité : 8,1 % et 7,8 % de l'ensemble.

Cependant, là encore, la distribution par sexe à l'intérieur de ces classes d'âges permet de préciser les phénomènes sous-jacents. Les hommes de 26/35 ans y sont plutôt moins nombreux (5,6 %) que les hommes de 36/45 ans (6 %).

Le constat est à l’opposé pour les femmes ; la catégorie des 26/35 ans y est nettement mieux représentée (13,1 %) que celle des 36/45 (11,5 %).

Tableau 33. – Répartition des journalistes par types d’entreprises et par âge (en % de l’ensemble)

	< 25	26/35	36/45	46/55	≥ 56
Presse quot. nat.	0,5	2	3,2	1,2	1,3
Presse quot. rég.	0,8	5,7	6,8	3,5	2,1
Presse rég. non quot.	0,1	1,2	0,8	0,1	0,3
Presse mag. info. généré.	0,1	1,2	2	1	0,9
Presse sp. gd public	0,8	8,1	7,8	3,4	1,8
Presse sp. tech. prof.	0,9	6	3,6	2,8	0,8
Presse institut.	0	1,1	1,6	0,3	0,3
Radios nationales	0,2	1,2	2	0,8	0,2
Radios locales	0,2	1,2	0,3	0,1	0
TV publiques	0,5	1,6	2,2	1,9	0,3
TV privées	0,1	1,5	0,5	0,3	0
Ag. génér.	0,1	2,6	1,6	1,3	0,5
Ag. spéc.	0,1	0,6	0,3	0	0

Quot. : *quotidienne* ; nat. : *nationale* ; rég. : *régionale* ; mag. : *magazines* ; info. généré. : *information générale* ; s. : *spécialisée* ; tech. prof. : *technique et professionnelle* ; institut. : *institutionnelle* ; Ag. : *Agences* ; génér. : *générales* ; spéc. : *spécialisées*.

L’évolution différenciée de la structure de l’emploi en fonction du sexe, la tendance à la féminisation par l’entrée de femmes jeunes dans la profession sont encore plus nettes pour la presse spécialisée technique et professionnelle où l’on trouve pratiquement le double de femmes de 26 à 35 ans par rapport aux femmes de 36/45 ans (6 % contre 3,6 %).

Types d’entreprises et fonctions

L’étude de la distribution de la population de chaque fonction par type d’entreprise conduit aux constats suivants :

– pour les pigistes, la presse spécialisée grand public est le premier pourvoyeur d’emplois (27,8 % de l’ensemble des pigistes et 35,2 % des pigistes féminins), suivie par la presse spécialisée technique et professionnelle (14,4 % des pigistes et 18,3 % des pigistes féminins) puis par la télévision publique (13,3 % des pigistes avec une nette dominance masculine, 16,2 % des pigistes masculins) (cf. infra p. 80) ;

– pour les cadres, la presse spécialisée grand public est aussi le premier employeur (26 % du total des cadres et près de la moitié des cadres féminins). La presse quotidienne régionale arrive au second rang, 17,3 % des cadres y travaillent, presque exclusivement des hommes.

Tableau 34. – Fonctions par types d'entreprises (en % de chacune des populations)

	Pigiste	Base	Cadre
Presse quot. nat.	7,3	8,3	11
Presse quot. rég.	6,6	23,7	17,3
Presse rég. non quot.	0,3	3,2	2,8
Presse mag. info. géné.	4,2	6,3	3,4
Presse sp. gd publ.	27,8	19	26
Presse sp. tech. pro.	14,4	11,9	16
Presse instit.	2,4	3,6	3,6
Radios nationales	5,6	5,2	5,7
Radios locales	1	2,7	1,3
TV publiques	13,3	5,2	5,2
TV privées	5,2	2,7	1,3
Agences généralistes	9,8	6,4	4,2
Agences spécialisées	1,4	1,1	1,5

Quot. : quotidienne ; nat. : nationale ; rég. : régionale ; mag. : magazine ; info. géné. : information générale ; sp. : spécialisée ; gd publ. : grand public ; tech. pro. : technique et professionnelle ; instit. : institutionnelle.

Types d'entreprises et qualifications

Tableau 35. – Qualifications des journalistes par types d'entreprises (en % de chacune des populations)

	Rédacteur	Secr. réd.	Photo	Image
Presse quot. nat.	9,3	8,9	6,6	0
Presse quot. rég.	18,5	21,1	30,6	0
Presse rég. non quot.	2,9	1,4	4	0
Presse mag. info. géné.	5,1	6,4	4	0
Presse sp. gd publ.	19,5	35,8	21,3	0
Presse sp. tech. pro.	13,4	17,5	6,6	0
Presse instit.	3,2	5	2,6	0
Radios nationales	7,1	1,4	0	0
Radios locales	2,9	0	0	0
TV publiques	6,8	0	0	58
TV privées	2,6	0	0	29
Agences généralistes	6,7	1,4	16	6,4
Agences spécialisées	1,3	1,3	1,3	0

Secr. réd. : Secrétaire de rédaction.

Quot. : quotidienne ; nat. : nationale ; rég. : régionale ; mag. : magazine ; info. géné. : information générale ; sp. : spécialisée ; gd publ. : grand public ; tech. pro. : technique et professionnelle ; instit. : institutionnelle.

La distribution des rédacteurs reflète assez fidèlement la distribution globale de l'emploi des journalistes par types d'entreprises.

Les secrétaires de rédaction/rédacteurs graphistes se trouvent pour plus de la moitié d'entre eux (53,3 %) regroupés en presse spécialisée grand public et presse spécialisée technique et professionnelle.

Près d'un tiers des photographes travaillent pour la presse quotidienne régionale (30,6 %, presque uniquement masculins). On trouve ensuite la presse spécialisée grand public (21,3 %) et les agences généralistes (16 %).

Enfin, plus de la moitié des journalistes « images » sont employés par la télévision publique.

Un salaire mensuel brut moyen de 15 900 F en 1990

Les informations relatives aux salaires ont été collectées à deux reprises. Les salaires mensuels annoncés par les journalistes pour l'obtention de la carte 1990 ont fait l'objet d'un premier relevé systématique par tranches (salaires 1989 en francs courants). Un second relevé, par valeurs, effectué au printemps 1991, a permis de calculer les salaires moyens pour 1990 (francs courants).

Les tranches de salaires en 1989

Début 1989, les salaires mensuels bruts compris entre 12 000 et 20 000 F concernent 43,2 % des journalistes ; les salaires élevés (plus de 20 000 F), 15,5 %. A l'inverse, 27,9 % gagnent entre 8 000 et 12 000 F, 12,8 % ayant des salaires inférieurs à 8 000 F.

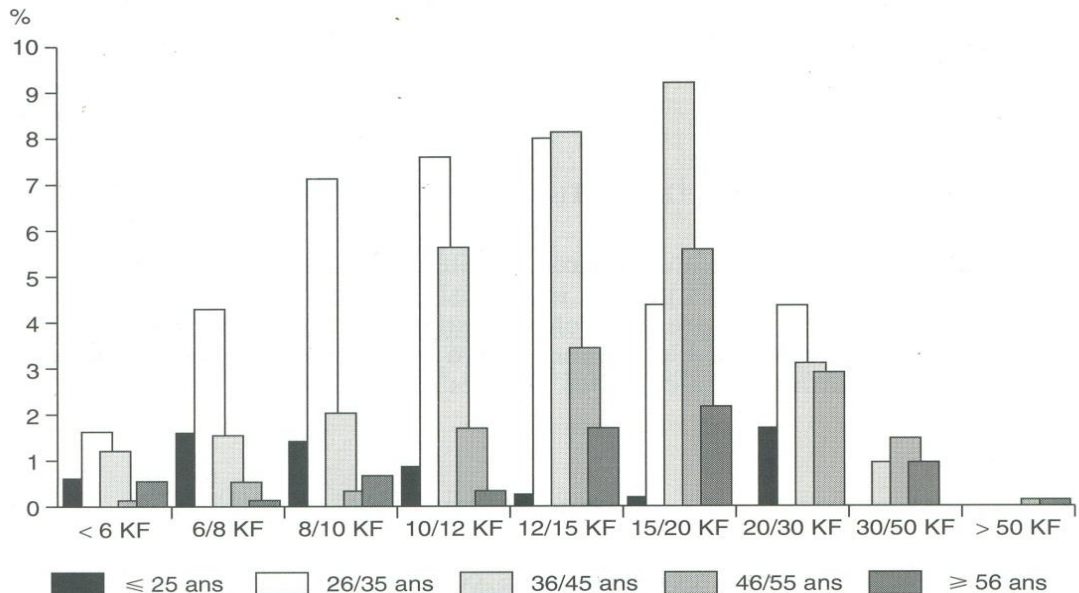
Les tranches regroupant les salaires mensuels de 12 000 à 15 000 F et de 15 000 à 20 000 F sont à parité : respectivement 21,7 et 21,5 % des journalistes. Ces deux tranches de salaires restent les plus représentées si l'on considère les journalistes masculins avec toutefois une représentation légèrement supérieure pour la tranche haute : 23,5 % des hommes dans la tranche 15 000/20 000 F. En revanche, l'ensemble de la structure des revenus est décalé vers le bas si l'on considère uniquement les femmes journalistes : 20,8 % entre 10 000 et 12 000 F, 22,9 % entre 12 000 et 15 000 F, décalage encore accentué par la surreprésentation des femmes dans les tranches de salaires inférieures à 10 000 F.

A l'inverse, les hommes sont mieux représentés dans les tranches élevées : 20 000 F et plus. L'inégalité des salaires hommes-femmes reste une constante si l'on prend en compte les classes d'âge. A âge égal, les femmes sont fréquemment plus nombreuses dans les tranches de salaires d'un degré immédiatement inférieur à celui des hommes.

Sur l'ensemble de la population, les salaires augmentent bien sûr en fonction de l'âge du journaliste. Les salaires les plus fréquents sont compris entre 6 000 et 8 000 F chez les moins de 25 ans, entre 12 000 et 15 000 F chez les

26-35 ans, entre 15 000 et 20 000 F chez les 35-55 ans, entre 20 000 et 30 000 F chez les 56 ans et plus.

Graphique 12 - Répartition des salaires mensuels par âge



Le salaire mensuel brut moyen en 1990

Au début de l'année 1991, les informations fournies pour le renouvellement des cartes permettent d'évaluer le salaire mensuel brut moyen ⁽¹¹⁾ des journalistes à 15 900 F, le salaire médian ⁽¹²⁾ étant de 14 300 F. ⁽¹³⁾

Le décalage précédemment observé entre les salaires masculins et féminins peut être évalué, en moyenne, à 2 800 F. Le salaire moyen des hommes est de 16 800 F, celui des femmes de 14 000 F ⁽¹⁴⁾.

(11) Le salaire moyen est égal à la masse salariale divisée par le nombre de salariés.

(12) L'ensemble des salariés se répartit par moitié de part et d'autre de cette valeur centrale qu'est le salaire médian.

(13) Dans la nomenclature de l'INSEE, les journalistes sont classés dans la catégorie socio-professionnelle : cadres et professions intellectuelles supérieures, sous-rubrique : professions de l'information, des arts et des spectacles. Le salaire médian de cette sous-rubrique était, en 1989, de 9 906 F mais, en raison de l'hétérogénéité de cette sous-rubrique, il est sans doute plus pertinent de comparer la seule catégorie des journalistes au salaire médian de la C.S.P. elle-même : 13 292 F en 1989.

(14) Cet écart n'est pas propre à la profession de journaliste mais reflète la situation d'ensemble des salariés français. En 1989, le salaire mensuel net moyen des salariés du secteur privé - France entière - était de 8 725 F mais de 9 570 F pour les hommes et 7 210 F pour les femmes. Pour les seuls cadres supérieurs, le salaire mensuel net moyen était de 19 225 F mais de 20 160 F pour les hommes et de 14 135 F pour les femmes (source INSEE).

Le salaire moyen augmente de façon constante en fonction de l'âge des journalistes jusqu'à 50 ans, âge à partir duquel on observe une certaine stabilisation (et même une inflexion négative chez les 51/55 ans). Les salaires féminins connaissent la même progression que les salaires masculins tout en étant systématiquement inférieurs, l'écart s'accroissant avec l'âge.

Le salaire moyen varie de façon significative selon la fonction exercée : 11 000 F pour les pigistes, 14 100 F pour les bases, 23 200 F pour les cadres. Si on considère la qualification, on constate que les rédacteurs, les secrétaires de rédaction-rédacteurs graphistes, les gens d'image sont proches du salaire moyen toutes catégories. Le salaire moyen des photographes est par contre nettement inférieur : 13 500 F. Les salaires féminins sont, en moyenne, constamment inférieurs aux salaires masculins, quelles que soient la fonction et la qualification.

Tableau 36. – Salaires mensuels bruts 1990 (en francs courants)

	Totalité		Hommes		Femmes	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Ensemble	15 900	14 300	16 800	15 000	14 000	13 000
Âges						
≤ 25 ans	10 100	10 000	10 300	9 500	9 800	10 400
26-30 ans	12 100	11 900	12 500	12 100	11 700	11 500
31-35 ans	14 000	13 400	14 300	13 700	13 400	13 000
36-40 ans	15 400	14 500	15 900	14 600	14 200	13 100
41-45 ans	17 600	16 300	18 100	16 600	16 300	15 500
46-50 ans	20 400	18 800	21 500	19 500	17 000	15 500
51-55 ans	18 400	17 700	18 900	17 700	17 000	17 400
56-60 ans	20 200	19 500	21 300	19 800	16 700	17 600
≥ 61 ans	21 900	17 700	23 500	18 800	17 000	14 700
Fonctions						
Pigiste	11 100	10 000	11 900	11 000	10 000	9 000
Base	14 100	13 500	14 500	14 000	13 400	13 000
Cadre	23 200	21 000	23 800	21 800	21 200	20 000
Qualifications						
Rédaction	16 200	14 400	17 300	15 400	14 300	13 000
Secrét. rédact.	15 700	14 800	17 200	16 400	13 600	13 200
Photographie	13 500	12 600	13 900	13 000	11 200	11 000
Image	15 000	14 600	15 400	14 900	9 000	11 000
Dessin	13 500	15 000	13 600	15 000	13 000	13 000

Secrét. rédact. : Secrétaire de rédaction.

Le niveau du diplôme ne semble pas influencer de manière significative. En revanche, les diplômés des écoles de journalisme ont des salaires moyens plutôt supérieurs : 16 800 F, toutes écoles confondues. Le passage par une formation professionnelle initiale paraît donc utile au plan financier.

Tableau 37. – Salaires mensuels bruts 1990 (en francs courants)
Niveau d'études et diplômes

	Moyen	Médian
Niveau Primaire	15 000	13 700
CEP	14 100	13 700
Niveau Technique	15 330	13 800
CAP/BEP	14 800	13 500
Niveau Secondaire	16 300	15 000
Brevet	16 300	15 000
Bac	15 900	14 500
Niveau Supérieur	15 900	14 100
BTS	15 700	14 800
Bac + 2	13 700	12 600
Bac + 3	16 000	14 000
Bac + 4	16 500	15 000
Bac + 5	15 800	14 100
Autre	17 700	15 200
Aucun	16 800	15 400
NC	16 400	14 800
École journalisme	16 800	14 800
Éc. reconnues	16 500	15 000
Éc. rec. prof.	18 300	17 800
Éc. rec. univ.	14 900	13 200
Éc. non rec.	17 200	14 300

NC : non communiqué.

Éc. : écoles ; rec. : reconnues ; prof. : professionnelles ; univ. : universitaires.

On observe par ailleurs des variations intéressantes en fonction des médias.

Dans l'échelle des salaires distribués aux journalistes, la presse quotidienne nationale vient au premier rang avec un salaire moyen de 19 200 F, suivie de la presse magazine d'information générale (18 100 F), puis, à égalité, des télévisions privées et des agences généralistes (16 700 F). Aux derniers rangs, on trouve les radios locales (10 500 F) et la presse institutionnelle (12 100 F).

A l'intérieur de chacun des types de support, on constate des disparités importantes : entre la presse quotidienne nationale et régionale (19 200 et 14 700 F), entre télévisions privées et secteur public (16 700 et 15 200 F), entre agences généralistes et agences spécialisées (16 700 et 13 400 F).

La différence constamment observée entre salaires masculins et féminins existe là encore, les salaires des hommes étant toujours supérieurs à la moyenne tandis que les salaires des femmes y sont inférieurs. La seule exception à cette « règle » concerne la presse institutionnelle : salaire moyen des

hommes : 11 500 F, salaire moyen des femmes : 13 200 F. Les disparités les plus accentuées entre hommes et femmes semblent s'observer pour les agences généralistes, les radios locales, la presse spécialisée technique et professionnelle. A l'inverse, le décalage est très faible pour les télévisions privées.

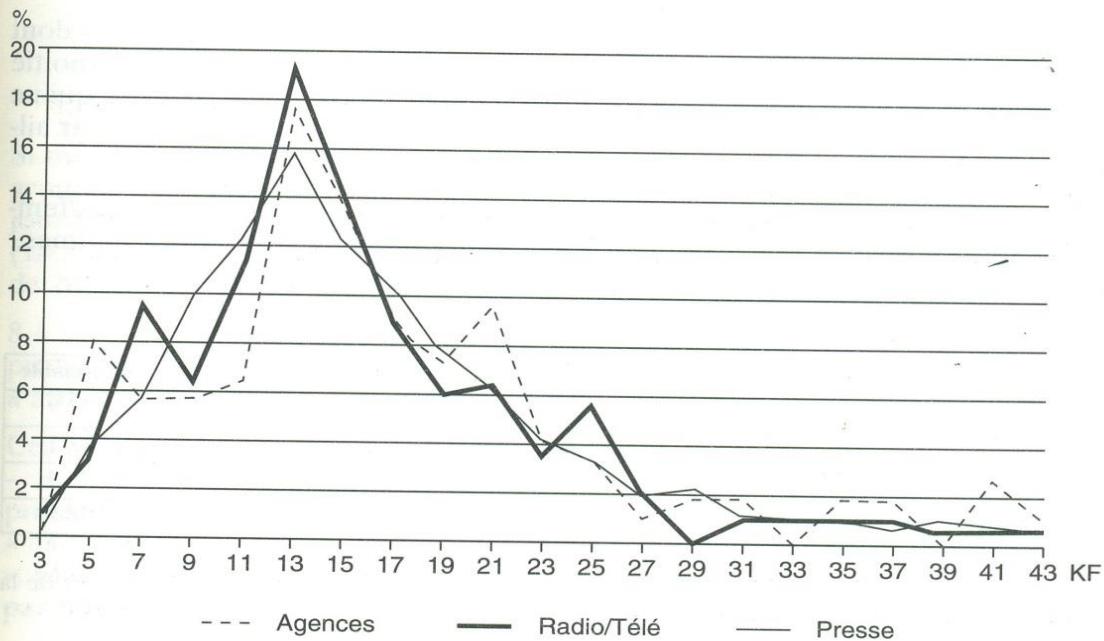
Tableau 38. – Salaires bruts mensuels 1990 par types d'entreprises (en francs courants)

	Salaire brut moyen			Salaire brut médian		
	Totalité	Hommes	Femmes	Totalité	Hommes	Femmes
Presse quot. nat.	19 200	19 800	17 000	18 300	18 800	17 200
Presse quot. rég.	14 700	15 100	12 900	13 800	14 300	12 100
Presse rég. non quot.	11 900	13 000	8 400	10 000	10 800	8 700
Presse mag. info. généré.	18 100	19 000	16 000	16 200	17 400	14 300
Presse sp. gd publ.	16 100	17 600	14 600	15 000	15 900	13 900
Presse sp. tech. pro.	15 300	17 100	12 900	13 400	14 700	12 500
Presse instit.	12 100	11 500	13 200	11 800	11 200	12 400
Radios nationales	15 900	17 100	13 200	13 800	14 000	12 600
Radios locales	10 500	11 700	7 500	8 500	11 000	6 900
TV publiques	15 200	15 800	13 400	14 400	14 900	11 900
TV privées	16 700	16 800	16 400	15 900	16 600	14 400
Agences généralistes	16 700	18 600	13 100	15 000	16 700	12 500
Agences spécialisées	13 400	14 300	12 000	12 700	15 000	12 200

Quot. : quotidienne ; nat. : nationale ; rég. : régionale ; m. : magazine ; info. généré. : information générale ; sp. : spécialisée ; gd publ. : grand public ; tech. pro. : technique et professionnelle ; instit. : institutionnelle.

Le salaire mensuel brut le plus fréquent en 1990

Graphique 13 - Salaires bruts mensuels 90 par médias (tranches de 2 KF)



La réalisation de courbes de répartition par tranches fines de salaire (tranches de 2 000 F) et par médias permet d'observer que le salaire brut mensuel le plus fréquent se situe autour de 13 000 F.

Un taux de chômage difficile à appréhender

Il a concerné, en 1990, 2,5 % de l'échantillon (2,4 % des hommes et 2,9 % des femmes), et majoritairement les journalistes âgés de plus de 56 ans. Mais ces chiffres ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils signifient seulement que 2,5 % des journalistes en activité en 1990 s'étaient officiellement déclarés au chômage, dont la moitié ayant 56 ans et plus sont vraisemblablement nombreux en régime de préretraite ⁽¹⁵⁾.

De nombreux journalistes licenciés d'un poste stable préfèrent se déclarer pigistes plutôt que chômeurs avant de réintégrer une position moins fragile ; ce qui ne permet pas d'évaluer avec précision la réalité.

Moins de onze ans d'ancienneté pour la majorité...

Il s'agit ici d'observer la durée de la vie professionnelle depuis l'obtention de la carte de journaliste professionnel.

56 % des journalistes ont leur carte professionnelle depuis moins de 11 ans, dont 34,9 %, soit un bon tiers, depuis 5 ans ou moins.

49,7 % des hommes en sont titulaires depuis moins de 11 ans dont 29,6 % depuis cinq ans ou moins.

68,4 % des femmes journalistes ont leur carte depuis moins de 11 ans dont 45,5 % depuis cinq ans et moins, ce qui revient à dire que près de la moitié des femmes sont entrées dans la profession entre 1986 et 1990, constat qui ne surprend guère vu l'évolution du taux de féminisation déjà constatée par ailleurs.

18,3 % ont leur carte depuis plus de 20 ans. Ici la répartition hommes/femmes s'inverse spectaculairement : 23,3 % des hommes et 8,1 % des femmes.

Tableau 39. – Ancienneté des journalistes par âge (en % de l'ensemble)

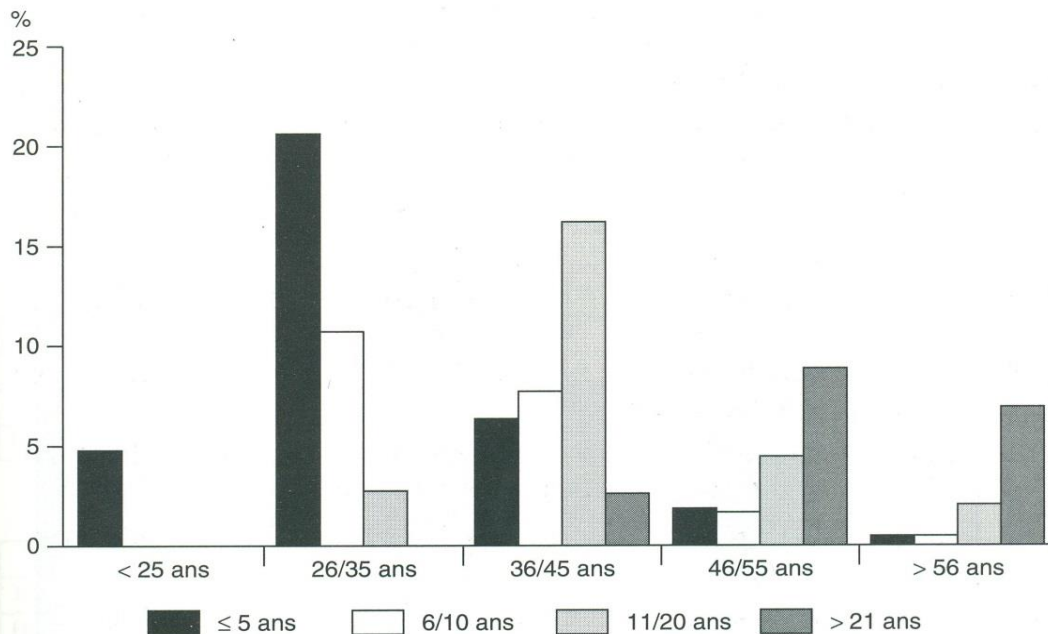
	≤ 25	26/35	36/45	46/55	≥ 56	Ensemble
≤ 5 ans	5	21	6,6	1,8	0,3	34,9
6/10 ans	0	11,1	7,9	1,5	0,3	21,1
11/20 ans	0	2,8	16,4	4,4	2	25,7
≥ 21 ans	0	0	2,5	8,9	6,9	18,3

(15) Le taux de chômage en France, mesuré au sens du BIT, était, en 1989, de 9,5 % de la population active (source INSEE).

Les classes d'âges les plus jeunes sont évidemment les plus représentées chez les journalistes entrés récemment : 74,4 % des journalistes entrés dans la profession durant les cinq dernières années ont moins de 35 ans.

Remarquons tout de même que 19 % des ces entrants récents ont entre 36 et 45 ans. Cette entrée tardive dans la profession concerne 8,6 % des femmes et 5,6 % des hommes. En d'autres termes, l'accélération récente du taux de féminisation n'est pas exclusivement due à l'arrivée de très jeunes femmes.

Graphique 14 - Ancienneté des journalistes par âge (en % de l'ensemble)



Si on considère la durée de vie professionnelle au regard de l'ensemble des groupes d'âge, la catégorie la plus représentée chez les hommes est celle des journalistes ayant entre 36 et 45 ans, titulaires de la carte depuis 11 à 20 ans (18,2 % des hommes), alors que chez les femmes, c'est celle des journalistes de 26 à 35 ans, ayant leur carte depuis 5 ans et moins (26,3 % des femmes).

8,4 % des journalistes ont connu une ou plusieurs interruptions de leur carte professionnelle (8,9 % des hommes et 7,3 % des femmes). Cet « incident » a affecté surtout la tranche des 36/45 ans.

Ces interruptions peuvent avoir plusieurs causes :

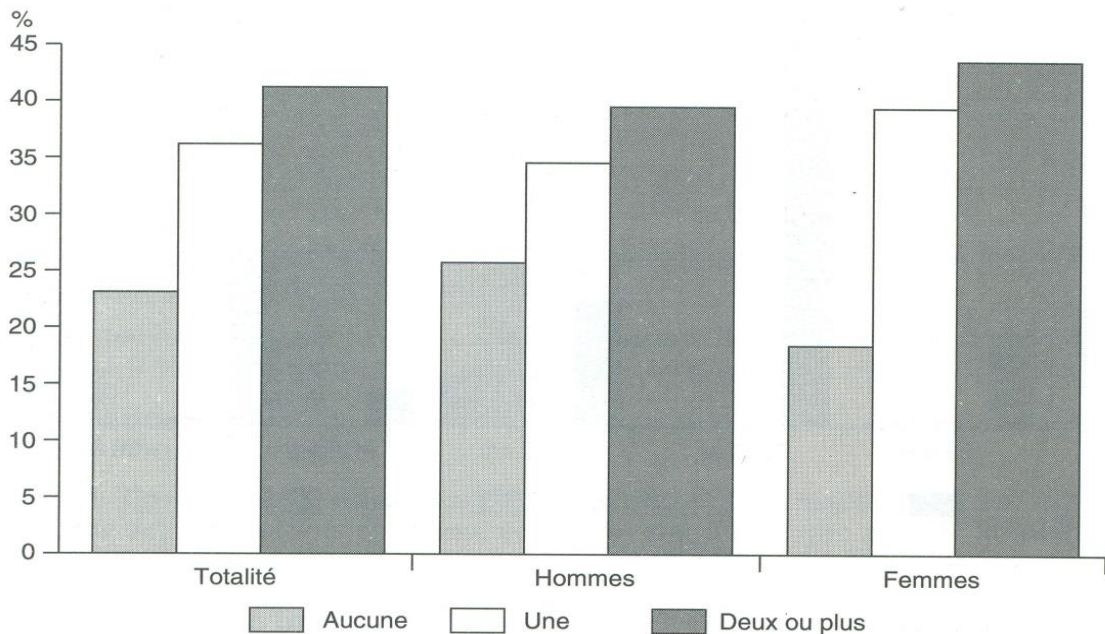
- le non-renouvellement par la Commission pour insuffisance du dossier présenté ;
- la tentative d'exercer une autre profession ;
- plus rare mais néanmoins constatée la non-demande de renouvellement par oubli pur et simple.

Devenir journaliste : une première expérience dans le secteur médias-communication

L'itinéraire des journalistes avant l'obtention de la carte a été observé non pas en terme de durée mais en fonction du type d'activité professionnelle immédiatement antérieure.

L'observation porte sur les deux activités ayant immédiatement précédé l'obtention de la carte, à condition qu'elles aient duré au moins un an : seul ce critère de durée permettait d'assimiler cette activité à une profession véritable.

Graphique 15 - Activités professionnelles antérieures (en % de chacune des populations)



Le type d'activité professionnelle n'est détaillé que dans la mesure où elle concerne les médias, le journalisme et la communication, tous les autres secteurs d'activité étant regroupés dans la catégorie « Autre ».

22,9 % des journalistes n'ont eu aucune activité antérieure (25,4 % des hommes et 17,7 % des femmes), mais 41,2 % en ont eu au moins deux.

16,8 % d'entre eux ont exercé leur activité antérieure de premier rang (AA1) dans un autre secteur d'activité que médias et communication.

59,3 % d'entre eux ont une première expérience professionnelle dans les médias ou la communication dont 50,7 % dans le secteur presse dont 41,1 % avec une activité de journaliste et 9,6 % travaillant dans une entreprise de presse dans des fonctions autres que le journalisme.

Si on regarde à présent l'activité antérieure de second rang (AA2), la part du secteur média est très faible (10,2 % en AA2) alors que celle du secteur communication est le même à 8,6 %. Néanmoins, la moitié des journalistes ayant eu une activité antérieure 2 l'ont exercée dans les médias et la communication, les autres dans des secteurs professionnels différents.

Si l'on prend en compte l'âge des journalistes pour l'observation de l'activité antérieure 1, la détermination à exercer d'emblée la profession, l'aspect « vocation » semble s'accroître : le poids relatif par tranches d'âge des journalistes n'ayant exercé aucune activité auparavant va croissant au fur et à mesure que la population rajeunit. On constate le même phénomène pour les « journalistes sans carte » dont la proportion augmente chez les plus jeunes, particulièrement chez les femmes de moins de 35 ans.

La proportion des journalistes issus du secteur communication reste assez stable quel que soit l'âge des journalistes et équivalente quel que soit le sexe.

Tableau 40. – Activités professionnelles antérieures (en % de chacune des populations)

Activité antérieure de premier rang
(juste avant obtention de la carte)

	Aucune	JSC	EP	Comm.	Autre	NC
Totalité	22,9	41,1	9,6	8,6	16,8	1
Hommes	25,4	40	8,3	7	17,2	1,2
Femmes	17,7	43,6	12,7	9,6	15,8	0,3

Activité antérieure de second rang
(juste avant la précédente)

	Aucune	JSC	EP	Comm.	Autre	NC
Totalité	58,8	6,9	3,3	8,6	21,4	1
Hommes	60	7,8	2,5	6,9	21,7	1,1
Femmes	56,7	5,2	5	11,9	20,8	0,2

JSC : journaliste sans carte.

EP : entreprise de presse non journaliste.

Comm. : métier de la communication.

NC : non communiqué.

Le croisement des activités antérieures de premier et second rang donne les résultats suivants :

- 35,9 % de ceux qui ont eu une activité antérieure 1 n'ont eu aucune activité antérieure 2 ;
- ceux qui étaient journalistes sans carte en AA1 (41,1 %) soit n'avaient pas eu d'AA2 (18 %), soit venaient d'un secteur autre (10 %), soit du journalisme (5,5 %), soit de la communication (5,4 %) ;
- ceux qui étaient employés dans des entreprises de presse en AA1 (9,6 %), soit n'avaient eu aucune autre activité antérieure (4,4 %), soit venaient d'un autre secteur (2,8 %), soit étaient déjà employés dans des entreprises de presse ;

- ceux qui travaillaient dans la communication en AA1 (8,6 %) soit n'avaient pas eu d'AA2, soit l'exerçaient en communication (2,3 %), soit dans un autre secteur (1,2 %) ;
- ceux qui avaient exercé leur AA1 dans un autre secteur (16,8 %) que les médias, soit n'avaient exercé aucune AA2 (8,9 %), soit l'exerçaient déjà dans un autre secteur (6,8 %).

Enfin, une lecture du cumul des activités antérieures 1 et 2 montre que :

- 31,1 % des journalistes concernés ont fait autre chose que journalisme et communication au moins une fois ;
- 15 % des journalistes sont passés par le secteur communication au moins une fois ;
- 11 % ont d'abord été employés dans des entreprises de presse non journalistes, la plupart immédiatement avant d'obtenir la carte (9,6 %).

Quant aux journalistes sans carte (41,1 % en AA1), la moitié n'a rien fait avant, un quart a fait autre chose. Il apparaît donc clairement que le passage par le journalisme sans carte est un véritable mode d'accès à la profession.

Chapitre 4 : Les trajectoires des journalistes

Chapitre 4

Les trajectoires des journalistes

Une entrée difficile mais... des carrières finalement « sans surprise »

L'évolution professionnelle des journalistes s'observe à travers le parcours, tel qu'il apparaît par addition des informations sur les qualifications (« base », « cadre », « pigiste ») contenues dans le dossier individuel. Ces parcours ont été esquissés dès avant l'obtention de la carte professionnelle quand ce fait avait été précédé soit d'une activité réelle de journalisme soit de contacts plus brefs et irréguliers sous formes de piges et/ou de stages en entreprise.

Le parcours d'un journaliste ne se déroule pas sur le modèle classique de la progression hiérarchique. Le moteur de l'évolution, de la carrière est beaucoup plus lié à un projet rédactionnel personnel, à une volonté de circuler dans les différents types de presse et de médias qu'à des considérations d'ordre hiérarchique. Dans ce métier essentiellement individualiste, le facteur gestion humaine n'est pas dominant. La mise en œuvre d'un projet rédactionnel personnel permet de choisir des activités de type grand reporter, billettiste, chroniqueur, ... qui correspondent en fait à la quête d'une indépendance, d'une autonomie de plus en plus forte et qui ouvrent la voie à la notoriété.

Le classement des parcours des journalistes suivant leur fréquence fait apparaître une large domination du parcours le plus simple « base » (33,3 %), immédiatement suivi par « pige/base » (14,1 %) mais dans une proportion deux fois moindre, puis par « base/cadre » (11,9 %), « stage/base » (5,7 %) à égalité avec « autres » (5,7 %). Cette distribution est à peu près identique chez les hommes et les femmes, avec pour ces dernières, une inversion des parcours « stage/base » et « base/cadre ».

Si on s'intéresse aux classes d'âges, on note que le parcours « base » est le premier pour l'ensemble d'entre elles sauf pour les 55 ans et plus pour lesquelles le parcours « base/cadre » domine (34,2 %).

Tableau 41. – Parcours types des journalistes (en % de chacune des populations)

	Ensemble	Hommes	Femmes
Base	33,3	31,4	37,2
Base/Pige	2,2	1,8	3
Base/Cadre	11,9	14,2	7,3
Base/Pige/Base	1,9	1,8	2,3
Base/Pige/Cadre	0,5	0,6	0,3
Stage/Base	5,7	4,5	8,3
Stage/Base/Cadre	1,4	2	0,3
Pige/Base/Pige	0,9	0,8	0,9
Pige/Base	14,1	14,7	12,7
Pige/Base/Cadre	4,6	5,6	2,7
Pige-Stage/Base	3,2	2,5	4,4
Pige-Stage/Base/Cadre	0,7	0,9	0,3
Pige/Cadre	0,7	0,4	1,1
Pige	11	9,8	13,5
Cadre	1,4	1,3	1,5
Autre	5,7	6,9	3,4

L'accès à la fonction cadre se fait essentiellement par le parcours « base/cadre » (11,9 %). On trouve ensuite le parcours « pige/base/cadre » (4,6 %). L'accès direct à une fonction d'encadrement est très rare (1,4 %) : c'était pourtant plus facile il y a vingt ans puisque 2,7 % des journalistes aujourd'hui âgés de 56 ans et plus l'ont fait. Aucun jeune de moins de 31 ans, quel que soit par ailleurs son niveau de diplôme, n'a été recruté cadre directement.

Le classement des parcours est sensiblement différent entre la presse et l'audiovisuel. Pour la presse, la distribution des parcours est proche de celle de l'ensemble : « base » (35,9 %), « pige/base » (13,6 %), « base/cadre » (13 %), « autres » (5,8 %), « stage/base » (5,2 %). Dans l'audiovisuel, au contraire, l'ordre et les fréquences sont assez différents : seulement 21 % de parcours « base » (contre 35,9 % dans la presse) et un fort taux d'entrée dans la profession par la pige (« pige/base » : 17 %, « pige/base/cadre » : 7,3 %).

Enfin, au regard des qualifications, on observe également des différences importantes entre rédacteurs et secrétaires de rédaction. Si le classement des parcours est identique, et comparable à celui de l'ensemble de la population observée, les fréquences sont très différentes : 51 % de parcours « base » pour les secrétaires de rédaction/maquettistes contre 29,4 % pour les rédacteurs.

L'observation des parcours permet de décrire l'entrée dans la profession d'une part et la carrière d'autre part.

L'entrée dans la profession.

● *L'accès direct* à une position stable est caractéristique de parcours commençant par « base » et/ou « cadre ». Il concerne plus de 50 % de la population des journalistes, également réparti entre hommes (49,9 %) et femmes (51,6 %).

On constate un écart plus significatif en terme de support : l'accès direct à une position stable concerne 55 % des journalistes de la presse écrite, mais seulement 34 % des journalistes de l'audiovisuel. A l'intérieur du support presse, la situation est plus favorable dans la presse quotidienne régionale (63,4 %).

Le secteur de l'audiovisuel est donc beaucoup plus difficile à pénétrer que celui de la presse ; il exige plus de persévérance. Il est d'ailleurs significatif que ce soit également le secteur qui emploie le plus grand nombre de journalistes pigistes (19,9 %) : ceci s'explique en partie par la politique d'emploi de la chaîne publique régionale.

Au regard des qualifications, les secrétaires de rédaction/rédacteurs graphistes accèdent beaucoup plus facilement à une position stable directement. Cela tient à la technicité de leur travail : les tâches qui leur sont confiées nécessitent un suivi qualitatif sur la maquette et le matériel peu propice à un travail de pigistes ou de stagiaires, nécessairement intermittents.

Le diplôme est-il une garantie particulière ? L'accès direct à une position stable diminue avec le niveau de diplôme. Pour les non-diplômés et les diplômés du secondaire, les parcours directs « base » + « base/cadre » représentent respectivement 58,2 % et 55,9 %, alors que parmi les bacheliers ils ne représentent plus que 41,3 % et parmi les diplômés de l'enseignement supérieur 39,1 %. Il faut toutefois relativiser cette observation avec le facteur âge. Les générations moins diplômées sont plus âgées (entre 36 et 55 ans) ; elles appartiennent à des groupes d'âges pour lesquels le poids du diplôme était moindre et la concurrence sur le marché de l'emploi plus faible.

Pour les journalistes ayant fait une école professionnelle, l'accès direct est moins répandu que pour les autres (28,4 % contre 48,2 %) ; le parcours « stage/base » vient en seconde position avec 15,5 %. Cette situation s'explique par l'obligation du stage d'application en entreprise pour valider la formation professionnelle initiale et obtenir le diplôme.

L'observation des activités antérieures apporte des informations complémentaires. 29,9 % des journalistes n'ont exercé aucune activité professionnelle antérieure. Cela signifie qu'ils ont obtenu un premier poste de journaliste immédiatement après l'arrêt des études et une reconnaissance professionnelle quasi simultanée par l'obtention de la carte de journaliste. Ce mode d'accès facile concerne un peu plus souvent les hommes que les femmes (25,4 % des hommes contre 17,7 % des femmes). Les parcours dominants chez eux sont « base » (30 %) puis « base/cadre » (15,4 %).

Pour ceux qui ont eu une activité antérieure autre, là aussi on retrouve les parcours « base » (37 %) et « base/cadre » (15,5 %). Ceci semble indiquer

que le changement de profession s'est fait sans période de transition trop longue.

Le parcours des journalistes ayant exercé une activité antérieure en entreprise de presse mais non journalistique met en évidence le facteur promotion interne : 54,5 % de ceux qui ont occupé ce type d'emploi avant l'obtention de la carte ont un parcours « base ». Ce phénomène est un peu plus fréquent chez les femmes (12,7 % des femmes contre 8 % des hommes). Il est également plus sensible chez les secrétaires de rédaction/maquettistes. 16,5 % d'entre eux avaient déjà travaillé en entreprise de presse avant d'obtenir la carte, dont 9,3 % de femmes. La promotion interne leur a sans doute permis de passer d'un emploi technique non journaliste (secrétariat, imprimerie) au secrétariat de rédaction/maquette. De même, 11,2 % des journalistes de la presse quotidienne régionale ont été employés dans l'entreprise à des tâches non journalistiques. Ce phénomène concerne les journalistes âgés de plus de 35 ans. Ceci s'explique en partie par l'évolution de l'organisation interne des entreprises de presse et par la diminution progressive de certains emplois techniques ou administratifs.

L'accès direct à une position stable concerne également 27,4 % de ceux qui ont été journalistes sans carte : parmi ceux-ci, 26 % étaient pigistes. Ils avaient donc une activité journalistique sans en avoir le statut ni la reconnaissance professionnelle qu'est la carte.

L'importance relative de ce mode d'accès à la fonction de journaliste professionnel d'une part, l'accroissement régulier de la proportion des pigistes d'autre part, soulignent bien que la population des titulaires de la carte ne donne qu'une idée partielle de la multiplicité des personnes dont les activités, ou une partie d'entre elles au moins, relèvent de fait du journalisme mais qui ne peuvent pour autant se prévaloir de la carte et attendent à l'orée de la profession. C'est ce que reflète aussi en partie l'évolution du nombre des premières demandes de cartes.

● *L'accès indirect* correspond aux parcours commençant par « pige », « stage » ou « pige/stage » quelle que soit la suite.

Le passage plus ou moins long par la position de pigiste est la seconde voie d'accès (20 %), et concerne plutôt les femmes (21,5 %) que les hommes (17,4 %), les rédacteurs que les secrétaires de rédaction/maquettistes : à l'inverse, 25 % des journalistes de l'audiovisuel ont commencé par être pigistes.

Enfin, 11 % des journalistes ont fait un stage, plutôt des femmes (13,3 %) que des hommes (9,9 %).

L'entrée dans la profession est donc devenue de plus en plus complexe, de moins en moins directe, à mesure que les postulants étaient plus jeunes. Les parcours commençant par « base » sont dominants chez les journalistes les plus âgés : 66,9 % pour les plus de 56 ans, 57,1 % pour les 46/55 ans, 50,4 % pour les 36/45 ans, 46,9 % pour les 31/35 ans, 43,8 % pour les 26/30 ans et seulement 25,5 % pour les moins de 25 ans. Le passage par la pige, puis par le stage, prend une importance croissante au fur et à mesure de l'arrivée de classes d'âge plus jeunes.

On peut en donner deux explications. D'une part, le taux d'activité préprofessionnelle parallèlement aux études augmenterait au fur et à mesure du rajeunissement de la population, conformément d'ailleurs à une tendance générale observée dans la population estudiantine désireuse de professionnaliser ses études théoriques en tentant des expériences professionnelles diverses. Du point de vue des entreprises, ces jeunes stagiaires et pigistes constituent un gisement de main-d'œuvre souple et peu onéreux.

D'autre part, ce type de parcours traduit peut-être une relative saturation du marché : l'offre de main d'œuvre devenant peu à peu plus importante que la demande, l'attente est plus longue. Il faudra observer ce phénomène sur les prochaines années pour voir si cette tendance se confirme.

L'étude qualitative confirme globalement ces tendances. Nombre de journalistes interrogés sont en effet entrés dans le métier, soit en proposant des articles à des journaux et magazines, soit en obtenant un stage de courte durée dans une entreprise de presse. La rédaction de quelques « papiers » (piges) semble propice à l'intégration : l'aspirant-journaliste entre en contact avec quelques responsables, se fait connaître et, si sa collaboration donne satisfaction, est sollicité pour un stage. Cet itinéraire vaut aussi bien pour les rédacteurs que pour les photographes (qui sont pratiquement tous passés par le stage).

Deux rapides exemples illustrent ce phénomène. Ce journaliste rédacteur, aujourd'hui dans la presse grand public, a suivi un parcours type : « A 15 ans, je suis en contact avec un correspondant de la *Liberté de l'Est* à Remiremont. Je lui envoie des textes. De fil en aiguille, je deviens correspondant local pour mon village. J'y travaille aussi l'été, pendant les vacances, aux faits divers. J'ai alors l'occasion de devenir correspondant de *France-Soir* dans le même secteur, à l'occasion d'un remplacement de vacances. Peu après, je suis reporter-pigiste à *France-Dimanche* ». De même, pour cette secrétaire de rédaction dans la presse magazine féminine : « Après six mois de remplacement en tant que professeur d'anglais, j'ai eu envie de trouver autre chose que l'enseignement. Je monte à Paris. Une amie de « fac » travaillait à *Paris-Match* comme secrétaire de rédaction. Elle me fait faire des piges ; chercher des photos dans les agences. Je fais des petits boulots. J'apprends que *Jeune Afrique* cherche quelqu'un pour la recherche de photos. J'y entre pour la photo, puis du fait de ma licence d'anglais, je fais des traductions et écris des lettres commerciales en anglais. Puis, deux ans plus tard, j'entre au secrétariat de rédaction d'un magazine féminin ».

Fonctionnant comme véritable rite d'initiation, cette procédure est redoublée par le système des stages, fréquemment utilisé par les étudiants sortant d'une école de journalisme (et qui ont décroché une opportunité, souvent grâce à l'un de leurs enseignants, lui-même journaliste), mais aussi par d'autres. Cette journaliste de radio, diplômée de l'École supérieure de journalisme de Lille, résume parfaitement le schéma classique de l'intégration au milieu : « J'ai eu une proposition d'embauche à *Ouest-France* à la sortie de l'ESJ parce que j'avais fait mon stage d'été à Brest, à la locale, et une proposition à *Sud-Ouest* à La Rochelle. Mais je voulais faire de la radio. Long-

temps, ça a été une profession très misogyne et la voie d'accès est très difficile. J'ai essayé de rentrer par les bourses Lauga ⁽¹⁶⁾, mais Europe 1 n'a pas retenu ma candidature... L'un de mes professeurs était un ancien du service politique à RTL. Il a téléphoné et obtenu pour moi un stage de 3 mois à RTL. A moi de me débrouiller à partir de là. C'était à la mi-juin 82. J'ai été embauchée début octobre ».

Inutile de multiplier les exemples : le processus est quasiment identique pour tous les diplômés des formations de journalisme et se révèle sensiblement similaire pour les jeunes qui n'ont pas suivi ce type de filière. A chaque fois, un ami, une connaissance vous recommande ou vous introduit : le « piston », comme l'on dit, a encore de beaux jours devant lui.

Les carrières

L'observation des parcours permet de mettre en évidence deux grands types de carrière : les carrières régulières, y compris la carrière de pigiste et les carrières accidentées, perturbées, incluant soit un passage par le statut de pigiste soit des périodes éventuelles de chômage.

Tableau 42. – Répartition des carrières (en % de chacune des populations)

	Carrières régulières	Carrières irrégulières	Carrières pigistes
Ensemble	77	11,2	11
Hommes	77,5	11,9	9,8
Femmes	75,8	9,9	13,5
Presse	79,2	11,7	9,1
Presse quot. rég.	90,7	4	4,8
Audiovisuel	65,7	13,8	19,9
Agence	67,2	13,6	19,2
Rédacteur	76,7	12,7	9,6
Secr. réd.	88,4	8,7	2,1
≤ 25 ans	71,5	0	28,2
26/30 ans	76,5	6,5	16,3
31/35 ans	82,9	9,4	13,4
36/45 ans	78,8	12,6	7,3
46/55 ans	77,2	13,7	8,2
≥ 56 ans	75,1	19,6	4,7

Presse quot. rég. : Presse quotidienne régionale.
Secr. réd. : Secrétaire de rédaction.

(16) Bourse d'études destinée aux jeunes journalistes et décernée chaque année par Europe 1, en souvenir du journaliste Francis Lauga.

- *Les carrières régulières* correspondent à des parcours sans accident : « base », « base/cadre », « cadre », « pige/base », « pige/base/cadre », « stage/base/cadre ».

Elles sont nettement dominantes pour l'ensemble de la population étudiée (77 %), tant pour les hommes (77,5 %) que pour les femmes (75,8 %), en notant toutefois que celles-ci sont plus nombreuses dans la carrière de pigiste (13,5 % des femmes contre 9,8 % des hommes).

La presse régionale est le support où la carrière se fait avec le plus de régularité (90,7 % contre 77 % pour l'ensemble des journalistes et 79,2 % pour l'ensemble presse) et dans l'audiovisuel le moins (65,7 %).

Les secrétaires de rédaction/maquettistes ont des carrières nettement plus linéaires que leurs confrères rédacteurs (88,4 % contre 76,7 %).

Les journalistes ayant entre 31 et 55 ans en 1990 sont ceux qui ont eu les carrières les plus régulières (82,9 % à 77,2 %, pourcentages supérieurs à celui de l'ensemble, 77 %), alors que cette proportion décline pour devenir inférieure à la moyenne pour les 55 ans et plus (75,1 %).

- *Les carrières de pigiste* sont le fait de 11 % des journalistes. Les jeunes y sont surreprésentés (28,2 % des moins de 25 ans sont pigistes), le passage par la pige étant de plus en plus fréquent pour les nouveaux entrants : c'est pour eux une position d'attente. L'âge venant, le journaliste recherche une position plus stable, ce qui explique la diminution proportionnelle des journalistes âgés dans ce type de carrière (16,3 % des 26/30 ans contre 4,7 % des plus de 56 ans). Les rédacteurs y sont plus nombreux (9,6 %) que les secrétaires de rédaction (2,1 %). Le secteur de l'audiovisuel domine largement (19,9 %) avec celui des agences (19,2 %) alors que la presse n'en compte que 9,1 % et la presse régionale 4,8 % !

- *On peut donc, a contrario, observer où se situent les parcours accidentés.* Ils concernent peu les jeunes (6,5 % pour les moins de 30 ans) et n'atteignent des proportions significatives que pour les journalistes âgés de plus de 36 ans pour aller ensuite croissant (12,6 % pour les 36/45 ans jusqu'à 19,6 % pour les plus de 55 ans).

Ils sont plus fréquents chez les rédacteurs (12,7 %) alors que 88,4 % des secrétaires de rédaction/rédacteurs graphistes ont une carrière régulière.

Enfin, c'est pour les journalistes travaillant dans l'audiovisuel en 1990 que les parcours sont les plus accidentés. Nous avons vu que l'accès à l'audiovisuel était difficile ; les carrières stables n'y sont pas les plus nombreuses (65,7 % contre 77 % pour l'ensemble).

Dans les agences également, les carrières sont plus mouvementées : les parcours irréguliers concernent 13,6 % des journalistes. Cette situation est due en partie au fonctionnement spécifique des agences de presse photographiques.

L'observation de la répartition des parcours discontinus en fonction des classes d'âges montre que leur proportion s'accroît au fur et à mesure du vieillissement : de 12,6 % pour les 36/45 ans à 19,6 % pour les plus de 56 ans.

- 6,6 % des journalistes étudiés ont déclaré une ou plusieurs périodes de chômage, dont 3,9 % d'hommes et 2,6 % de femmes et une pointe pour la tranche d'âge 41/45 ans.

Parmi eux, 48 % sont journalistes de base en 1990, 26,9 % sont pigistes et 25 % cadres, majoritairement rédacteurs (77 %) plutôt que secrétaires de rédaction (21,1 %). Ils sont plutôt salariés dans la presse (essentiellement la presse spécialisée avec 51,6 % contre 19,4 % dans la presse quotidienne) et sont très minoritaires à la télévision (12,6 %), mais cette répartition est très proche de la répartition de l'ensemble de la population étudiée. Leurs diplômes sont équivalents à ceux de l'ensemble (aucun : 11,5 %, diplômés secondaires avant bac : 14,3 %, bacheliers : 24 %, supérieurs au bac : 48,7 %) et ils sont passés par une école de journalisme dans les mêmes proportions.

A peine 20 % de ces journalistes qui ont connu une période de chômage ont suivi une formation professionnelle ou un recyclage, essentiellement en secrétariat de rédaction (10,5 %) et journalisme écrit (3,8 %).

Ces éléments sont fournis à titre indicatif car, comme nous l'avons déjà précisé, la déclaration du chômage n'est pas obligatoire, encore moins celle de recyclages ou de formations éventuels.

De plus, il est évident que, malgré leur statut, les journalistes répugnent à déclarer une période de chômage. C'est une situation d'échec, difficile à admettre et, pour lutter contre cette position dévalorisante, les journalistes recherchent immédiatement un emploi. Ils mettent en œuvre leur réseau de relations, prennent des contacts et obtiennent ainsi de faire des piges de façon transitoire ; ils se déclareront alors plus volontiers pigistes que chômeurs.

- L'hypothèse de la pigue comme accident de parcours, voire comme chômage masqué, est confirmée par l'observation de la population des journalistes ayant connu des périodes de chômage. 42,6 % d'entre eux ont été pigistes occasionnels alors que seulement 11,2 % de la population d'ensemble l'ont été. De même ce sont eux qui ont le plus fort taux de parcours complexes (25 % contre 5,7 % pour l'ensemble de l'échantillon).

- *L'approche qualitative permet d'éclairer, sous un autre angle, le problème du chômage.*

Sur les 57 membres de l'échantillon, 18 ont connu une période de chômage, soit plus de 30 %. Mais ce chiffre, considérable, est à relativiser immédiatement. Ces situations de chômage ne représentent, pour la plupart d'entre eux, que des périodes très courtes, de l'ordre de deux ou trois mois. Il s'agit, pour l'essentiel, de la période du passage d'un support à l'autre, le temps de poser sa candidature ailleurs et d'obtenir une réponse favorable. Le terme de chômage est donc, comme le souligne l'un d'entre eux, plutôt inapproprié : « J'ai connu le chômage pendant un mois et demi. Entre ma demande de poste et ma réponse. Ce n'est pas vraiment du chômage pour moi ». En

revanche, ceux qui connaissent des fins de mois difficiles sur une longue durée ou à plusieurs reprises (on peut estimer qu'ils représentent 8 journalistes sur 57, soit environ 14 % de l'échantillon) ont évidemment été ébranlés par cette situation. Il faut, dans ce cas, vivre d'expédients, de piges diverses et renouer des liens à tous les niveaux. Leurs parcours sont souvent chaotiques à l'exemple de cette rédactrice-photo passée successivement de *France-Soir* à plusieurs magazines grand public pour entrer finalement dans une agence généraliste : « Ça a été très éprouvant, je l'ai très mal supporté », dit-elle aujourd'hui.

- Ceux, enfin, qui ont suivi des *stages dans le cadre de la formation continue*, représentent environ 28 % de l'échantillon s'estiment, dans l'ensemble, satisfaits de ces périodes de recyclage, effectuées pour la plupart au CFPJ. Ces stages concernent surtout les activités de photographie, d'audiovisuel, d'informatique et de secrétariat de rédaction. La demande est, semble-t-il, assez forte et certains se plaignent de n'avoir pas été encore acceptés en stage. Reste tout de même un certain nombre d'irréductibles pour lesquels l'utilité des stages n'apparaît pas toujours évidente. Ils appartiennent plutôt à l'ancienne génération et ont occupé tous les postes au sein d'une rédaction : « Je ne sais pas ce que c'est. Ça me fait un peu peur car c'est un constat de carence de la profession », ou encore, « C'est certainement utile pour ces reconversions. Quand il faut passer de l'écrit à l'audiovisuel, c'est intéressant. Mais, pour moi, je n'en vois pas l'utilité ».

Mobilité : ils changent plus facilement d'entreprise que de média

Contrairement au parcours et à la carrière, la mobilité n'a été observée qu'à partir de l'obtention de la carte professionnelle. Elle a pris en compte le changement de filière, le changement d'entreprise et le changement de support ou de média. A peine 40 % des journalistes ont opéré un ou plusieurs mouvements.

- *Le mouvement le plus fréquent est le changement d'entreprise* qui concerne 38,6 % des journalistes non pigistes (41,9 % des hommes et 31,1 % des femmes) ; viennent ensuite le passage par la pige (17 %), le changement de filière (11,4 %) et, enfin, le changement de média (8,2 %).

Il est plus répandu chez les secrétaires de rédaction/rédacteurs graphistes (49,5 %) que chez les rédacteurs (38,8 %). Il a concerné à peu près à l'identique les journalistes de la presse écrite (39,7 %) et les journalistes de l'audiovisuel (37,9 %) mais dans des proportions moindres ceux de la presse régionale (31,5 %) où on a déjà constaté une plus grande stabilité professionnelle. Ceci s'explique par le nombre relativement restreint d'entreprises audiovisuelles et par la jeunesse des sociétés privées qui ne se sont créées qu'à partir de 1982.

Tableau 43. – Mobilité professionnelle des journalistes (en % de chacune des populations)

	Filière	Entreprise	Media	Pig. occ.	Carr. pig.
Ensemble	11,4	38,6	8,2	17	11
Hommes	12,3	41,9	9,5	17,3	9,8
Femmes	9,4	31,1	5,6	16,4	13,5
Presse écrite	13,3	39,7	4,3	14,5	9,1
Presse quot. rég.	19,9	31,5	4,1	5,8	4,8
Audiovisuel	5,1	37,9	19,9	29,1	19,3
Rédacteur	9,2	38,8	10,5	18,2	9,6
Secr. réd.	24,8	49,5	1,4	13,3	2,1
≤ 25 ans	0	8,9	0	2,5	28,2
26/30 ans	6,7	23,3	6,7	9,9	16,3
31/35 ans	8,9	35,5	4,1	13,8	13,4
36/45 ans	12,8	43,6	9,9	22	7,3
46/55 ans	15,2	42,8	8,2	19,9	8,2
≥ 56 ans	19,8	60,9	16,4	21,9	4,7
Chômage	31,6	93,1	1,9	44,2	4,8

Pig. occ. : *Pigiste occasionnel* ; carr. pig. : *carrière de pigiste* ; Presse quot. rég. : *Presse quotidienne régionale* ; Secr. réd. : *Secrétaire de rédaction*.

Pour les journalistes de l'audiovisuel, on constate une fréquence moindre : 22,5 % n'ont opéré qu'un seul changement d'entreprise, 8,1 % en ont fait 2 et 4 % trois ou plus. Pour ceux de la presse, la fréquence est plus grande : 8,6 % pour 1 changement, 9,6 % pour 2, et 8 % pour 3 et plus.

Le changement d'entreprise est aussi en rapport direct avec l'âge : il n'a concerné que 21 % des journalistes de moins 30 ans, 43,6 % des 36-45 ans et 60,9 % des plus de 55 ans.

- *Le changement de filière* est un phénomène qui touche majoritairement les secrétaires de rédaction (24,8 % contre 9,2 % des rédacteurs). Cela signifierait qu'environ un quart des secrétaires de rédaction a fait un passage au moins par la rédaction.

- *Le changement de média* ne concerne que 8,2 % de l'ensemble étudié, soit 9,5 % des hommes et 5,6 % des femmes. On retrouve là aussi un lien direct avec l'âge : 6,7 % des journalistes de moins de 30 ans ont changé de média contre 9,9 % parmi les 36/45 ans et 16,4 % parmi les plus de 55 ans. 19,9 % des journalistes aujourd'hui dans l'audiovisuel ont changé de média, soit une proportion deux fois et demie supérieure à l'ensemble. Ceci confirme la difficulté à pénétrer directement le secteur de l'audiovisuel et donc la nécessité de passer par la presse écrite.

L'observation des trajets, compte-tenu de la faible représentativité des pourcentages (qui tournent autour de 2 % de l'ensemble), ne permet d'aboutir qu'à un classement par ordre de fréquence décroissant :

- Agence → Presse écrite ;
- Presse écrite → Agence ;

- Radio → Presse écrite ;
- Presse écrite → Radio ;
- Presse écrite → Télévision.

L'étude des flux entre les quatre grands médias aboutit aux résultats suivants :

- on quitte, dans l'ordre, la presse, puis la radio, puis les agences et enfin la télévision mais
- on va, dans l'ordre, vers la presse, puis la télévision, puis la radio, puis les agences.

Les échanges s'équilibrent pour les agences (arrivées : 1,6 % – départs : 1,9 %) ; le solde est positif pour la télévision (arrivées : 2,2 % – départs : 1,2 %) ; il est déficitaire pour la radio (arrivées : 2,1 % – départs : 2,6 %) et pour la presse (arrivées : 3,1 % – départs : 4,4 %). Rappelons que ces notions de flux ne prennent pas en compte les nouveaux entrants. Quoique très faibles – donc nécessairement peu représentatifs – ces pourcentages confirment l'attrait de la télévision sur les autres médias.

● *Le passage par le statut de pigiste est à mettre en rapport avec l'étude des parcours discontinus. Il est révélateur d'un accident dans la carrière, d'une discontinuité qui affecte plutôt les rédacteurs (18,2 %) que les secrétaires de rédaction (13,3 %), les journalistes de l'audiovisuel (29,1 %) que ceux de la presse (14,5 %). Il a concerné à parité les hommes (17,3 %) et les femmes (16,4 %) et on décèle à nouveau une correspondance claire avec l'avancée en âge : 2,5 % des moins de 25 ans ont été pigistes occasionnels, 22 % des 36/45 ans et 21,9 % des plus de 55 ans.*

Plus de 44,2 % des journalistes ayant connu une période de chômage ont été pigistes occasionnels et plus de la moitié d'entre eux ont changé d'entreprise au moins deux fois et plus.... Parmi ces journalistes ayant chômé dans leur carrière, 19,2 % ont changé de support, allant d'abord vers la presse, puis vers la télévision, puis vers les agences puis enfin, vers la radio.

En conclusion, il apparaît que la profession de journaliste, si elle devient plus difficile à intégrer pour les jeunes générations, propose des carrières plutôt stables : l'incertitude ne pèse que sur un faible pourcentage de la population, à peine un quart en y incluant les journalistes pigistes permanents. Elle semble favoriser une certaine mobilité, mais, l'essentiel des mouvements se fait d'une entreprise à une autre au sein d'un même groupe de médias.

Chapitre 5 : D'un journaliste à l'autre : profils

Chapitre 5

**D'un journaliste
 à l'autre : profils**

Les journalistes de la presse écrite
 et de l'audiovisuel : comparaison

Tableau 44. – Répartition par sexe et par âge (en %)

Sexe	Journalistes de la presse écrite (74,7 %)	Journalistes de l'audiovisuel (17 %)
Hommes	65,6	73
Femmes	34,4	27
Ages		
≤ 25 ans	4,7	7
26/30 ans	16,9	22,5
31/35 ans	17,2	15,2
36/40 ans	17,1	17
41/45 ans	17,6	14,3
46/50 ans	9,3	14,7
51/55 ans	6,5	5,2
56/60 ans	10,6 { 5,9	4 { 1,8
≥ 61 ans		

Les journalistes de l'audiovisuel présentent un certain nombre de particularités par rapport à leurs confrères de la presse écrite. Tout d'abord, ils sont en moyenne plus jeunes. Si l'on excepte la tranche des 46-50 ans où semble prévaloir une génération « d'anciens » de la radio et de la télévision publiques, l'audiovisuel regroupe davantage de jeunes et très jeunes professionnels (près de 30 % contre un peu plus de 21 % dans la presse écrite). *A contrario* on notera la présence d'une minorité importante des plus de 55 ans dans la presse écrite.

Les hommes sont également surreprésentés dans l'audiovisuel. Les femmes ne représentent qu'un peu plus d'un quart de l'effectif. Elles sont mieux représentées dans la presse écrite (plus d'un tiers de l'ensemble) en raison surtout de leur forte présence dans la presse spécialisée grand public.

La répartition géographique des journalistes de l'audiovisuel présente quelques traits caractéristiques ; ils sont moins nombreux en région parisienne, et donc un peu plus nombreux en province que leurs collègues de l'écrit. Sans doute enregistre-t-on là en partie l'effet des rédactions décentralisées de FR3. On trouve des « concentrations » de journalistes de l'audiovisuel (par rapport à la moyenne observée pour l'ensemble des journalistes) dans le Sud Ouest (8,2 % contre 3,7 % pour la presse écrite) et « hors métropole » (6,2 % contre 1,5 % pour l'écrit).

Tableau 45. – Répartition géographique (en %)

	Région parisienne	Nord	Est	Bassin parisien Est	Bassin parisien Ouest	Ouest	Sud-Ouest	Sud-Est	Méditerranée	Hors métropole
Audiovisuel	54,3	0,3	6	2,2	2,2	6	8,2	6,2	7,0	6,2
Presse écrite	60,7	2,3	4,8	5,7	4,3	4,7	3,7	5,2	6,4	1,5

Tableau 46. – Diplôme le plus élevé (en %)

	Presse écrite	Audiovisuel
Aucun diplôme	10,6	5,1
Divers primaires, secondaires et techniques	11,9	12,5
Baccalauréat	18,9	19,1
Bac + 2 (DEUG, DUT, BTS...)	14,0	13,9
Bac + 3	10,9	12,5
Bac + 4	18,2	23,9
Bac + 5	9,1	5,1
Autre	2,8	5,9
Non communiqué	3,1	1,4

Les journalistes de l'audiovisuel sont dans l'ensemble un peu plus diplômés que leurs confrères de la presse écrite. L'écart le plus sensible se situe au niveau Bac + 4 (maîtrises, diplômes de la plupart des écoles de journalisme reconnues ; la répartition par types d'études confirmera ce point : cf. tableau 47).

En revanche, on peut noter que les journalistes « très diplômés » (troisième cycle) sont plus nombreux dans la presse écrite.

Conformément à la tendance globale observée, les femmes sont plus diplômées que les hommes tant en presse écrite qu'en audiovisuel.

Il apparaît très clairement que les diplômés d'écoles de journalisme (toutes formations confondues) sont deux fois plus représentés dans l'audiovisuel (presqu'un cinquième des effectifs) que dans la presse écrite (moins de 10 %). Ce point concorde avec la forte proportion de diplômés Bac + 4, car les diplômés des cycles d'information/communication sont également plus nombreux en audiovisuel. Cette observation coïncide également avec la ten-

dance générale observée : davantage de diplômés des écoles de journalisme et d'information communication parmi la jeune génération. Or l'audiovisuel regroupe proportionnellement plus de jeunes professionnels que la presse écrite.

Tableau 47. – Discipline du diplôme d'études supérieures le plus élevé (en %)

	Presse écrite	Audiovisuel
Aucune	41,7	36,9
Lettres	11,2	10,3
Droit et Sciences politiques	9,0	11,4
Sciences humaines	9,2	9,5
Sciences	3,3	0,3
Technique	3,4	1,8
Information/communication	4,3	7,0
Journalisme	9,0	19,1
Autre	5,2	1,8
Non communiqué	3,1	1,4

Tableau 48. – Diplômés des écoles de journalisme (en %)

	Presse écrite	Audiovisuel
Diplômés d'une école	11,4	27,3
dont : écoles reconnues par la profession	7,0	18,5
écoles non reconnues	4,4	8,8

On notera en revanche que les diplômés scientifiques, déjà rares dans la presse (les magazines scientifiques et techniques en recrutent toutefois quelques uns...) deviennent l'exception dans les rédactions des entreprises d'audiovisuel.

Tableau 49. – Fonctions (en %)

	Presse écrite	Audiovisuel
Base	61,2	56,1
Cadre	25,8	19,2
Pigiste (reporter, rédacteur, secrétaire rédacteur)	13	24,7

Tableau 50. – Qualifications (en %)

	Presse écrite	Audiovisuel
Rédacteur	68,7	82,2
Secrétaire de rédaction	22,6	1,4
Image	—	15,8
Photo	7,5	0,3
Dessinateur	0,9	—

On notera surtout que les journalistes occupant des fonctions d'encadrement sont moins nombreux dans l'audiovisuel et que, conformément à la tendance générale, les femmes sont proportionnellement sous-représentées dans ces fonctions en presse écrite (H=19,5 % – F = 6,3 %) et, beaucoup plus nettement encore, en audiovisuel. (H = 17,3 %, F = 1,8 %)

Les pigistes aussi sont nettement plus nombreux en audiovisuel (pigistes de FR3 notamment).

Quant aux qualifications, on ne s'étonnera pas de l'importance relative du secrétariat de rédaction en presse écrite mais plutôt du faible nombre de femmes (1,1 %) parmi les « reporters image », alors qu'elles sont un peu mieux représentées dans la catégorie « rédacteurs ». Peut-être certaines contraintes techniques comme le poids et l'encombrement du matériel expliquent-elles cet écart.

Tableau 51. – Salaires bruts mensuels (en %)

Salaires mensuels	Presse écrite	Audiovisuel
≤ 6 000 F	3,9	6,2
6 001/ 8 000 F	8,1	12,9
8 001/10 000 F	12,1	10,7
10 001/12 000 F	16,6	16,6 } 57,2
12 001/15 000 F	21,8	
15 001/20 000 F	21,4	
20 001/30 000 F	12,2	10,7
30 001/50 000 F	3,5	1,8
> 50 000 F	0,3	0,3

Dans l'ensemble, et c'est peut-être une demi surprise, les salaires des journalistes de l'audiovisuel sont plutôt en retrait par rapport à ceux de la presse écrite : cette tendance est surtout flagrante pour les bas salaires, plus fréquents en audiovisuel, et les plus hauts (deux fois plus nombreux dans la presse écrite). Les hauts revenus d'un petit nombre de personnalités vedettes de la télévision ne doivent donc pas faire illusion : on observe en fait une équivalence approximative pour les « salaires moyens » (entre 10 000 et 20 000 F), les plus fréquents au demeurant.

La comparaison des salaires moyens et médians de l'écrit et de l'audiovisuel confirme cette tendance.

Les salaires féminins restent sensiblement inférieurs dans tous les cas.

Pourquoi ces différences ? Bien sûr l'audiovisuel emploie proportionnellement plus de jeunes journalistes moins rémunérés parce qu'ayant moins d'ancienneté. Ce facteur pourtant n'explique pas tout. Il faut aussi tenir compte du nombre de pigistes, nettement plus élevé dans l'audiovisuel (plus de 19 % des journalistes de l'audiovisuel ont en fait une carrière de pigiste).

Tableau 52. – Salaires bruts mensuels moyen et médian

	Salaire moyen (en milliers de francs)		Salaire médian (en milliers de francs)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Presse	16,8	14,2	15,0	13,0
Audiovisuel	16,0	13,0	14,5	12,0

Tableau 53. – Types d'entreprises (en %)

	Journalistes presse écrite	Journalistes audiovisuel
Presse quotidienne nationale	11,5	0,3
Presse quotidienne régionale	25,1	1,0
Presse région non quotidienne	3,4	0,0
Presse magazine info générale	6,9	0,0
Presse spécialisée grand public	29,1	1,7
Presse spécialisée, technique et professionnelle	17,4	0,6
Presse institutionnelle	4,5	0,3
Radios nationales	0,4	30,2
Radios locales	—	11,6
Télévisions publiques	0,4	37,1
Télévisions privées	—	15,8
Agences généralistes	0,4	0,6
Agences spécialisées	0,1	—

NB : les journalistes travaillant à la fois dans la presse écrite et l'audiovisuel sont des pigistes multi-supports.

En presse écrite ce sont respectivement la presse spécialisée grand-public et la presse quotidienne régionale (1/4 des effectifs) qui sont les plus gros employeurs devant la presse spécialisée technique et professionnelle et, en quatrième position seulement, la presse quotidienne nationale (11,5 %) loin devant les télévision privées. On notera toutefois que radios locales et télévisions privées, de création relativement récente, ont constitué des sources de recrutement non négligeables, en particulier pour les jeunes professionnels.

Avant d'exercer dans ces divers types d'entreprise, les journalistes de l'audiovisuel étaient majoritairement « journalistes sans carte » (52,4 % contre 39,5 % dans la presse écrite). Plus d'un quart (25,8 %) ont directement intégré leur lieu d'emploi.

Pour leur part, les journalistes de la presse écrite sont plus souvent passés par une première activité extérieure à la presse (19 %) ou encore par un emploi dans une entreprise de presse mais extérieur au journalisme (10 %), voire dans la « communication » (9 %). Ces voies d'accès indirectes existent aussi mais dans une moindre mesure pour les médias audiovisuels.

La comparaison des parcours-types des journalistes de l'écrit et de l'audiovisuel confirme ces tendances. On compte moins d'entrées directes dans la fonction en audiovisuel (21 %) que dans l'écrit (39,5 %), proportionnelle-

ment plus de passages par la pige (près de 17 % contre 13,6 % dans l'écrit) et deux fois plus de parcours longs (pige/stage/base).

Tableau 54. – Mobilité (en %)

	Presse écrite	Audiovisuel
Ont changé d'entreprise	39,7	37,7
Ont changé de média	4,3	19,9
Ont été pigistes occasionnels	14,5	28
Ont changé de filière (ex. rédaction → secrétariat de rédaction)	13,4	5,1

La mobilité relativement importante d'une partie des journalistes se confirme dans la presse écrite comme en audiovisuel : toutefois le passage par la fonction de pigiste occasionnel est beaucoup plus fréquent parmi les journalistes travaillant dans l'audiovisuel. On trouve aussi parmi eux beaucoup plus de « transfuges » d'un média à un autre (près de 20 %).

Ces changements se font surtout entre presse et radio (6,2 %), radio et télévision (5,9 %), presse et télévision (4,8 %), télévision et radio (3,3 %).

Les journalistes de la presse quotidienne régionale

Tableau 55. – Répartition par sexe et âge (en %)

	Presse quotidienne régionale *	Ensemble presse écrite
Hommes	81,9	65,6
Femmes	18,1	34,4
≤ 25 ans	4,1	4,6
26/30 ans	13,5	17
31/35 ans	16,1	17,2
36/40 ans	14,8	17,1
41/45 ans	21	17,6
46/50 ans	9,0	9,2
51/55 ans	9,6	6,5
56/60 ans	8,7	6
≥ 61 ans	3	4,7

* Les journalistes travaillant dans la presse quotidienne régionale représentent 19,2 % de l'ensemble de la profession.

Les journalistes de la presse quotidienne régionale forment une population à dominante nettement masculine (81,9 % contre 18,1 %) et en moyenne plus âgée que l'ensemble des journalistes de presse écrite. La jeune génération est moins représentée, mais elle compte davantage de femmes (36 %) confor-

mément à la tendance générale de la profession même si le mouvement est un peu moins prononcé dans le cas de cette presse.

La répartition selon l'ancienneté de la carte professionnelle confirme ce profil.

Tableau 56. – Ancienneté (en %)

	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
≤ 5 ans	23,5	35,2
6/10 ans	17,7	19,7
11/20 ans	32,9	26,5
≥ 21 ans	25,8	18,4
	} 58,7	} 44,9

58,7 % des journalistes ont leur carte depuis plus de 11 ans dont 25,8 % depuis plus de 20 ans.

La répartition géographique des journalistes de la presse régionale est relativement homogène avec toutefois une sensible pointe dans l'Est et en région méditerranéenne.

Tableau 57. – Répartition géographique (en %)

	Région parisienne	Nord	Est	Bassin parisien Est	Bassin parisien Ouest	Ouest	Sud-Ouest	Sud-Est	Méditerranée	Hors métropole
Hommes	3,2	4,5	12,2	7,4	9,6	10,3	8,3	8,0	13,8	2,9
Femmes	1,3	1,6	4,2	1,6	1	1,6	2,3	2,6	2,6	0,0
Total	4,5	6,1	16,4	9,0	10,6	11,9	10,6	10,6	15,4	2,9

Tableau 58. – Diplôme le plus élevé (en %)

	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
Aucun diplôme	14,5	10,6
Divers primaires, secondaires et techniques	18,5	11,9
Baccalauréat	25,4	18,9
Bac + 2 (BTS, DEUG, DUT)	13,2	14,0
Bac + 3	6,4	10,9
Bac + 4	12,5	18,2
Bac + 5	3,2	9,1
Autre	3,5	2,8
Non communiqué	2,2	3,1
	} 22,1	} 38,2

Les journalistes de la presse régionale sont plutôt moins diplômés que la moyenne de leurs confrères de l'ensemble de la presse écrite. On trouve parmi eux sensiblement plus de diplômés de l'enseignement primaire, secon-

daire ou technique et de bacheliers ; les diplômes plus élevés sont sous-représentés et ce de plus en plus nettement au fur et à mesure que la durée d'études s'allonge.

Il est vrai que les régionaux emploient proportionnellement plus de journalistes entrés dans la profession à une époque où la poursuite d'études était beaucoup moins fréquente.

Les jeunes professionnels sont plus diplômés (environ un quart des moins de 31 ans disposent d'un diplôme Bac +2 et un quart d'un diplôme Bac +4 ou 5) ; les femmes sont un petit peu plus diplômées que les hommes.

Tableau 59. – Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé (en %)

	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
Aucun	58,7	41,7
Lettres	8,0	11,2
Droit et Sciences politiques	6,4	9,0
Sciences humaines	6,1	9,2
Sciences	1,9	3,3
Technique	2,2	3,4
Journalisme	10,6 + 1,3 (deuxième discipline)	9,0
Information/communication	1,6	4,3
Autre	1,8	1,8
Non communiqué	2,2	1,4

Parmi ceux qui ont suivi des études supérieures et ont obtenu un diplôme, les titulaires d'un diplôme de journalisme sont les plus nombreux. Les autres spécialités sont sous-représentées par rapport à l'ensemble de la population des journalistes de presse écrite.

Les jeunes professionnels sont un peu plus nombreux à avoir suivi une formation de journaliste (environ 1/6 des effectifs) ; la même remarque peut être faite pour les femmes, de toute façon sous-représentées.

Tableau 60. – Diplômés en journalisme (en %)

Sont passés par une école de journalisme	11,9
dont : par une école reconnue	7,4
par une école non reconnue	4,5
Formation dispensée en université	6,1

Tableau 61. – Fonctions (en %)

	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
Base	72,5	61,2
Cadre	21,3	25,8
Pigiste	6,2	13,0

Tableau 62. – Qualifications (en %)

	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
Rédacteur	69	68,7
Secrétaire de rédaction	19	22,6
Photo	11,6	7,5
Image	0,3	–
Dessinateur		0,9

Les journalistes de la presse quotidienne régionale comptent moins de pigistes dans leurs rangs. Les professionnels occupant des fonctions d'encadrement sont également un peu moins nombreux. Les femmes sont nettement sous-représentées dans ces fonctions. Elles sont en revanche surreprésentées parmi les pigistes. Les régionaux regroupent une grande majorité de rédacteurs et beaucoup de reporters – photographes (presqu'exclusivement des hommes).

Les parcours types montrent un fort pourcentage de recrutements directs comme rédacteurs ou reporters (plus de 63 %, c'est le plus fort taux de la profession) tandis que l'intégration après stage ou pige est comparable à ce qui se pratique dans d'autres catégories de journalistes, mais cette situation masque une grande diversité d'origine des recrutés.

Avant de devenir journalistes titulaires, les professionnels de la presse quotidienne régionale ont souvent transité par une autre profession (un peu plus que la moyenne des journalistes de la presse écrite).

26,4 % sont entrés directement, mais plus de 20 % avaient une autre activité et 11,2 % exerçaient des fonctions (non journalistiques) dans les entreprises de presse. Un peu plus d'un tiers enfin faisaient fonction de journalistes sans carte.

Tableau 63. – Salaires bruts mensuels (en %)

Salaires mensuels	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
≤ 6 000 F	1,7	3,9
6 001/ 8 000 F	6,7	8,1
8 001/10 000 F	12,5	12,1
10 001/12 000 F	19,6	16,6
12 001/15 000 F	29,6	21,8
15 001/20 000 F	20,6	21,4
20 001/30 000 F	7,5	12,2
30 001/50 000 F	1,3	3,5
> 50 000 F	0,3	0,3

Les salaires des journalistes des régionaux sont dans l'ensemble plus concentrés entre 10 000 et 20 000 F, que ceux de leurs confrères de l'écrit. On compte parmi eux moins de petits salaires ou de salaires supérieurs. Si elles

sont moins nombreuses, les femmes sont aussi en moyenne un peu moins payées : cette tendance est renforcée par la moindre ancienneté moyenne des femmes travaillant en presse régionale.

Tableau 64. – Salaires bruts moyen et médian (en milliers de F)

	Salaire moyen	Salaire médian
Hommes	15,1	14,3
Femmes	12,9	12,1

Tableau 65. – Mobilité (en %)

	Presse quotidienne régionale	Ensemble presse écrite
Ont changé : de filière	20	13,4
d'entreprise	31,5	39,7
de média	4,1	4,3
Ont été pigistes occasionnels	5,8	14,5

Les journalistes de la presse régionale ne sont pas vraiment moins « mobiles » que l'ensemble des journalistes de l'écrit. Ils sont plus nombreux à changer de filière (par exemple passage de la rédaction au secrétariat de rédaction), moins nombreux à changer d'entreprise ou de groupe, aussi nombreux à changer de média. Dans ce dernier cas, ils sont essentiellement issus des agences de presse, dans une moindre mesure de la radio. Ils sont en revanche beaucoup moins nombreux à avoir connu des périodes de pige occasionnelle.

Les quotidiens régionaux offrent, semble-t-il, une relative garantie d'emploi et on y accède plus directement au statut de journaliste titulaire ; mais cette garantie s'accompagnera d'une plus grande polyvalence fonctionnelle.

Les pigistes

Il s'agit de présenter ici une photographie de la population des pigistes en 1990, qu'ils aient, à cette date, une carrière de pigiste (74 % d'entre eux) ou qu'ils aient connu d'autres métiers ou d'autres fonctions (26 %).

Dans l'échantillon consulté, environ 14,8 % des journalistes ont le statut de pigistes. Cette population presque stagnante jusque vers la fin des années « 70 », n'a cessé d'augmenter lentement mais régulièrement au cours des années « 80 ».

En 1980, on comptait presque 1 600 pigistes (soit 9,6 % de l'ensemble des journalistes), ils étaient 2 653 (12,1 %) en 1985 et 3 923 (14,7 %) en 1990.

Si les hommes restent plus nombreux que les femmes, depuis 1980, ces dernières comptent dans leurs rangs proportionnellement plus de pigistes : en 1981 : 9,8 % des hommes journalistes étaient pigistes contre 14 % parmi les femmes ; en 1985 ces pourcentages étaient respectivement, 10,9 % et 15,3 % ; en 1990, ils étaient devenus 13,2 % (hommes) contre 17,5 % (femmes).

Graphique 16 - Évolution de la population des pigistes (en % de l'ensemble des journalistes)

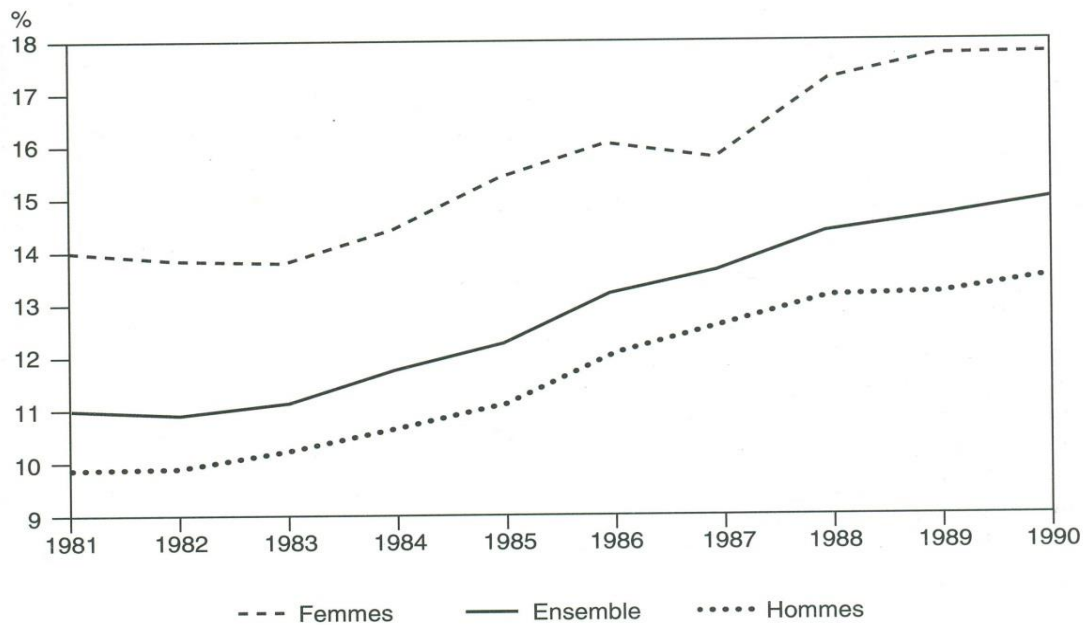


Tableau 66. - Répartition par sexe et âge (en %)

	Pigistes	Ensemble
Hommes	58,4	66,7
Femmes	41,6	33,3
≤ 25 ans	9,9	5
26/30 ans	24,2	18
31/35 ans	20,7	17
36/40 ans	16,4	16,6
41/45 ans	10,3	17
46/50 ans	6,0	10,3
51/55 ans	4,7	6,3
56/60 ans	5,2	5,2
> 61 ans	2,2	4,3

Note: The percentages for the age groups 26/30, 31/35, and 36/40 are grouped together in the original table with a bracket and the value 54,8 for Pigistes, and 40 for Ensemble.

Les pigistes comptent dans leurs rangs une proportion de femmes supérieure à la moyenne observée dans l'ensemble des journalistes. Cette tendance est encore plus nette chez les plus jeunes titulaires de la carte (plus de 46 % de femmes chez les moins de 31 ans) ; on observe donc chez les pigistes le même phénomène que dans l'ensemble de la profession. Ils habitent majoritairement en région parisienne (à 70 % au moins, contre 61,1 % pour l'ensemble des journalistes).

Tableau 67. – Répartition géographique (en %)

	Pigistes	Ensemble
Région parisienne	70,1	61,1
Nord	0,8	1,9
Est	3,4	4,7
Bassin parisien Est	3,0	4,7
Bassin parisien Ouest	3,9	3,6
Ouest	3,0	4,6
Sud-Ouest	2,6	4,6
Sud-Est	5,6	5,2
Méditerranée	4,7	6,2
Hors métropole	2,6	2,5

La population des pigistes est en moyenne plus jeune que le reste des journalistes (plus de 54 % ont 35 ans et moins).

La répartition par ancienneté de la carte confirme ces caractéristiques :

Tableau 68. – Ancienneté (en %)

	Pigistes	Ensemble
< 6 ans	58,4	34,9
6/10 ans	20,3	21,1
11/20 ans	13,5	25,7
> 20 ans	8	18,3

Plus de 58 % des pigistes ont leur carte professionnelle depuis moins de 6 ans. 15,9 % de ces nouveaux titulaires, toutefois, ont plus de 36 ans ; les autres sont de jeunes pigistes récemment entrés (ou confirmés) dans le métier.

Ils sont deux fois plus nombreux à déclarer avoir connu au moins une période de chômage durant leur carrière. Ils sont plus nombreux aussi (12,5 %) à avoir suivi une formation professionnelle. Enfin, 11,2 % d'entre eux (contre 8 % pour l'ensemble de la profession) ont connu une interruption de carte.

Tableau 69. – Salaires bruts mensuels (en %)

Salaires mensuels	Pigistes	Ensemble
≤ 6 000 F	18,6	4,4
6 001/ 8 000 F	22,0	8,4
8 001/10 000 F	18,6	11,7
10 001/12 000 F	14,7	16,2
12 001/15 000 F	14,7	21,7
15 001/20 000 F	4,3	21,5
20 001/30 000 F	5,6	12,1
30 001/50 000 F	1,3	3,4
> 50 000 F	—	0,3

NB : On ne tient compte ici que des salaires reçus par les pigistes pour leur activité journalistique.

Comme on pouvait s'y attendre les salaires des pigistes sont, en moyenne, très sensiblement inférieurs à ceux des titulaires. Un tiers environ se situe dans la gamme la plus fréquente des revenus de la profession. Plus de 40 % gagnent moins de 8 000 F (du moins en activité principale). On note pourtant une petite minorité bien rémunérée ; ce sont quelques hommes travaillant pour des magazines dont les revenus déclarés peuvent atteindre 45 000 F.

Les salaires « moyen » et « médian » sont les plus faibles de toutes les catégories étudiées, mais ils couvrent en fait une grande disparité de revenus.

Salaires moyen : 11 000 F, salaire médian : 10 000 F. Pour l'ensemble de la profession ces revenus types sont respectivement de 15 900 F et de 14 300 F.

Jeunesse des effectifs, salaires restreints, expérience du chômage plus fréquente, tout semble indiquer que la situation de pigiste reste pour beaucoup une situation d'attente avant une intégration plus stable, voire une position de repli pour certains journalistes qui ont dû quitter leur poste.

Parmi ceux qui n'ont pas toujours été pigistes (jusqu'en 1990 du moins), 14,7 % ont un parcours base-pige et 4,7 % un parcours pige-base-pige.

Tableau 70. – Qualifications (en %)

	Pigistes	Ensemble
Rédacteur	68,8	71,4
Secrétaire de rédaction	3,4	17,8
Photo	17,3	7,0
Image	7,7	2,9
Dessinateur	2,6	0,7

Les pigistes sont nombreux parmi les rédacteurs (et reporters) mais ils sont surtout surreprésentés parmi les photographes et les métiers de l'image. Enfin, et bien que minoritaires, les dessinateurs sont le plus souvent pigistes.

Tableau 71. – Types d'entreprise (en %)

	Pigistes	Ensemble
Presse quotidienne nationale	7,3	8,8
Presse quotidienne régionale	6,6	19,2
Presse régionale non quotidienne	0,3	2,6
Presse magazine d'information générale	4,2	5,2
Presse spécialisée grand public	27,8	22,2
Presse spécialisée technique et professionnelle	14,4	13,3
Presse institutionnelle	2,4	3,4
Radios nationales	5,6	5,4
Radios locales	1,0	2,1
Télévisions publiques	13,3	6,5
Télévisions privées	5,2	2,8
Agences généralistes	9,8	6,5
Agences spécialisées	1,4	1,3

Près de 52 % des pigistes interviennent sur plusieurs supports. Ces pigistes « multisupports » représentent 48 % des hommes pigistes et 57,2 % des femmes pigistes. 74 % d'entre eux travaillent en région parisienne. Leurs salaires sont un peu plus faibles que ceux de l'ensemble des pigistes : salaire moyen 10 800 F, salaire médian 9 500 F. Les pigistes sont majoritairement employés par la presse spécialisée grand public voire spécialisée technique et professionnelle, mais aussi par les télévisions publiques et privées ; on a vu, en effet, (tableau n° 71) que les journalistes-image étaient surreprésentés parmi les pigistes. On trouve également proportionnellement plus de pigistes travaillant pour les agences généralistes. Ils sont, en revanche, plus rares dans la presse régionale.

Tableau 72. – Diplôme le plus élevé (en %)

	Pigistes	Ensemble
Aucun diplôme	6,9	9,6
Divers primaire, technique ou secondaire	9,4	11,6
Baccalauréat	18,1	18,7
Bac + 2	15,1	13,5
Bac + 3	10,8	11,5
Bac + 4	17,7	
Bac + 5	13,8	
Autre	3,9	3,3
Non communiqué	3,9	2,8

Les pigistes, plus jeunes en moyenne, sont aussi plus diplômés que la moyenne des journalistes. On compte parmi eux plus de 13 % de diplômés Bac + 5. Il est vrai que c'est une activité que l'on peut mener de front avec des études longues.

Tableau 73. – Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé (en %)

	Pigiste	Ensemble
Aucune	34,6	40,3
Lettres	12,5	11,4
Droit et Sciences politiques	10,8	9,9
Sciences humaines	9,0	9,4
Sciences	3,4	2,6
Technique	4,3	3,1
Journalisme	10,8 *	11,1
Information/communication	6,0	4,6
Autre	3,8	4,3
Non communiqué	4,3	2,8

* + 3,9 en deuxième discipline.

Les pigistes sont un peu plus nombreux à avoir suivi des études de lettres et de sciences et techniques, mais on trouve aussi parmi eux proportionnellement autant de diplômés des écoles de journalisme que dans le reste de la profession : 14,7 % dont 9 % issus d'une école reconnue par la profession et 5,7 % d'une école non reconnue ; 7 % ont suivi ce type de cursus à l'université. Ces journalistes diplômés pigistes sont le plus souvent très jeunes (9,5 %) et attendent une intégration plus stable. 3 % ont entre 36/45 ans et sont plutôt en situation transitoire.

Les jeunes journalistes

Tableau 74. – Répartition par sexe (en %)

	Jeunes (moins de 31 ans)	Ensemble
Hommes	54,3	66,7
Femmes	45,7	33,3

La population des jeunes journalistes est plus féminisée que l'ensemble. Cette tendance est très récente puisque la tranche d'âge de 31 à 35 ans présente une répartition proche de celle observée pour l'ensemble des titulaires de la carte ; par ailleurs, chez les moins de 25 ans les femmes sont plus nombreuses encore (48,7 %), le mouvement observé s'accroît. La grande majorité de ces jeunes professionnels ont obtenu leur carte depuis peu (83,8 % depuis moins de 6 ans). Toutefois, 16 % d'entre eux l'ont depuis 6 à 10 ans et sont donc entrés très tôt dans le métier. A noter aussi que 3 % ont déjà connu une interruption de cette carte.

Les jeunes journalistes sont en moyenne plus diplômés que leurs aînés. Les femmes sont plus représentées que les hommes pour les diplômes les plus élevés (Bac + 4 et 5).

Tableau 75. – Diplôme le plus élevé (en %)

	Jeunes	Ensemble
Aucun diplôme	4,4	9,6
Divers (primaire, technique, secondaire)	6,6	11,6
Baccalauréat	13,0	18,7
Bac + 2	22,5	13,5
Bac + 3	12,8	11,5
Bac + 4	27,0	19,8
Bac + 5	8,9	8,6
Autre	3,9	3,3
Non communiqué	0,5	2,8

Ce sont surtout les diplômes de niveau Bac + 3 et Bac + 4 (incluant les diplômes de journalisme) qui sont les plus représentés.

Comme l'indique le tableau suivant, les jeunes journalistes sont plus nombreux à avoir suivi des cursus de Droit, Sciences humaines, voire, mais il s'agit toujours d'une minorité, des études scientifiques ou techniques. Surtout les diplômés des écoles de journalisme sont nettement plus fréquents, ainsi d'ailleurs, que les étudiants qui ont suivi des filières information-communication.

Tableau 76. – Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé (en %)

	Jeunes	Ensemble
Aucune	24,8	40,3
Lettres	10,3	11,4
Droit et Sciences politiques	12,5	9,9
Sciences humaines	14,7	9,4
Sciences	3,3	2,6
Technique	3,6	3,1
Journalisme	15	11,1 *
	(17,9 ≤ 25 ans)	
Information/communication	9,7	4,6 **
	(11,5 ≤ 25 ans)	
Autre	5,4	4,3
Non communiqué	0,3	2,8

* + 3,7 pour lesquels le diplôme de journalisme n'est pas le plus élevé (par exemple les DUT journalisme qui ont poursuivi leurs études).

** + 1,7 pour lesquels le diplôme en communication n'est pas le plus élevé.

Les écoles reconnues par la profession fournissent 16 % de cette population (7,3 % pour les écoles non reconnues) ; près de 10 % ont suivi ce cursus à l'université. Chez les plus jeunes (moins de 25 ans) ces pourcentages sont plus élevés encore : 24,3 % sont diplômés en journalisme, 16,6 % sont issus d'une école reconnue.

Tableau 77. – Fonctions (en %)

	Jeunes	Ensemble
Base	73,8	60,8
Cadre	4,2	24,4
Pigiste	22	14,8

Les journalistes occupant des fonctions de base et les pigistes sont les plus nombreux : on compte bien sûr, comme on pouvait s’y attendre, moins de jeunes occupant déjà des fonctions d’encadrement. 10,5 % sont des pigistes multisupports.

Tableau 78. – Qualifications (en %)

	Jeunes	Ensemble
Rédacteur	74,4	71,4
Secrétaire de rédaction	15,6	17,8
Photo	6,6	7
Image	3,4	2,9
Dessinateur	—	0,7

Les jeunes journalistes sont majoritairement rédacteurs ou reporters (un peu plus que la moyenne de la profession). Ils sont un peu moins représentés chez les secrétaires de rédaction ou chez les photographes. Ils sont un peu plus représentés (mais les effectifs restent limités) parmi les journalistes d’image.

Tableau 79. – Activité professionnelle antérieure (en %)

	Jeunes	Ensemble
Aucune	29,8	22,9
Autre	7,5	16,8
Entreprise de presse	2,5	9,6
Métiers de la communication	8,6 *	8,6
Journaliste sans carte	51,2	41,1
Non communiqué	0,4	1

* 10,2 % chez les ≤ 25 ans.

L’éventail des activités antérieures à l’obtention de la carte se resserre chez les jeunes. Ils sont plus nombreux à entrer directement (après stage) et plus nombreux à être d’abord « journaliste sans carte » ; une minorité transite toujours par les métiers de la communication, leur proportion est plus forte chez les moins de 25 ans. En revanche les transfuges d’autres métiers, ou d’autres fonctions des entreprises de presse sont beaucoup moins nombreux.

Il faut remarquer toutefois que cet éventail s'élargit si l'on prend en compte l'avant-dernière activité avant l'obtention de la carte. Les métiers « autres » et les métiers de la communication sont alors un peu plus représentés.

Les parcours types qui ont conduit les jeunes journalistes à leur situation actuelle révèlent que 34,5 % sont entrés directement dans leur fonction actuelle, 16 % l'ont fait après une période de pige, 12,5 % sont entrés à la suite d'un stage ; 9 % enfin ont connu la succession « pige-stage-base » ; ces deux derniers cas de figure sont sensiblement plus fréquents que pour l'ensemble des titulaires de la carte.

Tableau 80. – Types d'entreprises (en %)

	Jeunes	Ensemble
Presse quotidienne nationale	7,4	8,8
Presse quotidienne régionale	14,6	19,2
Presse régionale non quotidienne	2,6	2,6
Presse magazine d'information générale	2,4	5,2
Presse spécialisée grand public	21,3	22,2
Presse spécialisée technique et professionnelle	18	13,3
Presse institutionnelle	2,4	3,4
Presse gratuite	0,2	0,1
Radios nationales	5,8	5,4
Radios locales	4,8	2,1
Télévisions publiques	5,8	6,5
Télévisions privées	5,8	2,8
Agences généralistes	6,4	6,5
Agences spécialisées	2,1	1,3

Structurellement, la répartition des jeunes journalistes selon le type d'entreprise ne présente pas de distorsion spectaculaire par rapport à la répartition de l'ensemble des titulaires de la carte. On retrouve les mêmes « gros » employeurs (presse spécialisée grand public, presse quotidienne régionale, presse spécialisée technique... puis agences, télévisions, radios...).

Les seuls écarts notables concernent la presse quotidienne régionale où les jeunes journalistes sont très sensiblement sous-représentés et la presse spécialisée technique et professionnelle, les radios locales et les télévisions privées où les jeunes professionnels sont plus présents que la moyenne des journalistes.

La presse spécialisée technique et professionnelle est même devenue le premier employeur des moins de 25 ans (19,7 %) devant la presse spécialisée grand public (17,2 %) et les chaînes de télévision (11,1 %). Ces trois types de médias confirment donc leur développement récent. Ils ont représenté une part sensible des débouchés au cours des dernières années sans pour autant bouleverser la répartition d'ensemble.

Tableau 81. – Salaires bruts mensuels (en %)

	Jeunes	Ensemble
≤ 6 000 F	6,9	4,4
6 001/ 8 000 F	17,8	8,4
8 001/10 000 F	27,3	11,7
10 001/12 000 F	23,1	16,2
12 001/15 000 F	16,7	21,7
15 001/20 000 F	6,4	21,5
20 001/30 000 F	1,6	12,1
30 001/50 000 F	—	3,4
> 50 000 F	—	0,3

Comme l'on pouvait s'y attendre les salaires des jeunes professionnels sont dans l'ensemble plus faibles ; les journalistes recevant des rémunérations comprises entre 6 000 et 12 000 F sont surreprésentés ; la tendance s'inverse avec la tranche des 12 à 15 000 F ; il y a très peu de salaires élevés recensés. On note aussi que les bas salaires sont plus fréquents (sans toutefois que l'écart soit extrême).

Statistiquement les tranches de salaire les plus représentées se situent entre 8 000 et 12 000 F chez les jeunes journalistes, entre 12 000 et 20 000 F pour l'ensemble de la population concernée. On notera avec intérêt que les rémunérations des femmes journalistes s'inscrivent normalement dans cette distribution, du moins jusqu'à 15 000 F. Elles sont même plus nombreuses que les hommes dans la tranche des 10 -12 000 F. En revanche, elles sont nettement sous-représentées dans les tranches supérieures (au-delà de 15 000 F).

Tableau 82. – Mobilité (en %)

	Jeunes	Ensemble
Ont changé :		
de filière	5	11,4
d'entreprise	3,9	7,3
de groupe	17,2	31,3
de média	5,2	8,2
Pigiste occasionnel	8	17

Les journalistes récemment entrés dans la profession ont bien sûr moins souvent changé de filière ou d'employeur, encore que 21,1 % d'entre eux aient déjà changé d'entreprise. Peu ont changé de média : les transferts se font de la radio vers la presse ou de la presse vers les agences.

Notons tout de même que 8 % des jeunes journalistes ont déjà connu un passage par la pige occasionnelle.

Enfin 2,5 % déclarent avoir connu une première période de chômage.

Les diplômés des écoles de journalisme

Ils représentent 14,8 % de l'ensemble de la population étudiée. Parmi eux, 65,5 % sont issus d'une école reconnue par la profession. Pour 33,6 % cette formation s'inscrivait dans un cursus universitaire tandis que 32 % sont diplômés d'une école hors université. Enfin 34,5 % ont été formés dans des écoles non reconnues par la profession.

Pour les 3/4 des journalistes issus de formations spécialisées, le diplôme professionnel est aussi le diplôme le plus élevé. Le quart restant dispose d'un diplôme plus élevé surtout en lettres (5,6 %) ou en droit (8 %). On trouve dans cette catégorie les diplômés Bac + 2 des IUT option journalisme. Proportionnellement les femmes sont plus nombreuses à présenter ce profil d'études.

Tableau 83. – Répartition par sexe et par âge (en %)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
Hommes	67,3	66,6
Femmes	32,7	33,4
25 ans et moins	8,1	4,5
26 à 30 ans	27,5	16,3
31 à 35 ans	16,6	17,5
36 à 40 ans	18,9	16,2
41 à 45 ans	16,3	17,1
46 à 50 ans	6,4	11,0
51 à 55 ans	2,0	7,0
56 à 60 ans	2,0	5,7
61 ans et plus	2,7	4,5

Les diplômés des écoles de journalisme présentent à peu près la même répartition entre hommes et femmes que les autres journalistes. En revanche, leur population est sensiblement plus jeune : plus de 50 % ont 35 ans ou moins ; cette tendance est surtout très nette pour la période la plus récente : les moins de 31 ans représentent 35,6 % de ce groupe (contre un peu plus de 20 % pour les non diplômés de ces écoles). C'est également dans cette tranche d'âge que les femmes sont les plus présentes ; elles y sont même plus nombreuses que les hommes (18,9 % contre 16,8 %). Cette augmentation relative des femmes journalistes est bien sûr observable dans l'ensemble de la profession, mais de manière moins spectaculaire.

On notera en revanche que pour les tranches d'âge supérieures à 45 ans les diplômés des écoles sont nettement sous représentés. Ces formations contribuent donc récemment au rajeunissement et à la féminisation de la profession.

Tableau 84. – Ancienneté (en %)

	Diplômés en journalisme	Autres
< 6 ans	34	35,1
6/10 ans	20,4	21,2
11/20 ans	28,0	25,2
> 20 ans	17,6	18,5

La répartition selon l'ancienneté de la carte professionnelle présente peu d'écart significatifs.

Seule la tranche des 11-20 ans d'ancienneté (de carte) est un peu plus marquée chez les diplômés des écoles. Le poids relatif des diplômés des écoles dans les nouvelles attributions de carte reste donc à peu près stable ; le passage par les formations spécialisées permet d'accéder plus jeune au statut de titulaire. Les interruptions de carte sont pourtant plus nombreuses parmi les membres de cette population (11,6 % contre 7,2 %). Elles concernent surtout bien sûr les journalistes qui ont de l'ancienneté.

La répartition géographique des diplômés des écoles ne présente guère d'écart par rapport à la population globale des journalistes : à peine sont-ils un peu plus nombreux en région parisienne (62,5 % contre 61 %) et dans le Sud Ouest (7,3 % contre 4,6 %).

Tableau 85. – Activité professionnelle antérieure (en %)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
Aucune (entrée directe)	49	18,3
Autre	5,2	18,8
Entreprise de presse (non journalisme)	2,3	11
Métiers de communication	2,5	9,8
Journalisme sans carte	41	41,1

L'obtention d'un diplôme spécialisé facilite l'entrée directe dans la profession.

Les entrées directes sont très nettement plus nombreuses chez les titulaires de diplômes spécialisés, toutes les autres activités antérieures sont sous-représentées. Seul le « journalisme sans carte » fait exception.

Parmi les plus jeunes (moins de 31 ans) les activités « autres » non liées au journalisme sont l'exception. Les diplômés entrent donc dans la profession directement après leur formation, ou encore après une période d'attente durant laquelle ils pigent pour un ou plusieurs médias, comme le font bon nombre de ceux qui ne sont pas passés par une formation spécialisée.

L'observation des parcours types suivis par les journalistes diplômés des écoles confirme ce point.

19,4 % sont entrés directement « journaliste de base ».

15,5 % sont entrés après un stage.

9 % ont un parcours « base – fonction d'encadrement ».

5,6 % ont un parcours « stage – base – fonction d'encadrement ».

Tandis qu'un peu plus de 23 % ont connu une période de pigue avant d'intégrer une fonction de titulaire.

Tableau 86. – Fonctions (en %)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
Base	59,5	61
Cadre	25,8	24,2
Pigiste	14,7	14,8
Pigiste multisupports	3,8	8,3

Tableau 87. – Qualifications (en %)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
Rédacteur	85,5	69
Secrétaire de rédaction	12,0	19
Photo	0,4	8,2
Image	2,1	3,0
Dessinateur	0	0,8

Les diplômés des écoles de journalisme ne présentent pas de grandes spécificités en terme de répartition fonctionnelle. Les femmes sont plus nombreuses parmi les pigistes et très peu représentées (2,5 %) parmi les professionnels exerçant des fonctions d'encadrement. Les pigistes multisupports sont également plus rares parmi les diplômés des écoles spécialisées. Pourtant la proportion de journalistes faisant une carrière de pigiste est à peu près la même chez les uns et les autres (11,2 % contre 11,0 %). La même observation peut être faite à propos de la vulnérabilité au chômage ; les deux populations sont comparables sur ce point : même proportion de journalistes ayant connu une période de chômage déclaré durant leur vie professionnelle (respectivement 6,9 % et 6,6 %).

En revanche, les diplômés des écoles sont moins nombreux à avoir suivi depuis une formation professionnelle (8,3 % pour les non diplômés des écoles) ; il est vrai que leur formation initiale était précisément spécialisée et professionnalisée.

Tableau 88. – Types d'entreprises (en %)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
Presse quotidienne nationale	10,9	8,4
Presse quotidienne régionale	15,5	19,8
Presse régionale non quotidienne	2,5	2,6
Presse magazine d'information générale	4,2	5,4
Presse spécialisée grand public	12,1	24,0
Presse spécialisée, technique et professionnelle	10,9	13,7
Presse institutionnelle	1,6	3,7
Radios nationales	10,9	5,4
Radios locales	2,5	2,0
Télévisions publiques	10,5	6,0
Télévisions privées	7,5	2,0
Agences généralistes	8,8	6,1
Agences spécialisées	1,6	1,2

Les professionnels issus des écoles sont proportionnellement plus représentés dans les quotidiens nationaux, et surtout, d'une manière beaucoup plus nette dans les radios nationales, les télévisions publiques et les télévisions privées ; dans une moindre mesure dans les agences généralistes. Ce sont surtout les plus jeunes générations de diplômés qui ont bénéficié de cette ouverture de l'audiovisuel ; leurs aînés (en particulier entre 36/45 ans) sont plus nombreux dans les quotidiens régionaux et la presse spécialisée grand public qui sont pourtant les deux plus grandes catégories d'employeurs.

On notera également la place des agences, surtout généralistes, parmi les utilisateurs de journalistes jeunes et diplômés.

Tableau 89. – Salaires bruts mensuels (en %)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
≤ 6 000 F	3	4,7
6 001/ 8 000 F	6,9	8,6
8 001/10 000 F	13,3	11,4
10 001/12 000 F	15,5	16,3
12 001/15 000 F	21,1	22
15 001/20 000 F	22	21,4
20 001/30 000 F	14,2	11,7
30 001/50 000 F	4	3,3
> 50 000 F	0	0,3

Bien que plus jeunes en moyenne que la population des non diplômés, les journalistes issus des formations professionnelles sont plutôt un peu mieux rétribués, les salaires plus élevés sont un peu plus fréquents chez les diplômés (sauf les très hauts salaires de toutes façons exceptionnels) ; dans les tranches moyennes, les écarts sont faibles.

Le salaire moyen (toutes entreprises confondues) s'établit à 16 800 F et le salaire médian à 14 800 F. Les mieux payés travaillent dans la presse quotidienne nationale, dans les hebdomadaires d'information générale ou la presse spécialisée grand public. Les moins payés travaillent dans les télévisions publiques, les agences spécialisées et la presse institutionnelle.

Toutefois, on notera une fois encore que les femmes sont surreprésentées dans les tranches de salaires basses et surtout moyennes alors qu'elles sont très peu nombreuses (voire rarissimes) dans les tranches de salaires les plus élevées. Il est vrai que d'une manière générale les journalistes femmes issues des écoles professionnelles appartiennent aux tranches d'âge les plus jeunes (23,5 % sur 32,7 % ont moins de 35 ans, les plus de 45 ans sont 0,8 %) dont les salaires sont dans l'ensemble plus modestes ou moyens.

Au fond, les femmes bénéficient moins de l'effet « ancienneté » (car moins nombreuses dans ces tranches d'âge) et partant, sont beaucoup plus rarement en position d'accéder aux fonctions d'encadrement pour lesquelles l'ancienneté joue aussi un rôle non négligeable.

Tableau 90. – Mobilité (%)

	Diplômés en journalisme	Non diplômés en journalisme
Ont changé :		
de filière	11,2	11,4
d'entreprise	48,6	36,8
de média	12,5	7,4
Ont été pigistes occasionnels	19,4	16,6

Les diplômés des écoles de journalisme sont dans l'ensemble plus mobiles que leurs confrères ; ils sont beaucoup plus nombreux à avoir changé de groupe de presse ou de communication, ou de média ou encore à avoir été pigistes occasionnels.

Ces mouvements sont massivement le fait des 36/45 ans, surtout d'ailleurs pour les changements de groupe et d'entreprise.

Les moins de 31 ans n'en sont pas moins mobiles, près de 9 % d'entre eux ont déjà changé de groupe ou d'entreprise.

Cette mobilité est plus le fait des hommes, semble-t-il ; quel que soit le type de mouvement ou la classe d'âge, les femmes bougent moins.

On remarquera en revanche que les diplômés ne changent pas plus de filière que les autres journalistes.

Les transferts entre médias différents concernent surtout la presse et les agences (dans les deux sens) ou la radio et la télévision (dans le sens radio-TV). Ils restent donc le plus souvent situés dans le même domaine (soit l'écrit, soit l'audiovisuel). Les autres transferts existent mais sont nettement plus rares.

SECONDE PARTIE : LES JOURNALISTES PAR EUX-MEMES : CRISE D'IDENTITE ?

Seconde partie

**Les journalistes
par eux-mêmes :
crise d'identité ?**

L'approche qualitative par le biais d'entretiens avec 57 journalistes permet de compléter en de multiples points l'étude statistique.

Il s'agissait, on s'en souvient, d'affiner la perspective en essayant de saisir l'importance de certains éléments par essence non quantifiables : le rôle des modèles de référence, l'appréciation de la carrière et de son évolution, la perception des métiers de la communication, l'attitude face aux bouleversements technologiques, etc. (autant de paramètres qui influent sur les pratiques effectives des journalistes et qui conditionnent l'avenir du métier).

En d'autres termes, de connaître l'identité véritable de la profession à l'aube des années 90. Ou, plus exactement, de savoir si cette identité n'est pas fictive au vu des « heurs et malheurs » qui ont affecté le milieu ces dernières années.

Pour répondre à cet objectif, six grands axes ont été retenus :

- les motivations qui président au choix et à l'exercice du métier ;
- les attentes et les stratégies éventuelles de carrière ;
- la perception du milieu journalistique lui-même ;
- la concurrence des métiers de la communication ;
- l'attitude face aux bouleversements technologiques ;
- l'évaluation de l'avenir de la profession par rapport au marché européen de 1993.

Chapitre 1 : Leurs motivations

Chapitre 1

Leurs motivations

Comment entrent-ils dans la profession ?

L'entrée dans la profession est le résultat soit d'un choix délibéré, (vocation), soit d'un concours de circonstances (hasard). Rien de très surprenant dans ce constat, si ce n'est la répartition, à peu de choses près égale, entre les représentants des deux camps.

Certains ont rêvé de devenir journalistes dès leur plus tendre enfance et ont embrassé la carrière avec le sentiment de répondre ainsi à une vocation nettement affirmée : « Le journalisme est pour moi la concrétisation d'un rêve d'enfant. Tout le monde me le déconseillait, considérant que c'était un métier de perdition où j'allais vendre mon âme. C'est un métier que j'ai choisi contre mon milieu... J'ai toujours su ce que je voulais faire et comme je suis têtue... », ou encore : « Ça avait un côté magique, je lisais à l'époque beaucoup *Paris-Match*, j'admirais les grands reporters ; j'appréciais les événements en tant que tels ».

Cette passion pour les faits, cet enthousiasme pour un métier riche en découvertes et en surprises, ne se sont guère démentis – il faut le souligner – au fil du temps. La plupart de ceux qui ont connu très tôt la fascination pour le journalisme, ont conservé cette fraîcheur d'âme, en dépit des revers de fortune. Rares sont ceux qui avouent être aigris, voire désabusés, après vingt ou trente ans de métier. Non pas comblés, mais lucides sur les défauts du milieu avec toujours cette passion chevillée au corps qui vous fait passer outre aux difficultés momentanées : ainsi se présente aujourd'hui cette catégorie de journalistes qui ne doit rien à l'âge (on y trouve aussi bien des jeunes que des anciens), ni vraiment à une filiation familiale quelconque (ceux dont un proche parent exerçait déjà dans la « communication » ne s'avèrent pas plus nombreux que ceux issus d'un milieu éloigné de ce secteur). L'origine sociale des parents semble davantage un critère discriminant sans pour autant être totalement décisive. Mais il est vrai que les journalistes issus d'un milieu social modeste ont davantage tendance à tenir un discours élaboré sur le mode du choix et de la vocation que leurs confrères originaires d'un milieu privilégié.

Ces derniers donnent souvent à leur entrée dans la profession le caractère d'un accident biographique et insistent sur le rôle du hasard. Sans doute faut-

il interpréter cette attitude comme une stratégie de mise à distance d'un métier au prestige social incertain. Ils sont venus au journalisme au gré des opportunités dont ils ont su tirer parti. Rien ne les prédisposait *a priori* à suivre cette voie : ils hésitaient davantage entre l'enseignement (instituteur, professeur de philosophie, de lettres), un métier artistique (comédienne, pianiste, danseuse), le droit (avocat) ou le travail en entreprise (ingénieur, conseil en gestion, etc). Métiers à dominante littéraire, souvent liés à l'écriture ou à la création, qui favorisent les rencontres décisives, les contacts précieux. Le réseau de relations personnelles fonctionne efficacement lorsque les parents sont déjà dans la profession ou connaissent un ami qui exerce le métier, mais il est loin de constituer le seul sésame.

Beaucoup, de par leur itinéraire, ont été conduits à prendre le taureau par les cornes eux-mêmes : les hasards d'un stage en entreprise de presse, d'un dîner en ville, une activité dans l'édition, dans l'animation socio-culturelle, une discussion avec un collègue enseignant qui rédige quelques articles dans la presse locale, constituent souvent un déclic déterminant. Les cas de figure sont évidemment extrêmement variés et, à la limite, chaque individu est à lui tout seul l'exception qui confirme la règle : c'est au contact d'autrui que l'on prend conscience d'une opportunité et c'est en intégrant la profession que l'on commence à goûter aux charmes et aux inconvénients du métier. « C'est un pur hasard au début. X m'a mis le pied à l'étrier, il m'a fait confiance, m'a appris mon métier. J'ai été séduite totalement », « Il y a eu l'opportunité de mon stage ; je ne connaissais pas vraiment, ça a été une découverte de quelque chose de nouveau, ça m'a intéressée », « Je ne peux pas dire que ce fut une vocation irrésistible, ça semblait correspondre à mes aptitudes et à mes goûts. Ça m'a paru un enchaînement correct, logique, possiblement réalisable et intéressant », autant de propos qui reflètent parfaitement l'idée que le choix s'est peu à peu imposé de lui-même.

Le rôle joué, pour l'entrée dans le métier, par un membre proche de la famille, ne semble pourtant pas négligeable. Un grand nombre d'entre eux (pas loin d'un tiers de l'échantillon) ont baigné dans le milieu avant de s'y engager pleinement, ou l'ont côtoyé de près. Les exemples d'un père lui-même journaliste, d'un frère ou d'un oncle exerçant déjà dans cette branche, agissent souvent comme des aiguillons, mais non pas nécessairement comme des modèles à suivre. On s'en démarque tout en reconnaissant leur influence : « Ma grand-mère, qui était journaliste [dans un quotidien régional] me le faisait visiter. J'ai toujours vécu dans le milieu. Elle a tout fait pour que j'y trouve ma vocation. Mais aucun journaliste n'a jamais été sacré pour moi. C'est plus tard, comme journaliste, que certains m'ont influencé ».

Ces propos illustrent, assez fidèlement, le sentiment général face aux aînés : l'admiration pour quelques grands représentants de la profession est souvent postérieure à l'insertion dans la sphère des médias. Assez rares ont été finalement les individus désireux d'imiter l'exemple de grands noms du journalisme : sont cités Pierre Lazareff, Daniel Filipacchi, Françoise Giroud, Christine Ockrent, Patrick Poivre d'Arvor, Yves Mourousi, Marie-Laure de Decker, mais aussi Hemingway ou le Malraux de *L'Espoir*. Majoritaires, en

revanche, sont ceux qui réfutent la notion de « modèle » ou qui avouent n'avoir pas subi d'influence particulière au moment d'opter pour le métier. Le fait saillant réside dans la reconnaissance, chez certains, d'une sorte de « père spirituel » (le mot revient à plusieurs reprises) qui vous a appris le métier sur le tas et qui, par son enthousiasme, sa rigueur et son savoir-faire, vous a véritablement initié aux arcanes du travail journalistique. Chef de service, chef de rubrique, ou simple reporter, ils suscitent tous le respect en raison de leurs qualités professionnelles et humaines.

Quels avantages et inconvénients lui voient-ils ?

Les motivations peuvent enfin être saisies par le biais de la question sur les avantages et les inconvénients du métier. Les réponses, en ce domaine, sont relativement similaires. Parmi les privilèges reconnus : une certaine autonomie ou liberté pour gérer son temps comme on l'entend ; une possibilité d'enrichissement personnel grâce, notamment, aux contacts et aux rencontres avec des personnalités de tous horizons ; le plaisir des voyages et de la découverte ; l'impression d'être un témoin situé aux premières loges de l'Histoire en train de se faire. : « Il y a des inconvénients qui n'en sont pas : absence d'horaires, grande liberté de mener sa vie, de choisir ses sujets, le côté imprévu de la profession, la possibilité de voir s'ouvrir des portes, être payé pour regarder ce que d'autres paient pour voir ». Du coup, les avantages l'emportent sur les inconvénients et les aspects négatifs du métier sont relégués au second plan puisque le journalisme est souvent vécu comme l'un des plus beaux métiers du monde : « On le critique, mais je ne l'échangerais pour rien au monde ! On vient au journalisme comme on entre dans les ordres, par choix », ou bien « C'est un métier de chien, mais que j'aime » ; « Quelle galère, mais c'est exaltant ». La passion l'emporte sur la déception et permet de surmonter, voire d'oublier, les zones d'ombre : le stress, les horaires décalés, la vie familiale perturbée, la mauvaise image de marque de la profession.

Ce sont surtout ces deux derniers points qui sont évoqués par les journalistes interrogés. Vie professionnelle et vie privée apparaissent souvent inconciliables : « C'est un métier extraordinaire et frustrant, dans la réalité et dans l'imaginaire... très déstructurant mentalement. Totalement incompatible avec une vie de famille ». « On ne sait plus trop comment se situer dans la vie. C'est une étiquette qui vous suit 24 h sur 24 ». Quant à l'image de la profession, les intéressés ont conscience qu'elle s'est quelque peu ternie ces dernières années à la suite des « dérapages » que l'on connaît. « Elle est trop décriée, très injustement considérée. Moi, je défendrai toujours la boutique. Je pense qu'elle sert beaucoup de refouloir et de défouloir aux gens. Le journaliste est le produit d'une société donnée. On ne peut pas l'abstraire du contexte dont il est issu ».

Ce bilan, somme toute encourageant, du métier, est assombri par un point noir : la sous-rémunération des journalistes. L'antienne est toujours la

même : « Pour le boulot qu'on fait, on est un peu sous-payés. Ce n'est pas une profession où on gagne beaucoup d'argent » ; « On ne gagne pas sa vie compte tenu de l'énergie qu'on investit. Je ne parle même pas de savoir-faire » ; « On ne s'enrichit pas dans ce métier ». Les revenus mirobolants de quelques vedettes de la télévision sont, dans l'ensemble, perçus comme une injustice flagrante qui fausse la perspective et qui offre, au public, une image en trompe-l'œil de la profession. Cette opinion majoritaire au sujet de l'insuffisance des rémunérations, lorsqu'on la confronte aux résultats de l'enquête statistique, semble à tout le moins exagérée. Rappelons que, pour la fin de l'année 1990, le salaire brut moyen se situe à 15 900 F, le salaire médian à 14 300 F, et que le salaire le plus fréquent (restriction importante) est de 13 000 F. De tels revenus assimilent les journalistes à certains cadres supérieurs (un chef de publicité d'agence par exemple), et sont loin de les reléguer au bas de l'échelle sociale, en ce domaine.

Comment expliquer, dès lors, cet écart entre les représentations et la réalité ? Sans doute faut-il d'abord y voir un effet de proximité « géographique » avec les membres de la classe dirigeante française. Les journalistes, régulièrement en contact avec les hauts responsables politiques, économiques et culturels, ont tendance à évaluer leurs revenus à l'aune des rémunérations des personnalités qu'ils fréquentent. Ou alors à prendre comme étalon les barèmes en vigueur dans certains métiers du privé, en particulier de la communication. « On est mal payés ici pour des diplômes équivalents dans d'autres secteurs, l'industrie par exemple ». « On dévie vers le journalisme d'entreprise quand on veut gagner de l'argent. Les journalistes d'entreprise sont mieux payés ». La sous-estimation de leurs propres revenus est d'autant plus frappante qu'aucun des journalistes interrogés (à l'exception d'un seul) ne touche moins de 12 000 F brut par mois et que beaucoup d'entre eux (près de 40 %) affirment disposer de 20 000 F ou plus (y compris les revenus annexes).

Chapitre 2 : Les attentes...

Chapitre 2

Les attentes

La fonction actuelle occupée par les journalistes correspond-elle à leurs vœux ou au contraire est-elle plutôt vécue comme un pis-aller ? Les intéressés sont, dans leur grande majorité (42 sur 57), satisfaits de leur sort. Contrairement à quelques idées reçues, ils n'échafaudent pas systématiquement un plan de carrière et certains vont même jusqu'à affirmer qu'ils n'ont aucune attente particulière à l'égard de leur métier. Leur travail leur convient : « Je suis très contente de ce que je fais. Je n'ai jamais eu d'attentes spéciales ». Si l'on excepte donc le problème lancinant des rémunérations, les journalistes estiment disposer d'une latitude suffisante pour mener à bien leurs enquêtes et jouir d'un statut, somme toute, enviable : les gratifications symboliques sont décisives en la matière.

Les déçus, quant à eux, sont davantage frustrés que véritablement amers. La lassitude se fait sentir lorsqu'on demeure au même poste durant de trop nombreuses années (« Quand je connais quelque chose, je n'en ai plus envie. Je fais vite le tour des choses ») ou lorsqu'on souhaite changer de support. C'est particulièrement le cas pour les représentants de la presse professionnelle qui piaffent d'impatience d'aller voir ailleurs (« Je ne fais pas exactement mon métier de journaliste. Je suis à nouveau dans une PME, avec un patron qui ignore tout de la presse. Il me demande des travaux qui ne sont pas toujours journalistiques »). D'où quelques tentatives de passage de l'écrit vers l'audiovisuel (beaucoup plus rarement en sens inverse) ou de reconversion complète (ouvrir une galerie d'art, devenir consultant en marketing).

En vérité, le tableau général est plus nuancé qu'il n'y paraît au premier abord. On peut se sentir en plein accord avec les conditions dans lesquelles on travaille tout en considérant la situation présente comme à la fois importante et transitoire. L'accent sera donc mis sur les vœux non encore exaucés ou les désirs rentrés. Pour les uns, il s'agira de se consacrer davantage à l'écriture (rédiger un livre) ou de changer de rubrique (du sport au service étranger, des faits divers à la justice) ; pour les autres, de partir à l'étranger, d'obtenir des responsabilités plus importantes, voire tout simplement d'aspirer à la retraite. En fait, l'avenir reste flou et réserve des surprises (« Je ne sais pas ce que sera l'avenir », « J'aimerais relever des défis »). Les attentes sont difficiles à formuler, mais la tendance dominante est au mouvement plutôt qu'à l'immobilisme.

Cependant, contrairement aux métiers du marketing ou de la publicité où les individus se doivent d'adopter une stratégie de carrière fondée sur la mobi-

lité professionnelle, les journalistes optent pour une forme d'attentisme provisoire, à égale distance d'une programmation minutieuse ou d'une indifférence complète à l'égard de leur itinéraire futur. On est persuadé, comme le souligne l'un d'eux, qu'on n'occupera pas telle fonction « toute sa vie », qu'on est peut-être arrivé à un tournant (notamment chez les jeunes de 30/35 ans), mais on imagine assez mal quelles seront les responsabilités ultérieures. Sans doute le charme du métier tient-il en partie à cette indistinction foncière. L'avenir, nul ne l'ignore, est chargé de promesses, mais le raisonnement en termes de carrière est aux antipodes d'une profession qui valorise l'imprévu et la liberté au détriment du salariat : « Je ne me suis jamais posé de problèmes en termes de carrière, seulement en termes de plaisir ».

On sent percer, toutefois, quelques craintes au sujet des restructurations économiques, des phénomènes de concentration de presse, susceptibles d'affecter le statut de chacun. Mais la menace demeure, pour l'instant, cantonnée à un phénomène lointain et collectif qui ne déstabilise pas vraiment ces êtres « individualistes et narcissiques » que sont les journalistes (« On peut être promu du jour au lendemain, ou viré, alors ! »).

Chapitre 3 : Comment perçoivent-ils leur milieu ?

Chapitre 3

Comment perçoivent-ils leur milieu ?

Un milieu concurrentiel

Les journalistes ont d'abord le sentiment – le constat est sans surprise – d'évoluer dans un milieu très concurrentiel où le clivage entre les hommes et les femmes – le résultat est plus étonnant – s'est sensiblement estompé. Autrefois fortement misogynes, les rédactions de presse intègrent aujourd'hui plus aisément les femmes journalistes à qui l'on confie, semble-t-il, les mêmes tâches qu'à leurs homologues masculins. « Je ne vois pas de différence. Pourquoi une femme ferait moins bien ou mieux ? C'est plus difficile pour elles comme métier à cause de la vie de famille, c'est difficile de partir en reportage loin, longtemps ». « Je suis femme, je suis journaliste, point. Non, il n'y a pas de différences. Je ne me bats pas plus que les autres. On a les mêmes avantages. En 1991, on ne devrait plus poser ce genre de question ! Nos mères ont lutté pour la libération des femmes, c'est fait... ».

L'évolution paraît toutefois très récente, en particulier à la télévision depuis le développement des chaînes privées : « Les femmes couvrent maintenant les conflits, la crise du Golfe. Même dans le service politique étrangère, bastion machiste par excellence, il y a deux femmes. Il y a 5 ou 6 ans, cela aurait été impensable... Nos interlocuteurs sont souvent des hommes. Les décideurs sont des hommes. Ils parlent plus facilement aux femmes. C'est un discours sexiste que je tiens ! ». Les représentantes du sexe dit « faible » sont d'ailleurs confortées dans leurs dires par leurs collègues masculins qui vantent leur professionnalisme et leur compétence. Ainsi de ce journaliste, vedette multimédia, qui ne tarit pas d'éloges à leur égard : « C'est vrai, au début, il y avait une misogynie absolue du métier ; on les a cantonnées dans un certain nombre de spécialités (les enfants, la mode, les loisirs...). Aujourd'hui, elles sont partout. Elles sont plus sérieuses, plus subtiles. A compétence égale, elles obtiennent davantage ».

Mais ce discours, encore une fois majoritaire, doit être, comme toujours, relativisé et tempéré par les restrictions que ne manquent pas d'apporter quelques femmes, conscientes qu'une certaine forme d'inégalité subsiste malgré tout entre les sexes. Considération moindre, absence de responsabilités au sommet de la hiérarchie, exigences redoublées, sont les griefs les plus

communs. « C'est vraiment pas facile pour qu'on vous prenne au sérieux... On vous prend toujours pour une rigolote au départ... Pour prouver un certain sérieux, il faut y aller deux fois plus fort si on est une femme. Il faut s'accrocher physiquement, on vous écrabouille. C'est très dur », estime cette journaliste reporter-photographe. Aussi le propos de sa consœur de la télévision résume-t-il parfaitement l'ambiguïté de leur statut : « C'est parfois un handicap, parfois une aide précieuse. On est vécues comme dangereusement compétitives. On a du mal à être reconnues ».

Milieu concurrentiel, disions-nous, et apparemment à forte dose. Les journalistes reconnaissent être pris dans le tourbillon de la recherche de l'exclusivité, du « scoop », de la prééminence systématique par rapport au support voisin dans un marché hautement compétitif. Au demeurant, ce sont aussi bien les journalistes que les médias entre eux qui rivalisent d'ingéniosité et d'énergie : « On est à la fois complices et concurrents. Quand on est avec des amis journalistes, on ne parle pratiquement jamais des papiers qu'on prépare ou des enquêtes qu'on monte. La concurrence existe entre journalistes de médias différents, même si on est amis ». Les rivalités sont encore davantage exacerbées dans l'audiovisuel ou dans les agences qui sont contraintes d'être les premières sur l'événement. Cette lutte permanente constitue le piment indispensable au travail journalistique : elle est donc davantage vécue comme une saine émulation que comme une tare. Il faut être le meilleur, quoi qu'il advienne. Ce reporter-photographe exprime bien l'opinion générale : « On est en concurrence à tous les niveaux, même à l'intérieur de l'agence sur un même événement... Ce n'est pas une question d'argent... C'est d'être le meilleur qui est important, d'avoir la parution. J'aime mieux moins vendre et avoir les parutions ».

Un milieu peu homogène

Conséquence logique de cet état de fait : les journalistes n'ont absolument pas l'impression d'évoluer dans un milieu homogène. La profession est éclatée, soumise à un tiraillement très intense qui bouleverse l'équilibre interne du système. Dans cette perspective, parler du « journalisme français » s'apparente presque à un non-sens : il n'est qu'une somme d'individualités regroupées sous une dénomination sans doute trop commode. Il ressort, en effet, de cette enquête, que les professionnels des médias ont le sentiment de ne pas exercer le même métier, d'appartenir à une sorte d'agrégat dont le ciment social donne des signes de faiblesse et d'usure. Impression accentuée par le fossé qui s'est creusé, ces dernières années, entre journalistes de la presse écrite et journalistes de la télévision. La variété des situations est telle qu'il « existe autant de formes de journalisme qu'il existe de formes de presse », qu'« il y a des années-lumière entre le localier et nous, gens de radio ». Le constat est sans appel et vaut d'être longuement illustré. Voici

quelques échantillons des réponses collectées : « C'est un métier où la règle est « chacun pour soi » » ; « C'est une famille où les gens se tirent dessus » ; « Il y a des chapelles. Les gens ne défendent pas les mêmes intérêts » ; « J'appartiens à une équipe, à un journal, pas à une corporation » ; « Ce n'est pas un milieu confraternel. Confraternel, c'est un mot à rayer des tablettes. Mais c'est une vraie caste, avec ses sous-castes et ses sur-castes » ; « On cohabite, c'est tout » ; « Ce sont les non-journalistes qui nous renvoient souvent l'image d'un groupe homogène, une étiquette qui nous est servie souvent » ; « Certains secteurs ne se mélangent pas. On nous rit au nez, on nous ridiculise » : « Il n'y a pas d'homogénéité ; au contraire, c'est le panier de crabes, constamment ». Inutile de continuer à égrener le chapelet de cette litanie : l'identité présumée de la profession sort passablement écornée de ce rapide recueil de citations.

Les raisons d'une telle impression tiennent à de nombreux facteurs. D'abord l'hétérogénéité des formations (écoles de journalisme, cursus universitaire, formation sur le tas) qui induit parfois des conceptions divergentes du métier. Ensuite, les clivages existant entre Paris et la province qui demeurent tenaces. Les journalistes de province éprouvent souvent quelque amertume vis-à-vis de la condescendance dont font preuve certains de leurs confrères parisiens et font valoir leur spécificité : « Beaucoup de journalistes écrivent sans contact avec le lecteur. Pour nous, il y a la proximité. Le journalisme de province est une leçon d'humilité. On doit s'intéresser à la vie quotidienne des gens et pas se faire plaisir à soi-même. Il faut tenir compte d'un lectorat qui évolue ». Inversement, certains journalistes de la capitale mettent en avant le conformisme de leurs pairs exerçant en province, tout en relevant une différence de statut social : « A Paris, le journaliste est un ludion : en province, c'est un notable. A signature égale, la considération obtenue n'est pas la même. A Paris, on acquiert difficilement une petite renommée : dans un gala parisien, il est placé à la quinzième table. En province, le journaliste est à la première, aux côtés du préfet et du député ». A quoi il convient d'ajouter les disparités entre les secteurs d'activité (« Il y a plus de différences entre les secteurs qu'entre les hommes et les femmes. Par exemple, la presse pour les jeunes est rejetée par les journalistes de quotidien. Certains secteurs ne se mélangent pas »), et entre les supports (« On a tous le même but, celui d'informer. J'ai l'impression qu'on ne fait pas le même métier avec par exemple les journalistes de *France Dimanche*, *Paris-Match*, et nous à la télévision. Ils ne conçoivent pas l'information de la même façon que nous. A l'autre extrême, les journalistes spécialisés ne font pas le même métier. Ils n'ont pas la même approche, ni la même démarche »).

Les conditions d'attribution de la carte professionnelle sont dès lors dénoncées par un petit nombre de journalistes. En raison de l'extrême hétérogénéité des activités et de la diversité des profils, on estime que les critères de jugement des membres de la Commission de la carte ne sont pas assez clairement affichés : « Il y a tellement d'échelons entre le grand reporter et la presse télé ou certains journaux... C'est souvent plusieurs métiers différents. En fait, certaines personnes qui ont la carte ne devraient pas l'avoir. Pour-

quoi a-t-on la carte ? C'est pas très bien défini ⁽¹⁷⁾. Ecrire dans un bureau comme correspondant, est-ce bien du journalisme, du moins selon l'idée que je m'en fais ? ». La déontologie des journalistes est évidemment à l'ordre du jour et la Commission est parfois soupçonnée de ne pas être assez ferme en la matière, même si les textes ne lui confèrent pas cette autorité. Dès lors, certains journalistes stigmatisent l'attitude de certains confrères qui ont manipulé l'information pour des reportages télévisés ou pour des journaux à sensation. Et pourtant, sans cette fameuse carte, on se sent démuné et mal à l'aise, bien qu'elle ne change rien, croit-on, à l'exercice du métier lui-même : « C'est vrai que leur sacro-sainte carte, sans elle, on a une étoile jaune. Les pigistes sont écartés ⁽¹⁸⁾. C'est comme le permis de conduire, on a le droit, mais c'est pas sûr qu'on sache conduire ».

En dépit de ces quelques jugements dans l'ensemble plutôt acerbes sur les confrères et sur l'ambiguïté de la reconnaissance interne, la profession fait toutefois preuve de solidarité en certaines occasions particulières. Il y a d'abord la petite cohorte de journalistes qui croient, dur comme fer, à l'homogénéité du milieu. Bien qu'esseulés dans le concert des récriminations, ils méritent d'être entendus, ne serait-ce que parce que leurs propos rehaussent la tonalité plutôt sombre du discours général : « Oui, c'est un groupe homogène. C'est une grande famille. C'est chouette. On dit que c'est une jungle. Mais la jungle est dans la tête de celui qui veut manger les autres ». Il y a, ensuite, tous ceux (et leur position n'est pas incompatible avec une appréciation négative du milieu par ailleurs) qui conviennent de l'existence d'une réelle solidarité face à l'adversité. Lorsque la profession est agressée de l'extérieur, ils éprouvent le sentiment qu'un esprit de corps se manifeste spontanément, que les journalistes se serrent les coudes, même si les attaques sont quelquefois justifiées : « C'est comme une famille, une grande famille, avec ses haines, ses amours. Je reconnais un journaliste, je le flaire, le bon ou le mauvais ! On a la capacité de se reconnaître. C'est un clan, une confrérie ; je n'arrive pas à l'analyser... ». Les réflexes de défense et de connivence semblent les plus forts : « Les journalistes passent leur temps à dire du mal les uns des autres, mais quand quelqu'un attaque les journalistes, ils réagissent ensemble, se cabrent ». Il y a enfin ceux qui décèlent cette confraternité sur le terrain, en cas de coup dur : « On a un savoir-faire différent, mais on reste complices à l'étranger. En fait, cela reste une famille à l'étranger, loin des rédactions. Même avec des concurrents ». On aurait donc tort, sur ce plan également, de réduire la perception du milieu à une image uniformément grise : celle-ci est toujours plus ou moins contrastée.

(17) Rappelons que la mission confiée à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels par la loi de 1935 (publiée en annexe) consiste essentiellement à vérifier qu'un postulant à la carte remplit les conditions prévues à l'article L. 761-2. L'attribution de la carte consacre le professionnalisme de celui qui la détient. Contrairement à une idée trop souvent répandue, la CCIJP n'a pas les prérogatives d'un ordre. Ses membres n'en souscrivent pas moins aux principes éthiques de la Charte du journaliste. Représentants des employeurs et des journalistes, ils sont démocratiquement désignés tous les trois ans par une majorité de leurs confrères (note de la Commission de la carte).

(18) Contrairement à cette affirmation, tout journaliste pigiste qui remplit les conditions requises obtient la carte d'identité de journaliste professionnel comme ses confrères mensualisés (note de la Commission de la carte).

Leurs appréhensions

A la question : « Que pensez-vous aujourd'hui de la profession de journaliste ? », question qui résume d'une certaine manière l'ensemble des jugements et qui oblige à pointer du doigt le (ou les) problème (s) majeur (s), trois préoccupations principales apparaissent : une certaine routinisation du métier ; le poids excessif de l'audiovisuel (réponse complétée par la question : « à votre avis, qu'est-ce que la télévision a changé dans la profession de journaliste ? ») et une forme de dérive déontologique. Esquissions rapidement ces trois points.

- La première crainte est, en effet, celle d'un journalisme de gestionnaires ou de fonctionnaires, ou pour reprendre l'image très parlante de l'un d'entre eux, d'un « journalisme cocooning ». Beaucoup redoutent le développement d'une certaine frilosité intellectuelle, qui peut prendre l'aspect d'une absence de remise en cause ou d'un manque de curiosité : « La profession se normalise. C'est une chose que j'ai remarquée au contact des stagiaires. A notre époque, on était prêt à des sacrifices pour travailler dans le journal qu'on préférerait, et de lourds sacrifices ! J'ai l'impression que ceux qui débutent dans la profession n'ont pas de références. Pour eux, c'est un métier comme un autre, leur intérêt est fonction du salaire qu'on leur propose ». « Je trouve que, d'après ce que je peux en voir, beaucoup font ça comme s'ils allaient pointer. Il y a de moins en moins de passion dans ce métier... On est trop centré sur Paris et les journalistes ne se rendent pas compte à qui ils s'adressent. Ils ne se mouillent plus ». « Il faut des tripes, de l'imagination, du courage, de la passion. Il y a un très fort immobilisme dans le journalisme : c'est le drame de l'ancienneté... Il y a un refus de bouger de soi-même. Et la peur du chômage aidant, ce phénomène peut atteindre aussi les jeunes journalistes. Les journalistes ne sont plus des aventuriers : ce sont des fonctionnaires, ce qui est impardonnable dans la presse ».

Les différences d'appréciation que l'on avait pu constater au sein du milieu professionnel ne recoupaient guère (jusqu'à présent) les clivages générationnels. Or, à propos d'un risque éventuel de routinisation du métier, se fait jour pour la première fois une opposition entre les aînés et leurs cadets, les premiers soupçonnant en apparence les seconds d'offrir trop de prises aux sirènes de la notoriété ou de l'argent, ou de faire preuve d'une certaine dose de conformisme. Bien entendu cet antagonisme est loin d'être systématique, mais il traduit malgré tout quelques dissonances. Les jeunes sont parfois perçus comme des enfants gâtés, peu respectueux des anciennes règles du métier. Voici ce qu'en dit une journaliste-radio de 35 ans : « Il existe des affinités professionnelles, basées sur la même éthique avec l'ancienne garde des journalistes de 50 ans. Mais avec les moins de 30 ans, il y a une coupure énorme. Ils ont le culte du scoop, sans respect de la déontologie. Entre ces deux générations, les discours sur les règles et les objectifs ne sont pas les mêmes. Pour les plus jeunes, c'est la recherche de la quantité, mais pas de la qualité. Ils n'analysent pas le fond, ils recherchent le scoop ». Et ce discours est également celui de quelques responsables spécialisés dans la photo qui stigmatisent

sent l'arrivisme ou au contraire, la mentalité d'employé de certains jeunes. Se greffe sur cette question une opposition entre journalistes passés par le moule d'une école de journalisme et les autres : « Sortir d'une école est nuisible. Les formations sont homogènes, identiques, donc elles fabriquent des produits aseptisés : même ton, même type de phrases. Cela garantit un niveau minimum de culture, mais ne laisse pas de place à des personnalités originales... Les formations dans les écoles entraînent une standardisation : les journalistes ont tous appris la même chose, donc ils font tous la même chose ». On le voit, les incompréhensions sont dues à de multiples facteurs et dessinent, une fois encore, un tableau en demi-teinte.

- Le deuxième problème est indéniablement celui de la surenchère de l'image et de l'influence exagérée des journalistes de télévision dans le système médiatique actuel. Il faut se rendre à l'évidence : autant l'information télévisée est perçue comme un bien en soi à partir du moment où elle donne accès à des images originales, autant elle est saisie comme un mal nécessaire lorsqu'elle conditionne totalement la logique de l'information. La télévision a modifié le rythme de travail de la presse écrite, a obligé les journalistes des quotidiens et des magazines à traiter différemment l'actualité, à approfondir les sujets, à les aborder sous d'autres angles. Et, dans cette optique, le résultat est considéré comme bénéfique. Mais simultanément, la recherche du sensationnel, le culte de l'audimat, l'hypertrophie du moi chez certaines vedettes de la télévision (qui en prennent au passage pour leur grade : « Ils se croient tout permis » ; « La star du petit écran appartient à la chaîne avant d'être journaliste » ; « Il y a un manque de dignité : le journaliste vedette qui crée l'événement, ça fausse l'information » ; « Quand je vois X, ça me dégoûte ! ») conduisent à un diagnostic pessimiste. Nous vivons dans une société du spectacle, du clip, où l'audiovisuel donne une vision déformée et réductrice de l'activité journalistique parce qu'elle semble accorder la priorité à l'image sur la réflexion.

- La dernière appréhension, qui découle tout naturellement de la précédente, est celle du « dérapage » et des risques du discrédit éventuel de la profession. La course folle à l'audience, la surinformation, provoquent des effets pervers qui sont longuement épinglés : absence de vérification, manque de temps, superficialité. Un recentrage, en matière d'éthique et de déontologie, semble donc nécessaire. « Je trouve que la profession a besoin de redéfinir sa morale, sa déontologie... Il y a de plus en plus d'entorses à la déontologie. La Charte des journalistes est piétinée... Il n'y a pas de repères. Il faudrait que la profession se réunisse. Il faudrait faire des Etats généraux... mais qui ? ». « Il y a une surenchère de l'outrance. On confie des choses à des gens qui n'ont pas de recul. Il est anormal qu'un gamin de vingt ans se permette d'être insolent face à quelqu'un qui a fait des choses... Ce sont des enfants gâtés... Il faut faire en sorte que la machine ne nous broie pas ». « On privilégie le rentable, le sensationnel, au détriment de l'humain, de la morale, de l'analyse de fond. C'est un peu dangereux. Je trouve que le débat n'existe plus. On devrait s'efforcer de retrouver une éthique ». Le milieu professionnel semble désorienté : il a perdu ses marques et tente, pour l'instant, de réagir en suggérant quelques pistes de réflexion. Reste à savoir si ces velléités d'autocritique seront suivies d'effets.

Chapitre 4 : Leur vision des métiers de la communication

Chapitre 4

Leur vision des métiers de la communication.

Un ensemble flou

Dans le droit fil des interrogations précédentes, on peut légitimement se demander si le développement d'autres métiers de la communication (attachés de presse, publicitaires, chargés de relations publiques, directeurs de communication) mais aussi du journalisme d'entreprise ou d'institution, n'ébranle pas à son tour les certitudes d'autrefois et si la concurrence exacerbée qu'ils exercent n'estompe pas encore davantage le tracé des frontières, déjà très perméables, du milieu.

A priori, les jugements sont tranchés : près de 80 % des journalistes interrogés estiment, par exemple, que les métiers de la communication sont très différents du métier du journaliste, et près de 20 % mettent, au contraire, en avant les similitudes ou les chevauchements entre ces multiples activités médiatiques. Une forte majorité d'entre eux récuse donc, dans un premier temps, toute assimilation ou tout parallélisme, pour une raison simple : alors que le vrai journaliste s'efforce d'être indépendant, l'attaché de presse ou le directeur de la communication est à la solde d'un pouvoir ou d'une organisation. Les appréciations paraissent pour le moins sévères : « C'est un fourre-tout, c'est pas les mêmes postures. Ce sont des métiers différents. Ça m'énerve... Le journaliste doit avoir un esprit critique... L'attaché de presse ou le dircom doit gommer les contradictions, essayer de reconstituer une réalité pour la faire passer. Ça a l'air prétentieux, mais le journalisme, c'est la recherche de la vérité. Eux, ils ont à vendre quelque chose ». « Pour moi, il n'y a pas de confusion possible entre ces métiers et le mien. Ils sont là pour vendre un produit. On ne fait pas le même métier. Ce ne sont pas des journalistes ». Aux journalistes, la dignité de l'information ; aux métiers de la communication, l'indignité de la sujétion : ainsi se résume, de prime abord, le discours général.

L'expression même de « métier de la communication » procède, selon eux, d'un amalgame préjudiciable à la notion de journalisme. On condamne, par conséquent, le mélange des genres, la dilution de l'activité journalistique dans un ensemble flou et une dénomination commode. A vrai dire, cette imprécision conduit peu à peu certains d'entre eux à se réclamer à leur tour

de cette nébuleuse et à se considérer comme des professionnels de la communication à part entière : « Tout est communication. Comment démêler le journaliste du reste des professionnels de la communication ? Le problème est celui des rapports des journalistes avec ces professionnels. Quelle morale ? Comment ne pas être vendu ? » ou encore : « Nous sommes une grande famille avec des branches diverses... Je me sens professionnel de la communication au sens large ».

La réalité est donc plus complexe qu'on aurait pu le croire. Quelques-uns avouent mal les connaître et mal appréhender leurs activités : « C'est bizarre, ces métiers, j'ai du mal à comprendre sur quoi ça repose » ; « Je ne les connais pas bien, je n'ai pas affaire à eux. Directeur de la communication, je ne sais pas ce que cela veut dire. C'est un titre que je ne comprends pas. Dans ces métiers-là, il y a un tas de titres. On ne sait pas ce que c'est ». D'autres, tout en condamnant d'entrée de jeu tout rapprochement entre journalisme et métiers de la communication, pensent néanmoins qu'ils sont nécessaires et utiles à la société. « Il y a quelques années, on ne parlait pas des métiers de la communication. Ces métiers se sont développés en marge du journalisme et comme une aide aux journalistes. Qu'il y ait parfois opposition entre les journalistes et ces professionnels de la communication est indéniable. Ils sont là pour vendre un produit. Ce n'est pas tout à fait de l'information... Ce sont des métiers qui sont nécessaires ». D'où, pour près de 20 % des journalistes, comme nous l'avons dit, le sentiment que ces métiers sont complémentaires ou, du moins, que le journalisme interfère avec la communication : « Ce sont des métiers indispensables pour relayer l'information qui n'est plus concentrée. Ce sont des relais entre les producteurs et les consommateurs ». « Ils sont complémentaires, ils sont voisins, on est assez proches ». L'unanimité de réaction (ou presque) se lézarde donc quelque peu dès lors que l'on cherche à mieux cerner les antagonismes éventuels : rien n'est jamais très clair et le manichéisme, en ce domaine comme en d'autres, se révèle peu opérant.

Essayons d'aller un peu plus avant, en distinguant quelques-unes des différentes professions de la communication énumérées dans le guide d'entretien.

Des jugements ambigus

L'attitude face aux attachés de presse paraît plutôt négative avec cependant un fort contingent de réponses qui manifestent une certaine compréhension vis-à-vis de l'exercice de ce métier. En fait, si l'on met à part les discours très dépréciatifs (« Les attachés de presse, c'est des fléaux » ; « Il nous baratine... La communication est brouillée, il noie le poisson »), on se rend compte que l'opinion générale est plus ambivalente. Il convient de séparer les attachées de presse sérieuses, efficaces, dont l'utilité n'est pas systématiquement niée (« Elles sont un passage obligé » ; « Je crois qu'il ne faut pas les confondre avec le métier qu'on fait ») et celles qui se « prennent pour des stars », qui n'ont aucune conscience professionnelle ou qui sont incompétentes.

tes (« C'est un métier qui est devenu n'importe quoi. Elles ne sont pas concernées par ce qu'elles font, dans 90 % des cas »). Les jugements à propos de ces dernières sont alors cinglants et sans appel.

Les appréciations concernant les publicitaires sont, en revanche, à quelques exceptions près, très dures, voire violentes : leur image de marque est, pour le moins, mauvaise. On leur reproche leur suffisance, leur hypocrisie et leur superficialité. De tous les métiers évoqués, c'est sans doute celui dont on se sent le plus éloigné. « C'est un métier qui me tenterait, mais les gens qui le représentent ne sont pas très sympathiques. C'est très particulier » ; « Je ne peux pas les voir. J'ai une allergie au fric. Je n'ai aucune indulgence pour eux. La culture publicitaire tant vantée, c'est de l'indigence personnifiée. Ce sont des usurpateurs ! ». Peu de membres de cette profession échappent à la condamnation.

La perception du journalisme d'entreprise est plus contrastée. Pour les uns, « C'est se mettre au service du diable » et par conséquent « la notion de journaliste se dilue » ; pour les autres, « Ce sont des journalistes à part entière qui font le même métier que nous, avec d'autres contraintes » et donc « ils devraient avoir la carte ». Ou bien on crie à la confusion des genres ; ou bien on s'offusque de ne pas les voir reconnus par la profession. Quelques-uns cependant vendent la mèche : se mettre au service d'une entreprise ou d'une municipalité permet souvent d'arrondir les fins de mois (« On me l'a proposé », « Ça m'arrive d'en faire parce que c'est très bien payé... On peut en faire une fois de temps en temps, mais pas trop, ce serait la mort du métier ») ou d'apparaître comme un recours en cas de difficultés (« J'ai le sentiment que pour les débutants, c'est une manière d'éviter le chômage »). L'écueil essentiel, reconnaissent-ils, étant le publi-reportage : « Les piges ne payaient pas assez. Je n'aurais pas pu vivre sans ces publi-reportages. C'est une information aseptisée, c'est glissant ». Il devient dès lors très malaisé de ne pas tomber dans l'ornière de la rédaction d'articles complaisants et de ne pas être assimilé à « la voix de son maître » : « J'ai eu des expériences de ce type. Je peux vous assurer que je n'ai pas eu l'impression de faire du journalisme en rédigeant ces journaux ». L'appellation « journaliste » semble impropre : on préférera parler d'« attachée de presse à usage interne », de « journalisme publicitaire », de « rédacteur au service d'entreprises ou de collectivités locales ». L'un de nos interlocuteurs va même jusqu'à suggérer la création d'une catégorie « journalisme d'entreprise », nettement démarquée du « vrai journalisme ». Les avis demeurent finalement partagés avec toutefois, là aussi, une tendance plutôt majoritaire à réfuter leur intégration au milieu journalistique proprement dit. Comme le proclame crûment un journaliste de radio : « On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le cul de la fermière ».

Dans la foulée, les animateurs de télévision sont presque unanimement rejetés par le milieu. Le consensus (le fait est assez rare pour être noté) est quasi général : ils n'appartiennent pas à la profession et ne méritent pas de détenir la carte : « Les magazines, les reportages à la télé, c'est fabuleux... mais Sabatier, Foucault, c'est Guignol... Il faut redéfinir les métiers : présentateur, journaliste, etc. ». Le côté saltimbanque hérissé les susceptibilités :

« On ne fait pas le même travail que les animateurs de spectacle. Là, il n'y a pas de distance. Ils ne réfléchissent pas ».

L'ambiguïté des jugements se confirme avec la question suivante : « envisagez-vous, dans le déroulement de votre carrière professionnelle, un passage par l'un ou l'autre de ces métiers ? ». Les réponses deviennent beaucoup moins nettes et même ceux qui se drapaient auparavant dans une attitude vertueuse commencent à balancer : « Dans l'immédiat, non, je ne pense pas. Enfin,... sauf si je suis virée. Je n'aurai peut-être pas d'autre solution » ; « Pourquoi pas, si une opportunité se présente ? » ; « L'occasion fait le larron ! ». « C'est une affaire d'occasion à saisir, parce que vous tombez sur le truc qui vous intéresse. A partir du moment où ça m'intéresse, je n'ai vraiment pas d'*a priori*. L'essentiel est que je trouve un truc un peu piquant ». « Je pense que, fondamentalement, toutes les expériences sont valables pour approfondir ou affiner le métier qu'on exerce. Oui, bien sûr, pourquoi pas ? J'y ai déjà pensé ». En d'autres termes, le couple fascination/répulsion fonctionne en toute impunité chez bon nombre de journalistes bien qu'un tiers d'entre eux environ continue d'afficher un discours cohérent et définitivement négatif. Comment ne pas voir dans cette attitude en fin de compte assez ambivalente, une preuve supplémentaire de la crise d'identité qui affecte la sphère journalistique ? Les repères sont non seulement flous à l'intérieur de la profession (absence d'homogénéité, crainte de dérapages), mais aussi face à l'extérieur (concurrence des métiers de la communication). Le navire tangue dangereusement et est soumis à des vents contraires qui le déstabilisent. Seul le commandant de bord pourrait être à même de redresser la barre : mais nul ne sait où il se trouve...

Au vu de ce bref tour d'horizon, il ne fait guère l'ombre d'un doute que l'un des enjeux majeurs dans les années à venir tournera autour de la lutte pour la définition légitime de la profession. Et la tâche s'annonce ardue...

Chapitre 5 : Leur attitude face aux mutations technologiques

Chapitre 5

Leur attitude face aux mutations technologiques.

La récolte, en ce domaine, et contrairement à nos attentes, s'est révélée peu fructueuse. Vouloir apprécier lors d'entretiens l'impact des nouvelles technologies (micro-informatique, banques de données, PAO, réseaux de télécommunications, etc.) sur les pratiques journalistiques, c'est se heurter, non pas à un mur de silence ou d'indifférence, mais enfoncer des portes ouvertes. Le débat est clos avant d'avoir pu être entamé. Il y a peu de choses à en dire parce que les techniques modernes de communication semblent définitivement entrées dans les mœurs et ont été, à quelques exceptions près, acceptées de bonne grâce. Si l'on met à part les quelques rédactions où l'informatisation n'a pas encore droit de cité, on observe en effet peu de phénomènes de résistance, du moins dans les propos (seule une étude des pratiques *de visu* permettrait de corroborer ou non cette hypothèse). 3 journalistes sur 57 affirment être totalement réfractaires à l'informatique et préférer le stylo à la console de l'ordinateur. Tous les autres s'y sont mis plutôt bon gré que mal gré, et reconnaissent le bien-fondé de cette mutation. Les progrès sont évidents à leurs yeux : efficacité, rapidité, souplesse. Avec quelques nuances cependant. D'aucuns font valoir que le gain de temps n'est pas systématique : « Pour relire un article sur écran, c'est plus long que sur papier » ; d'autres soulignent la déshumanisation des rédactions : « De fait, on supprime les relations humaines entre les différents postes » ; ou les risques de sédentarisation : « On a l'esprit trop sécurisé par le parachute que représente l'informatique. C'est un gain de temps, mais c'est un rétrécissement de la qualité ».

Les modifications éventuelles des relations dans le service ou dans l'entreprise elle-même paraissent à vrai dire peu perceptibles. Les réponses sont évasives ou négatives. On a l'impression que rien n'a fondamentalement changé, que, peut-être, on est davantage livré à soi-même ou que l'écriture s'industrialise, mais on persiste à croire que « ce qui change le plus notre manière de travailler provient de la nature de l'entreprise et de notre statut qui en découle ».

Quelques-uns, notamment à la télévision, estiment néanmoins qu'avec les nouveaux instruments de télécommunications, les risques de dérapage sont plus réels : « Ça a deux conséquences contradictoires. D'une part, ça donne un confort dans ce travail où la rapidité est très importante ; c'est sûr que ça

aide. Mais il y a un inconvénient majeur au niveau du recul, du temps pour réfléchir quant au bien-fondé de telle ou telle chose. Il faut prendre les décisions très rapidement. Avant, du temps des dépêches imprimées, le temps qu'elles vous parviennent, on ne pouvait pas les mettre dans l'édition en cours de préparation. Elles passaient dans l'édition suivante. Là, elles tombent sur l'écran et il faut que ça passe tout de suite parce que ça passera aussi sur les autres chaînes ». Les journalistes de télévision souscrivent globalement à ce constat : « Avec la logique de la technologie avancée, on va au casse-pipe ». L'efficacité est certaine, mais le travail à l'instantané comporte des dangers qu'on ne saurait sous-estimer. Il n'y a pas d'outil neutre socialement parlant.

Il convient donc de faire le tri entre l'incidence des nouvelles technologies sur les rédactions de presse écrite ou d'agence qui est jugée plutôt favorable et celle sur les rédactions de l'audiovisuel (et surtout la télévision) qui, bien que reconnue également positive, suscite cependant davantage de réserves. Le progrès technologique ne permet plus de maîtriser véritablement la logique des usages en raison de la nouvelle loi d'airain du marché : être le premier à annoncer et avant tout à montrer l'événement. Le risque encouru est clairement dénoncé : celui d'entrer dans la spirale de l'information non vérifiée et non recoupée.

Chapitre 6 : L'évaluation de l'avenir de la profession

Chapitre 6

L'évaluation de l'avenir de la profession.

On a ici volontairement restreint l'angle d'approche avec l'espoir (déçu) d'éviter des réponses trop vagues et donc inexploitable. Seule la perspective du grand marché européen de 1993 a donc été prise en compte pour essayer de saisir l'opinion des journalistes français face à un contexte plus large, celui des relations avec leurs confrères étrangers. Autant l'avouer d'emblée : la question a tourné court. On peut, sans grand risque de se tromper, affirmer que les professionnels des médias, en France, sont pour le moment, dans leur majorité, à cent lieues de ce sujet de préoccupation. Les réponses sont d'une banalité consternante ou d'un flou total. Ou bien ils ne se sentent guère concernés, ou bien ils ignorent de quoi demain sera fait. L'interrogation les laisse sans voix : « Je ne sais pas trop » ; « Pour l'instant, je n'ai pas d'opinion sur ce fait ». « Ça ne va rien changer. Tout le monde s'en fiche » ; « Je ne me rends pas bien compte » ; « On se pose la question, mais on ne sait pas. Est-ce que ça va être brutal ou pas ? Sur quelle durée ? Qu'est-ce que ça va modifier ? On ne sait pas ». Ou alors, elle les pousse à formuler quelques hypothèses, frappées au coin du bon sens : « Les problèmes de langues demeureront » ; « Il faudra être plus compétitif » ; « Il faudra être plus performant, se tenir au courant de la presse européenne. Le journaliste français sera obligé de maîtriser parfaitement l'anglais ou l'allemand » et parfois à un verdict sans appel : « Le grand marché européen, mais c'est une fumisterie monstrueuse. C'est un exemple-type de question que l'on met à toutes les sauces, surtout lorsqu'on n'a rien à dire. C'est une question hors-sujet ».

En réalité, la perspective de 1993 ne touche guère les journalistes en tant qu'individus pris isolément, mais affecte surtout les supports et les organisations médiatiques. C'est la raison pour laquelle elle ne se prête guère à de longs commentaires : elle s'apparente à un problème de structures de presse, de statuts des entreprises, de logique industrielle et commerciale dans laquelle les journalistes sont, pensent-ils, les derniers maillons de la chaîne. Aussi ne devrait-on pas être étonné de la maigreur des réponses. N'en concluons cependant pas trop rapidement à une complète indifférence. Il s'agit davantage d'une indétermination conjoncturelle que d'une réelle insensibilité au problème. Que demain, des échanges se mettent en place et sans doute procéderont-ils à une réévaluation de leurs opinions. D'ailleurs, certains (ils sont, il est vrai, peu nombreux) ont conscience du défi lancé. C'est le cas des journalistes d'agences qui travaillent au rythme de la planète : « à l'AFP, on est déjà mondial. On reçoit des correspondants du monde

entier », ou des reporters d'agences photo : « Nous, on vend dans 50 pays. On est européen depuis 20 ans ». Quant à cette journaliste de télévision, elle est résolument enthousiaste : « Oui, ça va complètement changer notre situation professionnelle. J'ai beaucoup d'espérances. C'est le coup de pied aux fesses pour réfléchir sur notre métier. Il y aura des frictions, il faudra lutter contre le protectionnisme. On n'avance qu'en expérimentant. Les archaïsmes sont encore tenaces. On joue trop en pays fermé »

CONCLUSION

Conclusion

Quels enseignements peut-on tirer, d'un point de vue méthodologique, d'une telle enquête ? Ils se situent, semble-t-il, à plusieurs niveaux.

- La consultation et le dépouillement des dossiers de la Commission de la carte ont représenté sans nul doute un atout et un avantage par rapport aux précédentes enquêtes. Cette facilité d'accès a en effet permis d'adopter une démarche très différente de l'étude de 1983 fondée, rappelons-le, sur l'envoi d'un questionnaire aux journalistes et soumise au bon vouloir des intéressés. Dans le cas présent, on disposait d'un échantillon strictement représentatif qui offrait la possibilité d'obtenir des informations très fiables (sur la féminisation de la profession, l'âge des journalistes, leurs fonctions actuelles, etc.). Mais la saisie rigoureuse de ces éléments n'a pas dissipé toutes les équivoques et n'a pas mis fin à toutes les interrogations. C'est ainsi que quelques données sont restées incertaines. Les revenus complémentaires des journalistes n'ont guère pu être appréhendés. De même les renseignements sur les périodes de chômage ou sur la formation continue laissent subsister quelques zones d'ombre. Quant aux origines sociales, elles sont purement et simplement passées sous silence puisque non demandées par la Commission. La méthode d'investigation retenue n'apparaît donc pas sans défaut sur ces points précis.
- Se prévaloir, lors des contacts avec les journalistes eux-mêmes, d'une mission d'étude confiée par la Commission de la carte, semble également une arme à double tranchant. D'un côté, cette « casquette » permet au chercheur d'ouvrir plus facilement certaines portes et de faire disparaître plus rapidement certaines préventions à son égard. Il faut souligner ici la qualité de l'accueil manifesté par nos interlocuteurs, une fois passée la réaction de méfiance instinctive face à un intervenant extérieur. Mais ce « label » officiel a pu d'un autre côté introduire un biais dans l'attitude de certaines personnes interrogées. N'ont-elles pas mis à dessein l'accent sur les difficultés du métier ou sur les dysfonctionnements du système, sachant que l'on répercuterait leurs griefs à un niveau supérieur ? Perçu comme une courroie de transmission ou comme une caisse de résonance, le travail sociologique d'entretiens n'est pas obligatoirement à l'abri de manipulations intéressées. Toujours est-il que les journalistes ont, dans leur majorité, été très sensibles au fait qu'une enquête soit menée sur leur profession, et curieux d'en connaître la finalité.

peut-être, qu'il existe une demande (plus ou moins bien formulée) vis-à-vis des instances compétentes, en l'occurrence la Commission de la carte, de clarification du statut du journaliste et surtout des valeurs à respecter dans l'exercice du métier. Tout se passe comme si les journalistes attendaient de la part de la Commission des positions plus tranchées et plus affirmées à l'égard des problèmes de l'heure, quitte à surévaluer l'étendue de ses prérogatives.

- Dans un contexte de crise d'identité qui oblige la profession à se remettre en cause et à redéfinir le cas échéant la déontologie du journalisme, une telle enquête permet d'apporter, en contrepoint, quelques démentis à un certain nombre d'idées reçues. Contrairement au discours ambiant, la formation universitaire des journalistes laisse de moins en moins à désirer : le niveau monte insensiblement. De même, le rôle des écoles de journalisme doit être réévalué à la lumière des résultats obtenus : le poids relatif des étudiants issus de ces institutions décroît assez paradoxalement, mais ceux qui en sont diplômés disposent indéniablement sur le marché du travail de meilleurs atouts que leurs confrères. Enfin les plaintes au sujet « de la paupérisation » du métier doivent être relativisées au regard du montant de leur salaire brut moyen. Autant d'indices, parmi d'autres, qui laissent à penser que cette investigation pourrait clarifier un tant soit peu les débats.

- La spécificité d'une enquête sociologique, lorsqu'on aborde une population telle que celle des journalistes, mérite enfin d'être posée. Le journalisme ne constitue pas à vrai dire une profession comme les autres. Vu sous cet angle, il n'a que peu de rapport avec, par exemple, celle des médecins ou celle des avocats. Non seulement en raison de l'imbrication étroite de plusieurs acteurs (l'Etat, les patrons de presse, les journalistes), mais surtout de l'indistinction de ses frontières. L'absence d'homogénéité du milieu, le flou plus ou moins entretenu autour des procédures de formation ou de certaines valeurs communes, l'apparentent davantage à la catégorie des cadres ou à la profession d'ingénieurs telles qu'elles ont pu être étudiées récemment par quelques sociologues. De manière assez similaire en effet, ces groupes sociaux ont procédé ou procèdent encore à une quête de professionnalisation pour acquérir une identité et une reconnaissance sociale plus fortes. Or, les journalistes, en proie à des sollicitations souvent contradictoires ne sont-ils pas, eux aussi, dans la position d'un groupe social qui tente de gérer au mieux son autonomie par rapport aux pouvoirs publics, aux patrons et au public ? Et, originalité supplémentaire, ne sont-ils pas en train de céder aux charmes de certains métiers périphériques, montrant par là même qu'entre la représentation officielle qu'ils tentent de forger et les pratiques effectives, il y a comme une légère discordance ?

*Institut Français de Presse,
décembre 1991*

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie

Annexe 1

Méthodologie

Etude qualitative

Elle s'est effectuée par entretiens semi-directifs (durée 1 à 2 heures) à base de questions ouvertes et fermées, menés auprès d'un échantillon de 57 journalistes.

L'échantillon

Les possibilités de traitement du fichier automatisé de la Commission de la carte ne permettaient pas d'effectuer directement un tirage aléatoire prenant en compte un ensemble de variables.

L'échantillon a donc été élaboré à partir des dossiers d'entreprise (dossiers annuels des demandes de renouvellement de cartes pour les journalistes de l'entreprise archivés à la Commission). Le type d'entreprise dont le choix a été effectué à partir des données connues du marché de la presse et des médias a constitué nécessairement la variable d'entrée. Il a été tenu compte, par ailleurs, des variables suivantes : sexe, âge, fonction, lieu d'exercice.

Le guide d'entretien

Pour mener à bien ces entretiens, un guide d'entretien type a été réalisé comportant une trentaine de questions qui portaient sur les aspects suivants :

- éléments sociographiques classiques ;
- facteurs d'entrée du journaliste dans la profession ;
- modèles de référence culturels et professionnels ;
- appréciation de la carrière et de son évolution ;
- évaluation personnelle du travail actuel du journaliste (avantages, inconvénients, perspectives) ;
- évaluation d'ensemble de la profession (homogénéité, concurrence, avenir, place de l'audiovisuel) ;
- perception des métiers de la communication (publicitaires, animateurs, communication interne ou externe d'entreprise, communication institutionnelle) ;
- attitudes face aux bouleversements technologiques récents (rédaction électronique, télécommunications...) ;
- attitudes face à la mise en place du marché européen.

Tableau 91. – Caractéristiques de l'échantillon des journalistes interviewés

(57 ENTRETIENS)	
Médias	
5 quotidiens nationaux	5 entretiens
3 magazines d'informations générales	3 entretiens
6 quotidiens régionaux	8 entretiens
13 magazines grand public (dont un quotidien sportif)	13 entretiens
3 journaux techniques et professionnels	3 entretiens
4 agences (1 généraliste, 3 photographiques)	7 entretiens
5 télévisions (2 publiques, 3 privées)	10 entretiens
5 radios (1 publique, 2 périphériques, 2 locales)	8 entretiens
Sexe	
36 hommes	63,2 %
21 femmes	36,8 %
Age	
≤ 25 ans : 3	5,3 %
26-30 ans : 9	15,8 %
31-35 ans : 13	22,8 %
36-40 ans : 7	12,3 %
41-45 ans : 11	19,3 % soit 36-45 ans : 31,5 %
46-50 ans : 8	14 %
≥ 51 ans : 6	10,5 % soit 46 ans et plus : 24,5 %
Fonctions	
ENCADREMENT : 18 ENTRETIENS	
Rédacteurs en chef	6
Rédacteurs en chef adjoint	2
Adjoint au chef d'information	1
Chefs de service	3
Chefs de centre	3
Responsables de stations Radio-France	3
	= 31,5 %
BASE : 39 ENTRETIENS	
Rédacteurs (dont 3 pigistes)	19
Rédacteurs reporters	2
Reporters	6
Chef de rubrique	1
Grands reporters	2
Présentateur	1
Éditorialiste	1
Reporters photo	4
Secrétaires de rédaction	2
Rédacteur graphiste	1
	= 68,5 %
Lieu de travail	
Paris et Région parisienne : 41	72 %
Province : 16	28 %

Etude quantitative.

Les sources

La Commission ne disposait, en 1990, que d'un simple fichier automatisé ne concernant que l'année en cours, sans aucune conservation des données collectées les années antérieures. Il était donc nécessaire, pour obtenir certaines données historiques, de travailler directement sur les dossiers individuels des journalistes. (Ce travail, tout comme l'enquête par entretiens, ont été effectués dans le respect strict de l'anonymat des personnes, en application des dispositions de la loi Informatique et Libertés).

Le dossier de la CCIJP comporte divers éléments permettant aux Commissaires de prendre leurs décisions : accord, renouvellement, refus ou suspension de la carte (cf. annexe 2 : statut et composition de la Commission).

Un dossier de première demande est rempli par le candidat qui, outre des informations sur l'entreprise dans laquelle il travaille et sa qualification, fournit un curriculum vitae plus ou moins détaillé (état civil, formation, activité professionnelle antérieure). Une fois la carte accordée, le renouvellement ne passe plus que par un formulaire simplifié précisant à nouveau l'état civil, l'entreprise et la fonction, ainsi que le salaire mensuel brut. L'ensemble de ces formulaires dûment remplis chaque année permet donc de suivre la carrière du journaliste : changements d'entreprise ou de filière, de média, de résidence et salaire.

Il faut préciser que la totalité des informations figurant dans les dossiers repose donc sur les déclarations des journalistes, et non sur des investigations menées par la Commission.

Un tirage au 17^e effectué sur les 26 502 dossiers répertoriés à la Commission en décembre 1990 a permis de constituer un corpus de 1559 dossiers qui a fait l'objet de l'analyse quantitative. Ce corpus présente des caractéristiques générales quasi-identiques à celles de la population de l'ensemble des titulaires de la carte professionnelle.

Tableau 92. – Comparaison des caractéristiques générales de la population des journalistes et de celle de l'échantillon, support de l'étude quantitative (en %)

Caractéristiques	Ensemble	Échantillon
Hommes	66	66,77
Femmes	34	33,23
Région parisienne	60	61,1
Province	38	36,4
Hors métropole	2	2,5
Pigistes	14,7	14,8

Les résultats de cette enquête portent donc sur la population des journalistes titulaires au 31 décembre 1990.

Les données : traitement et définitions.

Traitement informatique

En 1990, la Commission de la carte ne disposait, on l'a dit, que d'un simple fichier automatisé et non d'une véritable banque de données. L'objectif de l'analyse quantitative était, au-delà de la description classique, de réaliser des croisements de données pour mettre en évidence certains phénomènes et les illustrer. C'est pourquoi la grille de dépouillement utilisée a servi à construire un bordereau de saisie pour la création d'une banque de données.

Celle-ci a été développée sur un micro-ordinateur compatible PC à partir du logiciel DB III+. L'avantage d'un tel système est de faciliter la recherche multi-critères et de programmer des traitements répétitifs réguliers. Le programme réalisé pourrait de la sorte être réutilisé ultérieurement et permettre alors des comparaisons dans le temps. En effet, il est alors possible d'opérer les mises à jour sans perdre les données engrangées antérieurement. Les données numériques extraites de la base de données ont été imprimées avec un arrondi à une décimale près ; ce qui a pu provoquer une légère distorsion sur des résultats indirects issus de calculs sur ces données.

Définitions

Données sociodémographiques.

Elles concernent d'abord le sexe, l'âge et le département de résidence. La situation familiale et l'origine sociale – il faut le souligner – ne figurant pas dans les dossiers, n'ont pu être saisies que par l'étude qualitative.

La formation est décrite d'abord par le niveau d'étude atteint : primaire (jusqu'au certificat d'études primaires), secondaire (de la sixième à la classe terminale), supérieur (études postérieures à la première ou à la terminale), qu'un diplôme ait ou non sanctionné ces études.

Les diplômes sont ceux effectivement obtenus. Le premier diplôme est celui de rang le plus élevé ; le second diplôme celui de rang équivalent ou inférieur obtenu dans une discipline différente du premier :

- CEP : certificat d'études primaire ;
- Brevet : BEPC, brevet des collèges ;
- CAP/BEP : enseignement secondaire technique et professionnel ;
- BTS : brevet de technicien supérieur : il a été distingué de Bac +2 car certaines formations recrutent au niveau de la première ;
- Bac : titulaire du baccalauréat ou équivalent ;
- Bac +2 : DEUG, DEUST, DUEL, DUT et équivalent ;
- Bac +3 : licence, diplôme d'instituts d'études politiques ;
- Bac +4 : maîtrise (y compris MST/maîtrise de science et technique), licence en droit ou en sciences économiques obtenue antérieurement à la réforme de 1970, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, et CFJ et ESJ / Lille ;

– Bac +5 : DEA, DESS, Doctorat, Grandes Ecoles (Polytechnique, Centrale, Mines, HEC, ESSEC), INTD...

Les disciplines ne qualifient que des diplômes d'enseignement supérieur (au delà du bac) ; elles ont été regroupées ainsi :

- lettres : lettres classiques, modernes, philosophie, langues étrangères ;
- sciences humaines : histoire, géographie, histoire de l'art, psychologie, sociologie, sciences économiques, gestion ;
- droit/science politique : droit, sciences politiques (y compris les instituts d'études politiques), AES (administration économique et sociale) ;
- info/comm : information communication, sciences de l'information, édition, métiers du livre, télématique, audiovisuel, cinéma, documentation, journalisme (pour les cycles universitaires non reconnus par la convention collective des journalistes) ;
- technique : formation pratique technologique qualifiant en particulier les BTS ;
- arts graphiques : BTS et filière arts graphiques des écoles d'art ;
- beaux-arts : filières autres qu'arts graphiques et audiovisuel en particulier arts plastiques et architecture ;
- sciences : mathématiques, informatique, physique, chimie, biologie, médecine et grandes écoles d'ingénieurs ;
- commerce : BTS et écoles de commerce, consulaires et autres ;
- journalisme : écoles reconnues (universitaires ou professionnelles) et écoles professionnelles non reconnues.

Le passage par une école de journalisme a été précisé. Nous ne les avons pas distinguées individuellement mais regroupées en catégories :

- écoles reconnues par la convention collective en 1989/90 réparties entre :
 - . écoles professionnelles (CFJ /Paris, ESJ /Lille) ;
 - . universités (IUT de Tours et Bordeaux, MST de journalisme de Paris IV/Celsa et Strasbourg III/CUEJ, et diplôme d'université Aix-Marseille II/CTMC) ;
- écoles professionnelles non reconnues (IPJ/ Paris, ESJ /Paris, EFAP /Paris ou Lyon, écoles étrangères).

Les filières universitaires non reconnues ont été assimilées aux disciplines information/communication.

Situation professionnelle

Les informations sur les activités antérieures figurent avec plus ou moins de précision dans les dossiers ; en effet, le formulaire de la Commission pour le curriculum vitae est très succinct sur ce point. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu retenir d'indications de durée mais uniquement l'information factuelle : activité professionnelle immédiatement antérieure à l'obtention de la carte professionnelle ainsi que l'antépénultième.

S'agissant de l'étude de la profession de journaliste, nous avons privilégié les activités dans le secteur des médias et de la communication, et regroupé les activités professionnelles hors médias et communication dans la rubrique

« autre ». Nous avons considéré que, pour être retenue, cette activité devait avoir été exercée pendant un minimum de temps (un an environ) et de manière stable, à l'exclusion des stages et « petits boulots » d'étudiants :

- journaliste sans carte : piges, contrats à durée déterminée... ;
- entreprise de presse non journaliste : salarié d'un média dans les services techniques ou administratifs ;
- communication : publicité, relations publiques, communication d'entreprise (interne ou externe), cinéma, édition, traduction, documentation, bibliothèque, photographie hors entreprise de presse.

Concernant les fonctions, nous avons opté pour trois grandes catégories :

- pigiste qui correspond à un mode spécifique d'exercice de la profession ;
- base c'est-à-dire un journaliste qui n'exerce pas de responsabilité d'encadrement, quelles que soient par ailleurs sa notoriété et son ancienneté professionnelle ;
- cadre : journaliste qui a des fonctions d'encadrement : chef de service, chef d'agence, rédacteur en chef, rédacteur en chef-adjoint, directeur de la rédaction, chef d'édition, directeur de l'information, secrétaire général de la rédaction, chef du secrétariat de rédaction, rédacteur en chef technique...

Concernant les qualifications, nous avons là-aussi simplifié et agrégé les catégories détaillées traditionnelles :

- rédacteur : rédacteur, reporter, rédacteur-reporter, grand reporter, polyvalent, chef de rubrique, rédacteur présentateur, rédacteur réviseur, rédacteur traducteur, correspondant à l'étranger, iconographe, documentaliste-enquêteur ;
- secrétariat de rédaction : rédacteur-graphiste, secrétaire de rédaction, maquettiste, correcteur ;
- photo : photographe uniquement, à l'exclusion des rédacteurs iconographes ;
- image : cameraman et reporter d'images.

Ces simplifications et agrégations ont été réalisées pour diverses raisons. Le journaliste remplissant lui-même les bordereaux de demande et renouvellement n'utilise en réalité que très rarement des qualifications précises et préfère employer des dénominations très simples qui renvoient d'une part à sa position hiérarchique, d'autre part à la qualification de son activité : rédaction, maquette, photo, image... Par ailleurs, la nécessité d'opérer, au stade du traitement, des croisements significatifs a rendu ces agrégats fonctionnels nécessaires.

Pour les entreprises, nous avons également procédé à quelques regroupements et utilisé la typologie du Service juridique et technique de l'information.

Pour les salaires, il s'agit du salaire brut mensuel déclaré par le journaliste.

Le chômage et la formation professionnelle sont, comme toutes les autres, des informations déclarées. Elles sont nécessairement sous-évaluées parce que la question n'est pas posée directement. Les informations recueillies sont donc à lire avec précaution.

Mobilité et évolution professionnelle

Seule la consultation des dossiers a permis d'introduire dans la description de la population des journalistes des informations sur la carrière : modalités d'entrée dans la profession, mobilité et parcours. Dans le cadre d'une approche évolutive, nous n'avons repéré que les changements et non la durée, information lourde à collecter et à traiter en raison de son extrême imprécision et fluctuation.

La mobilité est décrite à partir de l'année d'obtention de la carte (qui ne correspond pas toujours à l'année de la première demande). Elle consiste en un dénombrement des changements d'entreprise et/ou de groupe, des changements de filière (passage de la rédaction au secrétariat de rédaction et inversement), et des changements de support, c'est-à-dire de média.

La mobilité n'a pas été étudiée pour les pigistes car il aurait fallu, dans ce cas, développer un système de saisie plus affiné qui prenne en compte le fait qu'ils travaillent souvent pour plusieurs entreprises simultanément.

L'évolution professionnelle a permis de constituer des parcours correspondant au passage par l'une et/ou l'autre des trois fonctions : « pige », « base », « cadre » et de créer une catégorie « autre » correspondant aux parcours les plus complexes : plus de trois fonctions occupées successivement. Ici, notre observation prend en compte leur itinéraire dès avant l'obtention de la carte, à condition que l'activité antérieure ait été une activité de journaliste. Nous avons également retenu les stages et les expériences professionnelles plus brèves qui ont accompagné la formation du journaliste car ce sont des indicateurs pertinents de stratégie d'entrée dans la profession.

Compte-tenu de la structure et du fonctionnement des rédactions, la notion de plan de carrière chez les journalistes ne présente guère de signification et ne peut être comparée à d'autres professions. C'est pourquoi, à travers la notion de parcours, il s'agit moins d'observer des progressions hiérarchiques, que des carrières, continues ou discontinues.

La constitution d'une banque de données a permis non seulement d'opérer des croisements de données variées mais également d'isoler des sous-populations pour les observer chacune individuellement.

Annexe 2 : Statuts et composition de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels

Annexe 2

Statuts et composition de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels

Loi du 29 mars 1935 relative au statut des journalistes professionnels et décret du 17 janvier 1936 pris en application de la loi du 29 mars 1935 relative au statut des journalistes professionnels, inséré dans Code du travail, Titre VI, Chapitre 1^{er} : journalistes professionnels.

Loi du 29 mars 1935

SECTION PREMIÈRE DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. L.761-1. Sous réserve de ce qui est dit au présent chapitre, les dispositions des livres I à VI du Code du travail sont applicables aux journalistes professionnels et assimilés.

Art. L.761-2. (L. n° 74-630 du 4 juill. 1974) « Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources ».

Le correspondant, qu'il travaille sur le territoire français ou à l'étranger, est un journaliste professionnel s'il reçoit des appointements fixes et remplit les conditions prévues au paragraphe précédent.

Sont assimilés aux journalistes professionnels les collaborateurs directs de la rédaction : rédacteurs-traducteurs, sténographes-rédacteurs, rédacteurs-reviseurs, reporters-dessinateurs, reporters-photographes, à l'exclusion des agents de publicité et de tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque qu'une collaboration occasionnelle.

(L. n° 74-630 du 4 juill. 1974) « Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel au sens du premier alinéa du présent article est présumée être un contrat de travail. Cette présomption subsiste quels que soient le mode et le montant de la rémunération ainsi que la qualification donnée à la convention par les parties ».

Art. L.761-3. Toute convention contraire aux dispositions des articles L.761-1, L.761-2, L.761-4 à L.761-8, L.761-12 à L.761-14 est nulle et de nul effet.

SECTION II RÉALISATION DU CONTRAT

Art. L.761-4. En cas de résiliation d'un contrat de louage de services fait sans détermination de durée et liant l'une des personnes mentionnées à l'article L.761-2 à une entreprise de journaux et périodiques la durée du préavis est pour l'une ou l'autre des parties, sous réserve du dernier alinéa de l'article L.761-7, d'un mois si le contrat a reçu exécution pendant une

durée inférieure ou égale à trois ans et deux mois, si ce contrat a été exécuté pendant plus de trois ans.

Toutefois lorsque la résiliation est le fait de l'employeur et que le contrat a reçu exécution pendant plus de deux ans et moins de trois ans, le salarié bénéficie des dispositions de l'article L.122-6.

Art. L.761-5. Si le congédiement provient du fait de l'employeur, une indemnité est due. Elle ne peut être inférieure à la somme représentant un mois, par année ou fraction d'année de collaboration, des derniers appointements ; le maximum des mensualités est fixé à quinze.

Une commission arbitrale est obligatoirement saisie pour déterminer l'indemnité due lorsque la durée des services excède quinze années.

Cette commission est composée de deux arbitres désignés par les organisations professionnelles d'employeurs et de deux arbitres désignés par les organisations professionnelles de salariés. Elle est présidée par un haut fonctionnaire ou par un haut magistrat en activité ou retraité.

Si les parties ou l'une d'elles ne désignent pas d'arbitres, ceux-ci sont nommés par le président du tribunal de grande instance, huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée adressée à la partie défaillante par l'autre organisation ou aux deux parties par l'intéressé lui-même.

Si les arbitres désignés par les parties ne s'entendent pas pour choisir le président de la commission arbitrale, celui-ci est désigné à la requête de la partie la plus diligente par le président du tribunal de grande instance.

En cas de faute grave ou de fautes répétées, l'indemnité peut être réduite dans une proportion qui est arbitrée par la commission ou même supprimée.

La décision de la commission arbitrale ne peut être frappée d'appel. - V. infra, art. R.761-1.

Art. L.761-6. La décision de la commission arbitrale est obligatoire.

La minute de la décision est déposée au greffe du tribunal de grande instance dans le ressort duquel la décision a été rendue.

Par le seul fait de ce dépôt la décision aura force exécutoire.

Tous les actes nécessités par l'application de l'article L.761-5 et du présent article sont dispensés de formalités et de frais, en particulier de timbre et d'enregistrement.

Article L.761-7. Les dispositions de l'article L.761-5 sont applicables dans le cas où la résiliation du contrat survient par le fait de l'une des personnes employées dans une entreprise de journal ou périodique mentionnée à l'article L.761-2, lorsque cette résiliation est motivée par l'une des circonstances ci-après :

1° Cession du journal ou du périodique ;
2° Cessation de la publication du journal ou périodique pour quelque cause que ce soit ;
3° Changement notable dans le caractère ou l'orientation du journal ou périodique si ce changement crée, pour la personne employée, une situation de nature à porter atteinte à son honneur, à sa réputation ou, d'une manière générale, à ses intérêts moraux.

Dans les cas prévus au 3° ci-dessus le personnel qui rompt le contrat n'est pas tenu d'observer la durée du préavis prévue à l'article L.761-4.

SECTION III

RÉMUNÉRATION ET CONGÉS

Art. L.761-8. Tout travail non prévu dans les accords constituant le contrat de louage de services entre une entreprise de journal ou périodique et l'une des personnes mentionnées à l'article L.761-2 comporte une rémunération spéciale.

Art. L.761-9. Tout travail commandé ou accepté par une entreprise de journal ou périodique et non publié doit être payé.

Le droit de faire paraître dans plus d'un journal ou périodique les articles ou autres œuvres littéraires ou artistiques dont les personnes mentionnées à l'article L.761-2 sont auteurs est obligatoirement subordonné à une convention expresse précisant les conditions dans lesquelles la reproduction est autorisée.

Art. L.761-10. L'autorité administrative établit chaque année une liste des entreprises de journaux ou périodiques qui ont pris pour la durée de l'année considérée l'engagement de payer aux journalistes employés par eux et, d'une manière générale, à toute personne mentionnée à l'article L.761-2 qui est à leur service, des

salaires non inférieurs à ceux qui ont été fixés, pour chaque catégorie professionnelle et pour chaque département ou chaque région, par décision d'une commission mixte comprenant des représentants des organisations professionnelles de directeurs ou entrepreneurs de journaux ou périodiques et de journalistes. - V. infra, art. R.761-2.

Art. L.761-11. La commission prévue à l'article L.761-10, composée à égalité de représentants du personnel et de représentants des employeurs – trois au moins de chaque côté – est chargée d'établir, pour le département ou pour la région, le tableau des salaires minima.

La commission peut, en cas de disproportion notoire constatée entre l'importance des journaux ou publications paraissant dans un même département ou une même région, établir des catégories, trois au maximum, dans lesquelles elle rangera les journaux ou publications.

Le tableau des salaires minima est expressément déterminé pour chaque catégorie par la commission mixte.

Les représentants siégeant à cette commission recourent, en cas de désaccord définitif, à l'arbitrage d'une personnalité choisie d'un commun accord. En cas d'impossibilité de désigner, sous la forme qui précède, le tiers arbitre, le président du tribunal de grande instance délègue d'office à la présidence de cette commission, avec voix délibérative, un haut fonctionnaire ou un haut magistrat en activité ou retraité et résidant dans la localité ou dans le département ; la décision de cet arbitre ne pourra être frappée d'appel.

En cas de manquement de la part de l'entreprise de journaux, le personnel a une action directe contre l'entreprise en question pour exiger l'application des conditions ci-dessus.

Art. L.761-12. Peuvent seuls bénéficier des sommes affectées aux dépenses de publicité faites par l'État les départements, les communes, les établissements publics et les entreprises concessionnaires des services publics, à l'occasion d'appels au crédit public, les entreprises de journaux, périodiques et services d'information figurant sur les listes établies conformément aux dispositions des articles L.761-10 et L.761-11.

Art. L.761-13. Les dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre II du présent code relatives au repos hebdomadaire sont applicables aux personnes mentionnées à l'article L.761-2.

Art. L.761-14. Les dépenses énumérées à l'article L.761-2 bénéficient d'un congé annuel payé.

Ce congé est fixé à un mois pour les journalistes liés à une entreprise de journaux ou périodiques depuis un an au moins, et à cinq semaines pour les journalistes dont le contrat de louage de services reçoit exécution depuis dix ans au moins.

SECTION IV

CARTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Art. L.761-15. Peuvent seules se prévaloir de la qualité de journaliste soit à l'occasion de l'établissement d'un passeport ou de tout autre acte administratif, soit en vue de bénéficier de dispositions prises en faveur des représentants de la presse par les autorités administratives, les personnes énumérées à l'article L.761-2 et titulaires d'une carte d'identité professionnelle.

Les conditions dans lesquelles sont délivrées ces cartes, la durée de leur validité, les conditions et les formes dans lesquelles elles peuvent être annulées sont déterminées par un *règlement d'administration publique*. - V. infra, art. R.761-3 à R.761-18.

Art. L.761-16. Les anciens journalistes professionnels âgés de soixante-cinq ans au moins, ayant exercé la profession pendant trente années au moins ou bénéficiant d'une retraite au titre de journaliste professionnel, peuvent, sur leur demande adressée à la commission de la carte d'identité professionnelle, obtenir le titre de journaliste professionnel honoraire et la délivrance d'une carte d'identité de journaliste professionnel honoraire.

Un *règlement d'administration publique* détermine les conditions dans lesquelles sont délivrées les cartes, la durée de leur validité et les formes dans lesquelles elles peuvent être annulées. - V. infra, art. R.761-19 à R.761-23.

Les journalistes exerçant leur profession dans une ou plusieurs entreprises de communication audiovisuelle ont la qualité de journalistes au même titre que leurs confrères de la presse écrite. Les art. L.761-1 à L.761-16, L.796-1 ainsi que les dispositions du titre III du livre I^{er} du Code du travail leur sont applicables (L. n° 82-652 du 29 juill. 1982, art. 93).

Pénalités encourues en cas de fraude portant sur la carte d'identité des journalistes professionnels

Art. L.796-1. Sans préjudice de l'application des dispositions des articles L.411-11 et L.411-23, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 2 000 F à 20 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura soit fait sciemment une déclaration inexacte en vue d'obtenir la carte d'identité de journaliste professionnel ou la carte d'identité de journaliste professionnel honoraire prévues aux articles L.761-15 et L.761-16, soit fait usage d'une carte frauduleusement obtenue, périmée ou annulée, en vue

de bénéficier d'un avantage prévu auxdits articles, soit délivré sciemment des attestations inexactes en vue de faire attribuer l'une des cartes précitées.

Les mêmes pénalités seront applicables à quiconque aura fabriqué, distribué ou utilisé une carte présentant avec l'une des cartes ci-dessus visées ou les documents délivrés par les administrations publiques aux journalistes une ressemblance de nature à prêter à confusion.

Décret du 17 janvier 1936

SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES - NÉANT

SECTION II

RÉSILIATION DE CONTRAT

Art. R.761-1. La décision de la Commission arbitrale mentionnée à l'article L.761-5 produit effet à dater de la saisine de la Commission et aucune disposition ne peut prescrire que ses effets rétroagiront au-delà de cette date.

Elle est notifiée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt-quatre heures de sa date par les soins de l'un des arbitres ou du président de la Commission.

Le dépôt de la minute de la décision de la Commission mentionnée à l'article L.761-5 doit être fait dans les vingt-quatre heures par les soins de l'un des arbitres ou du président de la Commission.

SECTION III

RÉMUNÉRATION ET CONGÉS

Art. R.761-2. La liste des entreprises de journaux et périodiques prévue par l'article L.761-10 est établie par les préfets entre le 1^{er} et le 15 janvier de chaque année.

SECTION IV

CARTE D'IDENTITÉ
PROFESSIONNELLE

§ 1^{er}. - CARTE D'IDENTITÉ
DE JOURNALISTE PROFESSIONNEL

Art. R.761-3. La carte d'identité professionnelle des journalistes prévue par les articles L.761-15 et L.761-16 est délivrée dans les conditions fixées par une commission paritaire dite « commission de la carte d'identité des journalistes professionnels ».

Cette carte ne peut être délivrée qu'aux personnes répondant aux conditions fixées par l'article L.761-2.

Art. R.761-4. A titre transitoire, et jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'information et du Ministre chargé du travail, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels est habilitée par dérogation aux dispositions de l'article R.761-3 à renouveler la carte professionnelle des journalistes qui exercent leur profession dans une publication de langue française éditée hors de France mais dans un pays où a été appliquée la législation française dès lors que ces journalistes répondent à toutes les autres conditions fixées par l'article L.761-2.

Art. R.761-5. (Décr. n° 85-274 du 26 février 1985) La Commission de la carte d'identité des

journalistes professionnels est composée de seize membres : huit représentants des employeurs, dont sept au titre des directeurs de journaux et agences de presse et un au titre des entreprises de communication audiovisuelle du secteur public et huit représentants des journalistes professionnels.

Les représentants de la première catégorie sont désignés par les organisations les plus représentatives des directeurs de journaux et agences de presse et des entreprises de communication audiovisuelle du secteur public. En cas de désaccord des organisations susmentionnées, les sièges en litige sont pourvus par arrêté du Ministre chargé de la communication. Les représentants de la seconde catégorie sont élus par les journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle.

L'élection des journalistes a lieu à bulletin secret au scrutin de liste à deux tours, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, avec vote préférentiel et sans panachage. Les listes peuvent comporter un nombre de candidats inférieur à celui des sièges à pourvoir. Au premier tour de scrutin, chaque liste est établie par les organisations syndicales représentatives sur le plan national. Si le nombre de votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits, il est procédé, dans un délai d'un mois (décret n° 91-596 du 21 juin 1991) à un second tour de scrutin, pour lequel les électeurs peuvent voter pour des listes autres que celles qui sont présentées par les organisations syndicales. Les modalités techniques du scrutin sont précisées par le règlement intérieur prévu à l'article R.761-7 ci-après.

Les membres de la Commission doivent justifier de l'exercice de leur profession pendant deux ans au moins au cours des cinq années précédant leur désignation ou leur élection (décret n° 91-596 du 21 juin 1991) et jouir de leurs droits civils et politiques.

Le mandat des membres désignés et des membres élus est de trois ans. Il expire en même temps pour les deux catégories et est renouvelable.

Le décret n° 85-274 du 26 février 1985 entrera en vigueur à l'occasion du premier renouvellement de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels auquel il sera procédé après sa publication (art. 10).

Art. R.761-6. (Décret n° 85-274 du 26 février 1985). Dans le même temps, il est procédé à la désignation, pour la première catégorie, de huit suppléants, dont un au titre des entreprises de communication audiovisuelle du secteur privé, et à l'élection, dans la deuxième catégo-

rie, de huit suppléants. Ces représentants sont appelés à suppléer les membres titulaires absents et à remplacer, entre deux renouvellements, les membres qui démissionnent ou cessent de faire partie de la Commission par suite de décès ou de toute autre cause.

La désignation et l'élection des suppléants sont opérées dans les conditions prévues à l'article R.761-5 ci-dessus sauf pour ce qui est du représentant des entreprises de communication audiovisuelle du secteur privé, qui est désigné par les organisations professionnelles les plus représentatives de ces entreprises. En cas de désaccord des organisations susmentionnées, le siège en litige est pourvu par arrêté du Ministre chargé de la communication (décret n° 91-596 du 21 juin 1991).

Un représentant et un remplaçant de chaque catégorie sont également désignés en qualité de correspondants dans les régions délimitées par le règlement intérieur prévu à l'article R.761-7.

Pour chacune de ces régions, le représentant et le remplaçant de la première catégorie sont désignés par l'organisation la plus représentative des directeurs de journaux, agences de presse et entreprises de communication audiovisuelle ; le représentant et le remplaçant de la seconde catégorie sont élus par les journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle.

Les correspondants ainsi que les membres suppléants qui ne remplacent pas un membre titulaire peuvent être entendus par la Commission, avant que celle-ci ne délibère - V. note ss. Art. R.761-5, supra.

Art. R.761-7. (Décret n° 85-274 du 26 février 1985). La Commission établit son règlement intérieur.

Elle est présidée alternativement par un représentant de la première catégorie et un représentant de la seconde catégorie, suivant un tour déterminé par le sort.

La Commission ne délibère valablement que si cinq au moins des représentants de chacune des deux catégories sont présents et participent au vote. Si, au cours d'une séance, l'une des deux catégories a plus de présents que l'autre, le nombre de ses représentants autorisés à prendre part au vote est ramené au nombre des présents de l'autre catégorie dans les conditions déterminées par le règlement intérieur.

Les décisions de la Commission et notamment celles qui comportent délivrance, renouvellement ou annulation de la carte, ne sont prises

qu'à la majorité absolue. - V. note ss. art. R.761-5, supra.

Art. R.761-8. A l'appui de sa première demande de carte adressée à la Commission, le postulant doit fournir :

1° La justification de son identité et de sa nationalité ;

2° Un curriculum vitae affirmé véridique sur l'honneur ; (décret n° 91-596 du 21 juin 1991) ;

3° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;

4° L'affirmation sur l'honneur, que le journalisme est bien sa profession principale, régulière et rétribuée et qu'il en tire une rémunération au moins égale au salaire minimum résultant de l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette affirmation est appuyée de l'indication des « publications quotidiennes ou périodiques, agences de presse ou entreprise de communication audiovisuelle » dans lesquelles le postulant exerce sa profession (Décret n° 85-274 du 26 février 1985) ;

5° L'indication, le cas échéant, des autres occupations régulières rétribuées ;

6° L'engagement de faire connaître à la Commission tout changement qui surviendrait dans sa situation et qui entraînerait une modification des déclarations sur la production desquelles la carte aurait été délivrée.

Cet engagement comporte l'obligation de rendre la carte à la Commission dans le cas où le titulaire viendrait à perdre la qualité de journaliste professionnel.

Art. R.761-9. La Commission, après examen, statue dans les conditions prévues à l'article R.761-7 sur les demandes de délivrance de cartes dont elle est saisie ; elle peut auparavant procéder ou faire procéder à toutes les vérifications qu'elle juge utiles. Lorsque la demande est formulée par un étranger, celui-ci doit être en situation régulière au regard des dispositions sur le travail des étrangers (Décret n° 91-596 du 21 juin 1991).

Art. R.761-10. La Commission délivre une carte de stagiaire au postulant qui ne possède pas deux ans d'ancienneté dans la profession (Décret n° 91-596 du 21 juin 1991).

Art. R.761-11. La carte d'identité délivrée par la Commission porte la photographie du titulaire, sa signature, l'indication de ses nom, prénoms, nationalité et domicile, la mention des « publications, agences de presse ou entreprises de communication audiovisuelle » dans les-

quelles il exerce sa profession (Décret n° 85-274 du 26 février 1985). Elle est revêtue, en outre, du cachet de la Commission et de la signature de deux membres de celle-ci, appartenant respectivement à l'une et l'autre catégorie.

Art. R.761-12. Les cartes d'identité professionnelles sont valables pour une année et portent la mention de la période de validité. Elles sont renouvelées pour une même durée sur décision favorable de la Commission.

La Commission détermine les justifications à fournir à l'appui de la demande de renouvellement compte tenu des justifications déjà produites à l'appui de la demande initiale, en exécution de l'article R.761-8.

Art. R.761-13. Dans le cas où le titulaire d'une carte d'identité professionnelle cesse d'être occupé dans les « publications, agences de presse ou entreprises de communication audiovisuelle » (Décret n° 85-274 du 26 février 1985) auxquelles il était attaché au moment de la délivrance de la carte d'identité, il doit saisir la Commission, qui modifie sa carte en tenant compte de sa nouvelle situation ou engage, s'il y a lieu, la procédure d'annulation prévue à l'article R.761-15.

Art. R.761-14. Dans le cas où il est établi qu'un journaliste professionnel ayant possédé cette qualité pendant (Décret n° 78-340 du 17 mars 1978) « deux ans au moins » se trouve momentanément privé de travail sans faute de sa part, la Commission peut lui délivrer une carte provisoire d'identité de journaliste professionnel dont la durée est expressément limitée. Cette carte ne diffère de la carte ordinaire que par l'absence d'indication des « publications, agences de presse ou entreprises de communication audiovisuelle » où le titulaire est occupé (Décret n° 85-274 du 26 février 1985).

Art. R.761-15. La Commission peut annuler une carte qu'elle a délivrée. A cet effet, le Président de la Commission convoque devant celle-ci, par lettre recommandée, le titulaire en cause. Celui-ci, qui peut être assisté d'un conseil, présente ses explications. S'il ne comparait pas, il peut faire parvenir à la Commission des explications écrites.

Toute décision de la Commission comportant annulation, refus de délivrance ou de renouvellement de la carte, est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Art. R.761-16. Les intéressés peuvent formuler une réclamation contre toute décision de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels devant une Commission supérieure, ainsi composée :

- un conseiller à la Cour de cassation, en exercice ou honoraire, président ;
- deux magistrats de la Cour d'appel de Paris, en exercice ou honoraires ;
- un représentant des « directeurs de journaux, agences de presse et entreprises de communication audiovisuelle » (Décret n° 85-274 du 26 février 1985) ;
- un représentant des journalistes professionnels.

Les trois magistrats et un suppléant pour chacun d'eux sont désignés par le premier président de la cour dont ils relèvent.

Les représentants des « directeurs de journaux, agences de presse et entreprises de communication audiovisuelle » (Décret n° 85-274 du 26 février 1985) et des journalistes professionnels ainsi que deux suppléants de chacun d'eux sont respectivement désignés et élus dans les mêmes conditions et en même temps que les membres de la Commission prévue à l'article R.761-5.

Le mandat de représentant à la Commission supérieure est incompatible avec celui de

membre de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels.

Il est procédé tous les trois ans au renouvellement complet de la Commission Supérieure, les membres sortants pouvant être désignés ou élus à nouveau.

Art. R.761-17. Le délai pour formuler une réclamation devant la Commission supérieure est d'un mois franc à compter de la notification prévue à l'article R.761-15.

Pour ceux qui, domiciliés en France en sont temporairement éloignés pour une cause reconnue légitime, le délai pour formuler la réclamation devant la Commission supérieure est porté à six mois.

La réclamation formulée dans le délai prévu au présent article est suspensive.

Art. R.761-18. La réclamation est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président de la Commission supérieure.

Celle-ci statue en suivant les règles prévues à l'article R.761-15.

Index des tableaux et graphiques

Index des tableaux et graphiques

Activité professionnelle antérieure	
– Sexe	Graphique n° 15, p. 56 Tableau n° 40, p. 57
Âges (Pyramide des)	Graphique n° 6, p. 24
Ancienneté professionnelle	
– Âge	Tableau n° 39, p. 54 Graphique n° 14, p. 55
Carrières	
– Sexe, âge, médias, qualifications	Tableau n° 42, p. 64
Diplômes	
– Diplôme le plus élevé	Tableau n° 13, p. 29
– Second diplôme	Tableau n° 14, p. 30
– Diplôme le plus élevé par âge	Tableau n° 15, p. 30
– Diplômés/Non diplômés par sexe et âge	Tableau n° 16, p. 31
– Diplômés du primaire et du secondaire par âge et sexe	Tableau n° 17, p. 31
– Diplôme le plus élevé par sexe	Tableau n° 18, p. 32
– Diplôme le plus élevé des femmes par âge	Tableau n° 19, p. 32
– Diplôme le plus élevé des hommes par âge	Tableau n° 20, p. 33
Disciplines	
– Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé	Tableau n° 21, p. 33
– Diplômés des écoles de journalisme	Tableau n° 22, p. 34
Écoles de journalisme (Diplômés des)	
– Sexe et âge	Tableau n° 83, p. 90
– Ancienneté	Tableau n° 84, p. 91
– Activité professionnelle antérieure	Tableau n° 85, p. 91
– Fonctions	Tableau n° 86, p. 92
– Qualifications	Tableau n° 87, p. 92
– Types d'entreprises	Tableau n° 88, p. 93
– Salaires bruts mensuels	Tableau n° 89, p. 93
– Mobilité	Tableau n° 90, p. 94
Entreprises (Type d')	
– Répartition de l'ensemble	Tableau n° 30, p. 45 Graphique n° 11, p. 44
– Ratio Homme/Femme	Tableau n° 32, p. 46
– Âge	Tableau n° 33, p. 47
– Fonctions	Tableau n° 34, p. 48
– Qualifications	Tableau n° 35, p. 48
Fonctions	
– Répartition de l'ensemble	Graphique n° 7, p. 37
– Sexe	Graphique n° 8, p. 38
– Âge	Graphique n° 9, p. 39
– Répartition par sexe et âge	Tableau n° 23, p. 39
– Niveau d'études	Tableau n° 27, p. 42
– Discipline du diplôme le plus élevé	Tableau n° 28, p. 42

Fonctions et qualifications	
– Ensemble, hommes et femmes	Tableau n° 26, p. 41
– Répartition géographique	Tableau n° 29, p. 43
Jeunes journalistes (moins de 31 ans)	
– Sexe	Tableau n° 74, p. 85
– Diplôme le plus élevé	Tableau n° 75, p. 86
– Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé	Tableau n° 76, p. 86
– Fonctions	Tableau n° 77, p. 87
– Qualifications	Tableau n° 78, p. 87
– Activité professionnelle antérieure	Tableau n° 79, p. 87
– Types d'entreprises	Tableau n° 80, p. 88
– Salaires bruts mensuels	Tableau n° 81, p. 89
– Mobilité	Tableau n° 82, p. 89
Marché de la presse	
– Dénombrement des titres (1982-1989)	Tableau n° 1, p. 13
– Diffusion totale annuelle (1982-1989)	Tableau n° 2, p. 14
– Chiffres d'affaires par secteurs (1982-1989)	Tableau n° 3, p. 14
Médias (Type de)	
– Répartition de l'ensemble	Graphique n° 11, p. 44
– Répartition par sexe	Tableau n° 31, p. 45
Mobilité	
– Sexe, âge, médias, qualifications	Tableau n° 43, p. 68
Niveau d'études	
– Sexe	Tableau n° 9, p. 27
– Age	Tableau n° 10, p. 28
– Femmes par âge	Tableau n° 11, p. 28
– Hommes par âge	Tableau n° 12, p. 30
Parcours types	
– Sexe	Tableau n° 41, p. 60
Pigistes	
– Évolution de la population (1981-1990)	Graphique n° 16, p. 81
– Sexe et âge	Tableau n° 66, p. 81
– Répartition géographique	Tableau n° 67, p. 82
– Ancienneté	Tableau n° 68, p. 82
– Salaires bruts mensuels	Tableau n° 69, p. 83
– Qualifications	Tableau n° 70, p. 83
– Types d'entreprises	Tableau n° 71, p. 84
– Diplôme le plus élevé	Tableau n° 72, p. 84
– Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé	Tableau n° 73, p. 85
Population totale (Dénombrements)	
– Évolution du nombre des journalistes professionnels (1981-1990)	Graphique n° 1, p. 16
– Répartition des titulaires 90 suivant l'année de leur première inscription (1945-1990)	Graphique n° 2, p. 17
– Répartition annuelle des premières demandes de carte (1950-1990)	Graphique n° 3, p. 19
– Évolution du nombre de cartes de journalistes professionnels par type d'emploi (1965-1990)	Tableau n° 4, p. 15

- Évolution du nombre de femmes titulaires de la carte de journaliste professionnel (1981-1990)	Tableau n° 5, p. 17
- Évolution du nombre des pigistes titulaires de la carte professionnelle (1981-1990)	Tableau n° 6, p. 18
Presse écrite et audiovisuel (Comparaison)	
- Sexe et âge	Tableau n° 44, p. 71
- Répartition géographique	Tableau n° 45, p. 72
- Diplôme le plus élevé	Tableau n° 46, p. 72
- Discipline du diplôme d'études supérieures le plus élevé	Tableau n° 47, p. 73
- Diplômés des écoles de journalisme	Tableau n° 48, p. 73
- Fonctions	Tableau n° 49, p. 73
- Qualifications	Tableau n° 50, p. 73
- Salaires bruts mensuels	Tableaux n°s 51, 52, p. 74, p. 75
- Types d'entreprises	Tableau n° 53, p. 75
- Mobilité	Tableau n° 54, p. 76
Presse quotidienne régionale	
- Sexe et âge	Tableau n° 55, p. 76
- Ancienneté	Tableau n° 56, p. 77
- Répartition géographique	Tableau n° 57, p. 77
- Diplôme le plus élevé	Tableau n° 58, p. 77
- Disciplines du diplôme d'études supérieures le plus élevé	Tableau n° 59, p. 78
- Diplômés des écoles de journalisme	Tableau n° 60, p. 78
- Fonctions	Tableau n° 61, p. 78
- Qualifications	Tableau n° 62, p. 79
- Salaires bruts mensuels	Tableaux n°s 63, 64, p. 79, p. 80
- Mobilité	Tableau n° 65, p. 80
Qualifications	
- Ensemble	Graphique n° 10, p. 40
- Sexe	Tableau n° 24, p. 40
- Age	Tableau n° 25, p. 41
Répartition géographique	Tableau n° 8, p. 26
Salaires mensuels bruts	
- Age	Graphique n° 12, p. 50
- Sexe, âge, fonctions, qualifications	Tableau n° 36, p. 51
- Niveau d'études et diplômes	Tableau n° 37, p. 52
- Types d'entreprises	Tableau n° 38, p. 53
- Médias	Graphique n° 13, p. 53
Sexe (Répartition)	Graphique n° 4, p. 22
Sexe et âge (Répartition)	Tableau n° 7, p. 23 Graphique n° 5, p. 23

De 18 000 en 1983, le nombre de journalistes est passé à 26 000 en 1990.

Derrière les chiffres, la réalité d'une profession en mutation justifiait une enquête approfondie sur ceux qui nous informent.

Pour la première fois, une équipe de chercheurs de l'Institut français de presse a pu, grâce au concours de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels et du Service juridique et technique de l'information, répondre avec précision aux questions que l'évolution de la profession suscite : le nombre de femmes a-t-il progressé ? les jeunes journalistes sont-ils plus diplômés que leurs aînés ? mais aussi, comment les journalistes se répartissent-ils entre les différentes catégories de presse ? combien sont-ils payés ? y a-t-il des parcours professionnels types ? quelles sont les caractéristiques des journalistes travaillant dans l'audiovisuel ? en quoi ce métier est-il concerné par l'évolution des technologies ?

Au-delà de l'approche statistique, les interviews menées auprès de 57 journalistes permettent d'appréhender les attentes d'une profession en quête d'identité.

LINEALE

9 782110 026927



Prix 110 F
ISBN : 2-11-002692-8
Imprimé en France
DF : 2541

La Documentation française
29-31, quai Voltaire - 75344 Paris - Cedex 07
Tél. : (1) 40 15 70 00
Télex : 204826 DOCFRAN PARIS